

LOUIS BLANC M'A DIT...

Benoît CHARRUAUD

Louis Blanc m'a dit...

Éditions Baudelaire

© Éditions Baudelaire, 2009

envois de manuscrits :

Éditions Baudelaire — 11, cours Vitton — 69452 Lyon Cedex 06

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Quand je ne peux que constater l'iniquité des réformes mises en œuvre, des choix politiques qui violentent prodigieusement la logique – la socialisation des pertes et la privatisation des profits, la garantie publique de l'État apportée à des entreprises et banques privées non solvables –, le discours schizophrénique d'hommes politiques qui défendent aujourd'hui des idées qu'ils condamnaient farouchement hier, je me demande si l'avenir n'est pas dans la Révolution démocratique.

Démocratiquement, la question est bien simple pour les élus. Les électeurs vous élisent pour porter la parole en leur nom. Si leurs opinions sont les vôtres, vous acceptez le mandat. Sinon, vous le refusez. Si, partageant les idées de vos commettants lorsqu'ils vous ont nommé, vous êtes ensuite amené par l'étude, l'expérience, la discussion, à épouser des idées contraires, vous donnez votre démission, et, cessant d'être élu, vous restez honnête homme. Représenter dans un gouvernement autre chose que son idée, n'est-ce pas la dernière des humiliations ? Désirer le pouvoir pour le pouvoir même n'est-ce pas être le dernier des hommes ? Quel genre d'Homme préfère sa fonction à ses convictions ? S'agit-il de ceux qui peuvent diriger l'armée, s'occuper de l'éducation de nos enfants, gérer l'argent que la nation économise péniblement sur un maigre salaire ? Est-ce la caractéristique d'un régime démocratique ? N'y a-t-il pas, en l'espèce, une profonde remise en cause du mandat délégué par le peuple souverain ? Si c'est normal que l'on dise franchement préférer le pouvoir souverain d'une oligarchie financière plutôt que celui du peuple. Que l'on ose soutenir ce changement de régime à notre

regard. Que l'on proclame l'esclavage de nos institutions, du législatif et de l'exécutif, l'aviissement du peuple, la souveraineté du capital, notre soumission à une monarchie financière.

L'agitation bouffonne, le brassage d'air, qui pourrait être burlesque s'il n'avait pas des conséquences aussi tragiques, l'imposture du débat politique, m'amène à penser ingénument que la recherche véritable, sincère, des solutions aux maux de notre société n'est pas mise en œuvre. Il faut alors se demander pourquoi et chercher comment il serait possible d'agir en conséquence.

Voici une contribution citoyenne, une mise en perspective idéologique de façon à peut-être voir les choses différemment pour réfléchir ensemble à des solutions possibles. À cette fin, j'ai repris la pensée politique de Louis Blanc qui demeure terriblement méconnue¹. Les préjugés sont également nombreux. Elle a été résumée, modernisée, pour ainsi dire mise à jour tout en étant parsemée de quelques éléments complémentaires. La division obéit à une logique thématique afin de retranscrire le plus simplement mais aussi le plus complètement possible la pensée. D'ailleurs, nous croyons que ces points, quoique s'inscrivant dans une démonstration globale peuvent également être envisagés séparément d'où quelques répétitions. Gardons à l'esprit que la perfection n'existe pas et bien fou serait celui qui proposerait son système comme la panacée universelle. Ce jugement nous l'appliquons à notre objet. C'est au regard de la situation actuelle, afin de participer à son amélioration selon nos convictions, pour ouvrir une discussion, que nous publions ces propositions concrètes. La somme des avantages par rapport à la somme des inconvénients, défauts, au regard de ce qui existe : voilà l'équation que nous proposons au lecteur concernant nos réflexions.

1. Ce travail est un recueil de notes accumulées tout au long de ma thèse (<http://urs-srv-eprints.u-strasbg.fr/315/01/charruaud-benoitv2-2008.pdf>). L'idée centrale est de présenter, de matérialiser, la pensée de Louis Blanc pour l'exposer publiquement. C'est l'objet concret, la découverte, de ma recherche. Ainsi, un lecteur attentif de Louis Blanc retrouvera les différents morceaux de l'œuvre ici assemblés.

Aussi, si les analyses que nous allons envisager ne paraissent pas opportunes elles auront au moins le mérite, comme vous le lirez, de proposer une piste d'analyse qui nous éloigne de la pensée contemporaine aussi bien en économie qu'au regard des principes politiques décorés du nom de démocratie. De facto, lorsque vous confronterez la pensée dominante à celle que nous vous proposons – nouvelle pour beaucoup d'entre nous – vous aurez la possibilité de construire plus encore votre propre pensée : libre à vous !

Au regard de la situation du jour, je crois que s'il n'y avait que des douleurs exceptionnelles et solitaires à soulager, la charité y suffirait peut-être. Mais le mal a des causes aussi générales que profondes ; et c'est par millions qu'on les compte, ceux qui, parmi nous, sont en peine de leur vêtement, de leur nourriture et de leur gîte. Comment cela est-il possible ? Pourquoi, au sein d'une civilisation tant vantée, cet abaissement tragique et cette longue agonie de la moitié des humains ?

Le problème est obscur. Il est terrible. Il a provoqué des révoltes qui ont ensanglanté la terre sans l'affranchir. Il a usé des générations de penseurs. Il a épuisé des dévouements d'une majesté toute divine. Voilà deux mille ans déjà que des nations entières s'agenouillent devant un gibet, adorant, dans celui qui voulut y mourir, le Sauveur des hommes. Et pourtant, que d'esclaves encore ! Que d'infortunés dans le monde visible et sensible ! que d'iniquités triomphantes ! que de tyrannies savourant à leur aise les scandales de leur impunité ! Le Rédempteur est venu ; mais la Rédemption quand viendra-t-elle ?

Le découragement, toutefois, est impossible, puisque la loi du progrès est manifeste. Si la durée appartient au mal, elle appartient aussi, et bien plus encore, à cette protestation de la conscience humaine qui le flétrit et le combat, protestation variée dans ses formes, immuable dans son principe, protestation immense, universelle, infatigable, invincible.

La grandeur du problème ne nous doit point accabler. Seulement, il convient de l'aborder avec frayeur et modestie. Le résoudre, personne en particulier ne le pourrait ; en combinant leurs efforts, tous le peuvent. Dans l'œuvre du progrès universel, que sont, considérés l'un après l'autre, les meilleurs travailleurs ? Et néanmoins, l'ouvrage avance, la besogne du genre humain va s'accomplissant d'une manière irrésistible, et chaque homme qui étudie, travaille, même en se trompant, à l'œuvre de la vérité.

Aussi bien, rendre son intelligence attentive aux choses dont le cœur est ému, donner à la fraternité la science pour flambeau, réunir dans un même effort d'amour la vigilance de l'esprit et les puissances de l'âme, se faire dans l'avenir des peuples une confiance assez courageuse pour lutter contre la permanence du mal et sa mensongère immortalité... est-il un plus digne emploi du temps de sa vie ? Cette réflexion n'est pas un domaine réservé à une catégorie de la population. Elle est ouverte à tous et c'est pourquoi nous proposons ce plan de réforme.

Nous constatons aujourd'hui que lorsque la misère retient l'intelligence de l'homme dans la nuit, en renfermant l'éducation dans de honteuses limites. La misère conseille incessamment le sacrifice de la dignité personnelle, et presque toujours elle le commande. La misère crée une dépendance de condition à celui qui est indépendant par caractère, de sorte qu'elle cache un tourment nouveau dans une vertu, et change en fiel ce qu'on porte de générosité dans le sang. Si la misère engendre la souffrance, elle engendre aussi au bagne. Elle fait les terroristes, les esclaves ; elle fait la plupart des voleurs, des assassins, des alcooliques, des drogués, des prostituées. Elle tue.

Le travail se doit donc d'être organisé, de manière à amener la suppression de la misère, non pas seulement afin que nos souffrances matérielles soient soulagées, mais aussi, afin que l'excès du malheur n'étouffe plus chez personne les nobles aspirations de la pensée et les jouissances d'un légitime orgueil ; afin qu'il y ait place pour tous dans le domaine de l'Éducation et aux sources de l'intelli-

gence ; afin qu'il n'y ait plus d'homme asservi. Nous voulons que le travail soit organisé, afin que notre âme, - notre âme, entendez-vous ? - ne reste pas comprimée et gâtée sous la tyrannie des choses.

Reste à savoir s'il ne nous est pas permis de croire qu'un tel désaccord doit un jour cesser. Car, pourquoi l'harmonie ne succéderait-elle pas dans la société à l'antagonisme ? Pourquoi l'harmonie ne deviendrait-elle pas la loi de la vie sociale, comme elle est la loi des mondes ? N'est-ce pas simplement donner une réalité à ce que nos pères écrivirent sur le drapeau des Révolutions : Liberté, Égalité, Fraternité.

POURQUOI?

La Liberté

La Liberté ! Voilà ce qui est à conquérir ; mais la liberté vraie, la liberté pour tous, cette liberté qu'on chercherait en vain partout où ne se trouvent pas l'égalité et la fraternité, ses sœurs immortelles.

Si nous demandions pour quel motif la liberté de l'état sauvage a été jugée fautive et détruite, le premier enfant venu nous répondrait ce qu'il y a réellement à répondre. La liberté de l'état sauvage n'était, en fait, qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Or, nous avons, dans le régime social actuel, au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement ; au lieu de la lutte corps à corps, la lutte de capital à capital ; au lieu de l'abus de la supériorité physique, l'abus d'une supériorité convenue ; au lieu de l'homme faible, l'ignorant ; au lieu de l'homme impotent, le pauvre. Où est donc la liberté ?

Elle existe assurément, et même avec la facilité de l'abus, pour ceux qui se trouvent pourvus des moyens d'en jouir et de la féconder, pour ceux qui sont en possession du sol, du numéraire, du crédit, des mille ressources que donne la culture de l'intelligence ; mais en est-il de même pour cette classe si intéressante et si nombreuse, pour Nous. Classe qui n'a ni terres, ni capitaux, ni crédit, ni véritable instruction (en raison d'orientations budgétaires qui favorisent les grandes écoles par rapport aux universités devenues, pour ainsi dire, les « banlieues de l'éducation nationale »). C'est-à-dire rien de ce qui permet à l'individu de se suffire et de développer ses facultés ?

Et lorsque la société se trouve ainsi partagée, qu'il y a d'un côté une force immense, et de l'autre une immense faiblesse, on déchaîne au milieu d'elle la concurrence, la concurrence qui met aux prises le

riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le travailleur naïf, le client du banquier facile avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cap avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique ! Et ce choc désordonné, permanent, de la puissance et de l'impuissance, cette anarchie dans l'oppression, cette invisible tyrannie des choses que ne dépassèrent jamais en dureté les tyrannies sensibles, palpables, à face humaine... Voilà ce qu'on ose appeler la liberté !

Il est donc libre de discuter les conditions de son travail, l'employé qui meurt, si le débat se prolonge ! Il est donc libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, le travailleur (employé et entrepreneur) qui, dans la confuse mêlée de tant d'efforts individuels, se voit réduit à dépendre, non pas de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de chacun des désordres qu'enfante naturellement la concurrence : d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une machine qu'on découvre, d'un atelier qui se ferme, d'une panique industrielle, d'une crise financière, d'un chômage !

De nos jours, a-t-on dit, *rien ne réussit mieux que le succès*. C'est vrai, et cela suffit pour la condamnation de l'ordre social qu'un semblable aphorisme caractérise. Car toutes les notions de la justice et de l'humanité sont interverties, là où l'on a d'autant plus de facilités pour s'enrichir qu'on a moins besoin de devenir riche, et où l'on peut d'autant moins échapper à la misère qu'on est plus misérable. Le hasard de la naissance vous a-t-il jeté parmi nous dans un dénuement absolu ? Travaillez, souffrez, mourez : On ne fait pas crédit au pauvre, et la doctrine de l'individualisme économique le voue à l'abandon. Êtes-vous né au sein de l'opulence ? Prenez du bon temps, menez joyeuse vie, dormez : Votre argent gagne de l'argent pour vous. Rien ne réussit mieux que le succès !

Mais, dit-on, le pauvre a le droit d'améliorer sa position ? Et ! Qu'importe, s'il n'en a pas le pouvoir ? Qu'importe au malade, qu'on ne guérit pas, le droit d'être guéri ?

Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les Chartes, Constitution, Déclaration, n'a servi qu'à masquer ce qu'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot droit, qu'on en est venu à appeler hommes libres, des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le droit accordé, mais dans le pouvoir donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi.

Or, le pouvoir a des Chambres qui vous menaceront de leurs lois, des tribunaux qui vous atteindront de leurs arrêts, des soldats qui vous frapperont de leurs lacrymogènes matraques et tazers. Emparez-vous donc du pouvoir si vous ne voulez pas qu'il vous accable. Prenez-le pour instrument, sous peine de le rencontrer comme obstacle.

Par ailleurs, gardons à l'esprit que la pauvreté des uns fait, et a toujours fait, la peur des autres d'où la surenchère sécuritaire du moment. L'intérêt social est commun, les interdépendances croissantes, l'antagonisme une construction.

POURQUOI?

Les effets de la main invisible : une spirale de paupérisation

Avant le développement sur l'Égalité et sur la Fraternité dans le système actuel, et l'organisation du travail comme remède, voici un constat qui permet de prendre un peu de distance avec l'idée généralement admise concernant la main invisible de Smith et ses effets bénéfiques. Il semble que cette main invisible précipite la course des heures ; les événements se pressent. Nous constatons qu'au lieu de l'équilibre, qu'au lieu d'une généralisation du bien être, c'est la misère qui se développe. Les crises se succèdent à des intervalles de plus en plus rapprochés emportant avec elles une énorme quantité de capitaux. La main invisible est une spirale de paupérisation. Lorsque quelques gains existent pour les entrepreneurs comme pour les employés, la concurrence, la main invisible ne fait-elle pas en sorte qu'ils baissent ? Ils baissent toujours, jusqu'à ce qu'ils soient descendus à la limite au-dessous de laquelle le salarié mourait de faim et l'entreprise au bord de l'effondrement.

Qu'il nous suffise à présent d'avoir dénoncé l'imprudence fatale de ces prétendus hommes d'État qui, ayant à étudier des problèmes devenus inévitables, aiment mieux les masquer que les résoudre ; insensé pour qui l'orage même n'est point un avertissement salutaire, insensé qui s'oublie au milieu du péril environnant... Que les hommes placés en France à la tête des affaires, y songent bien : les gouvernements sont faits, non pour arrêter les sociétés, mais pour les conduire.

Pourquoi ?

Parce que le monde intellectuel a ses lois comme le monde physique, et qu'il est aussi impossible d'arrêter le mouvement d'une idée dont l'heure a sonné, qu'il le serait d'arrêter le mouvement du globe autour du soleil.

Le bon marché, voilà le grand mot dans lequel se résument, selon les économistes, tous les bienfaits de la concurrence illimitée. Mais pourquoi s'obstiner à n'envisager les résultats du bon marché que relativement au bénéfice momentané que le consommateur en retire ?

Le bon marché ne profite à ceux qui consomment qu'en jetant parmi ceux qui produisent les germes de la plus ruineuse anarchie.

Le bon marché, c'est la massue avec laquelle les riches producteurs écrasent les producteurs peu aisés.

Le bon marché, c'est le guet-apens dans lesquelles les spéculateurs hardis font tomber les hommes laborieux.

Le bon marché, c'est l'arrêt de mort du fabricant qui ne peut faire les avances d'une machine coûteuse que ses rivaux, plus riches, sont en état de se procurer.

Le bon marché, c'est l'exécuteur des hautes œuvres du monopole : c'est la pompe aspirante de la moyenne industrie, du moyen commerce, de la moyenne propriété ; c'est, en un mot, l'anéantissement de la bourgeoisie au profit de quelques oligarques industriels et financiers.

Homme lâche et insensé ! ne comprenez-vous pas que demain, s'armant contre vous de vos propres armes, quelque impitoyable « Bill Gates Chinois » vous ruinera ? Aurez-vous alors le front de vous en plaindre ?

Serait-ce que le bon marché doive être maudit, considéré en lui-même ? Nul n'oserait soutenir une telle absurdité. Mais c'est le propre des mauvais principes de changer le bien en mal et de corrompre toute chose.

Dans le système de la concurrence, le bon marché n'est qu'un bienfait provisoire et hypocrite. Il se maintient tant qu'il y a lutte : aussitôt que le plus riche a mis hors de combat ses rivaux, les prix remontent. La concurrence conduit à une organisation oligarchique, ou à un monopole financier, qui conduit à l'exagération des prix. Ainsi, ce qui a été une arme de guerre parmi les producteurs, devient tôt ou tard, pour les consommateurs eux-mêmes, une cause de pauvreté.

Mais, d'un autre côté, cette concurrence, qui tend à tarir les sources de la consommation, pousse la production à une activité dévorante. La confusion dérobe à chaque producteur la connaissance du marché. Il faut qu'il compte sur le hasard pour l'écoulement de ses produits, qu'il enfante dans les ténèbres. Pourquoi se modérerait-il, surtout lorsqu'il lui est permis de rejeter ses pertes sur ce contrat de travail (Stages, CDD, CNE, « CPE ») si éminemment élastique ?

L'industrie, sous l'empire du principe de concurrence, n'étant plus qu'un jeu de hasard, le joueur ne veut pas renoncer au bénéfice possible de quelque heureux coup de dé. Voilà où nous en sommes ! Voilà les effets réels, concrets, de la main invisible.

Donc, et nous ne saurions trop insister sur ce résultat, la concurrence force la production à s'accroître et la consommation à décroître ; donc elle va précisément contre le but de la science économique ; donc elle est tout à la fois oppression et démence.

Lorsqu'un homme qui demande à vivre en servant la société en est fatalement réduit à l'attaquer sous peine de mourir, il se trouve, dans son apparente agression, en état de légitime défense, et la société qui le frappe ne juge pas : elle assassine. La question est donc celle-ci : La concurrence est-elle un moyen d'assurer du travail au pauvre ? Qu'est-ce que la concurrence relativement aux travailleurs ? C'est le travail mis aux enchères inversées.¹ Que deviendront les travailleurs exclus c'est-à-dire ceux qui ont femmes et enfants et qui ont besoin, pour vivre, de plus qu'un jeune célibataire qui aura ce travail au rabais ? Ils se laisseront mourir de faim. Mais s'ils allaient se faire voleurs ? Dira-t-on que ces tristes résultats sont exagérés ; qu'ils ne sont pas possibles ? Je demanderai, à mon tour, si la concurrence porte par aventure en elle-même de quoi empêcher cette disproportion homicide ?

1. Que l'on peut trouver sur internet : <http://www.branchez-vous.com/actu/99-06/03-232905.html> ou <http://www.freejob.fr/index.php>.

Mais qui donc serait assez aveugle pour ne pas voir que, sous l'empire de la concurrence illimitée, la baisse continue de salaires est un fait nécessairement général, et point du tout exceptionnel ? Que des attaques sont portées en ce sens au code du travail ? Qu'une précarisation de tous les Travailleurs – entrepreneurs et salariés – en est la conséquence dans tous les secteurs et dans tous les pays ? Qu'une oligarchie financière affermie jour après jour son pouvoir sur l'ensemble de la population ? Qu'une socialisation des pertes et une privatisation des profits devient la règle ?

Nous disons alors que sans une réforme sociale, sans une organisation du travail, il n'y a pas ici de remède possible.

POURQUOI?

La liberté, l'égalité et la fraternité dans ses rapports avec l'individualisme et la concurrence.

Rappelons, et nous ne saurions trop insister sur ces résultats, que la concurrence anarchique (pure et parfaite) force la production à s'accroître dans les ténèbres – ce qui a pour conséquences notamment: vache folle, poulet aux hormones, OGM, production désordonnée des céréales et du lait, destruction des forêts, pollution – et la consommation à décroître (augmentation des prix, spéculation); donc elle va précisément contre le but de la science économique; donc elle est tout à la fois oppression et démence. La concurrence précarise les Travailleurs. Elle ruine les entrepreneurs et les employés au profit de quelques oligarques industriels et financiers qui appauvrissent les consommateurs par une hausse (généralement concertée) des prix. De plus, elle développe la misère par la spéculation sur les produits de première nécessité.

Les partisans de cette idéologie ont une courte vue: Qu'est-ce qui assure aux gagnants du moment la durée de leur victoire? Hommes lâches et insensés! Hommes de Pouvoir et Économistes de renom, ne comprenez-vous pas que demain, s'armant contre vous de vos propres armes, quelque impitoyable oligarque industriel et financier vous ruinera? Aurez-vous alors le front de vous plaindre de la libre concurrence? Mesurez-vous les conséquences de vos aphorismes? Réalisez-vous ce que ce pouvoir (aboutissant au monopole) signifie entre les mains d'individus qui ne reconnaissent pas, par exemple, les droits de l'homme? Allez-vous au nom du libéralisme oublier l'État et les citoyens Travailleurs, leur bonheur, simplement pour réaliser vos funestes desseins qui, du reste, sont perdus d'avance? Pouvez-vous impunément oublier que la source de toutes les richesses produites est le travail et donc les travailleurs (entrepreneurs et employés)?

Sans une réforme sociale, sans une organisation du travail, il n'y a pas ici de remède possible. Allions-nous contre la concurrence anarchique qui développe la misère humaine comme une épidémie ou un cancer. Établissons un nouveau contrat social (économique) de façon à sortir de l'état de nature des relations industrielles, commerciales et financières. Sortons de cette idéologie devenue immobilisante, de cet archaïsme, comme nous l'avons fait, jadis, en établissant le contrat social. Tous les hommes, quoiqu'inégaux en force et en intelligence, ne doivent faire qu'un seul et même tout, comme dans le corps humain, les membres, quoique très divers, forment un tout. C'est ainsi que prennent forme concrètement les mots de Solidarité humaine résumés dans la formule Liberté, Égalité, Fraternité. Nos intérêts sont plus que jamais mêlés, l'antagonisme n'existe pas!

Ô riches, on vous trompe quand on vous excite contre ceux qui consacrent leurs veilles à la solution des problèmes sociaux. Oui, c'est votre cause que cette cause sainte des travailleurs. Une solidarité de céleste origine vous enchaîne à leur misère par la peur, et vous lie par votre intérêt même à leur délivrance future. Telle est la vertu du principe de fraternité, que ce qu'il retrancherait de leurs douleurs, il l'ajouterait nécessairement à vos jouissances.

À ces hommes politiques corrompus, à cette société malade, nous rappelons qu'à une époque, les hommes avaient cessé d'être esclaves, puis d'être serfs, nous nous demandons, émus d'un noble espoir, si les hommes ne cesseraient pas d'être salariés précaires, la précarité n'étant qu'une autre forme d'esclavage, moins onéreuse pour le propriétaire du travail que l'esclavage lui-même. Alors, comment trouver le moyen d'affranchissement? Il a été indiqué à notre génération par cette formule, d'un sens profond: liberté, égalité, fraternité; il ne s'agit que de bien définir les trois termes de cette belle devise.

Nous comprenons :

Que la liberté est, non pas seulement le droit, mais le pouvoir, pour chaque homme, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi ;

Que, la diversité des fonctions et des aptitudes étant pour la société un bien, une condition de vie, l'égalité consiste dans la facilité donnée à tous de développer également leurs facultés inégales (par l'instruction laïque, gratuite et obligatoire jusqu'à 18 ans ainsi que par la possession des outils de production dans l'association).

Que la fraternité, enfin, n'est que la prise de conscience des interdépendances qui lient l'ensemble des membres de la société. La prise de conscience que la force de la souveraineté est entre les mains du peuple en démocratie. La prise de conscience qu'il y a plus à gagner, individuellement et, disons-le, égoïstement, en s'associant qu'en se faisant concurrence. Il est cet état de solidarité poétique qui doit faire de toute société, à terme, une grande famille. Il est enfin cet état qui nous impose d'agir tout de suite, indépendamment de ce que font les pays voisins afin de donner l'exemple comme nous l'avons fait par le passé.

Ainsi, plus d'individualisme, parce que c'est l'abandon du pauvre, du faible, de l'ignorant, c'est le principe en vertu duquel chacun ne songe qu'à soi, et se hâte vers le triomphe de son intérêt particulier supposé, fût-ce d'ailleurs aux dépens de son intérêt véritable, ou de l'intérêt d'autrui ou de la société tout entière. Pragmatiquement qui a un intérêt dans la concurrence ? N'y a-t-il pas plus à gagner économiquement et humainement – un mieux vivre – en développant les réseaux de solidarité entre les individus, en s'associant librement, qu'en se faisant concurrence.

Ainsi, plus de mobiles puisés dans l'antagonisme furieux des intérêts, parce que, là où le succès des uns représente la ruine des autres, la société porte dans ses entrailles la guerre civile.

Plus de concurrence anarchique généralisée et imposée, parce que l'anarchie est un despotisme déréglé, et que la lutte entre le fort et le faible aboutit à l'oppression.

La concurrence chez les travailleurs c'est l'effort de chacun pour être employé de préférence à autrui. Ses effets naturels sont : la haine, l'envie, la falsification des produits, une cupidité sans bornes, la baisse des salaires, la destruction des forces sociales usées l'une contre l'autre, une énorme et permanente déperdition de capitaux (faillites et crises), la production abandonnée à l'empire du hasard, l'écrasement des petits par les grands, en un mot, la mort : Mort de toute liberté, de toute égalité, de toute fraternité.

Belle liberté, vraiment, que cette liberté d'entreprendre qui consiste dans la lutte du millionnaire contre le possesseur de 100 000 euros, et du possesseur de 100 000 euros contre le malheureux qui n'a rien ! On met aux prises un athlète armé de pied en cap et un athlète nu, un géant et un nain ; le combat commence, et, quand le sang de l'athlète nu rougit l'arène, quand le nain tombe, écrasé d'un coup, les spectateurs crient : Bravo, c'est la liberté ! Ah ! Cette liberté-là, c'est une oppression deux fois hideuse, puisque, en même temps qu'elle frappe, elle ment.

La concurrence, c'est la guerre transportée dans le domaine du travail. Mais le travail intellectuel qui s'accomplit au fond de la société, la France d'en bas, ceux qui en habitent les hauteurs l'ignorent. Les prétendus hommes d'État, les prétendus savants en politique et législation, les financiers habiles, les industriels renommés, ne se doutent pas qu'ils marchent sur un monde nouveau. La rue n'exprime qu'une partie du dégoût général. Que les hommes placés en France à la tête des affaires, y songent bien : les gouvernements sont faits, non pour arrêter les sociétés, mais pour les conduire.

POURQUOI?*D'où vient que le travail n'est pas garanti?*

Cela vient de ce que la société actuelle a admis en principe que chacun en ce monde devait rester abandonné à ses propres forces, marcher dans sa voie, et se faire à lui-même sa destinée. Au seuil de cette loterie humaine, tant pis pour qui n'a pas trouvé dans son berceau le billet gagnant! Les pouvoirs du jour ont pour maxime qu'il faut laisser passer; et comme, très souvent, ceux qui passent manquent de pain et ne trouvent pas à en gagner, il en résulte que, très souvent aussi, laisser passer revient à laisser mourir!

Dès lors, si le travail n'est pas garanti, le droit au travail ne peut l'être. Ce droit au travail, s'ils avaient le cran de le mettre en œuvre, nous éviterait de devoir venir demander des comptes. Il n'y aurait pas lieu à l'invoquer lorsqu'on aurait pris les mesures propres à le satisfaire. Machiavel a dit: « Quand un peuple se révolte, c'est toujours la faute du gouvernement contre lequel il se révolte. » Allez! il importe peu que vous refusiez de prendre les mesures propres à satisfaire ce droit au travail, le plus sacré qui fut jamais! Toutes les réformes mises en place contre ce droit fondamental (stages, CDD, CPE, CNE et destruction progressive du code du travail...) ne sont rien. Il est gravé en caractères d'airain dans la conscience publique. Son heure viendra lorsque le courage de l'infortune soulèvera définitivement les foules.

D'ailleurs, précisons que le droit au travail, conformément aux principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, de la République, c'est la substitution du principe d'association au principe d'individualisme. Et l'association économique, à but lucratif, c'est le principe en vertu duquel les hommes, au lieu de s'isoler, de se disputer la vie ou la fortune comme une proie, de s'entre-déchirer

enfin, réunissent leurs volontés, combinent leurs aptitudes et travaillent ensemble à une œuvre commune, dont chacun profite selon ses besoins, après y avoir contribué selon ses facultés. C'est l'objectif clairement identifié, un but inaccessible mais devant servir de repère. C'est un cadre général pour les différentes mesures à prendre et à mettre en œuvre.

Selon nous, les effets naturels, à terme, de l'association sont: l'amour, la concorde de chaque intérêt particulier avec l'intérêt général, l'Harmonie et, par conséquent, l'émulation du point d'honneur; l'accroissement indéfini de la richesse publique par la réunion des forces et sa répartition basée sur la connaissance des divers besoins, en un mot, la réalisation de la Liberté, de l'Égalité, et de la Fraternité. L'association, c'est la constitution de la famille transportée dans le domaine du travail: ses effets sont ceux que produit en général la famille.

La société retrouve ainsi son identité, son sens originel: tout comme elle a fait reculer devant elle, en s'avançant les bêtes fauves, elle arriverait de même à détruire la misère, et, avec la misère, tous les vices, tous les crimes, tous les malheurs dont elle est la source. D'aucuns crieront sans doute avant de lire la suite à l'Utopie. Personnellement, j'admire ces déclamateurs qui ne savent jurer haine aux utopies. Comme si, parmi les idées aujourd'hui en possession de l'esprit des hommes comme par exemple, la République, la Démocratie et le Suffrage Universel, les Droits de l'Homme... il en était une, une seule, qui n'ait été rangée au nombre des utopies! D'autres diront que ce sont des idées du XIX^e siècle. Comme si tous nos concepts n'avaient pas pour source l'Antiquité.

Néanmoins, conscient de la difficile réalisation de ces objectifs, du temps nécessaire pour aboutir, n'y a-t-il pas pour autant un impératif sérieux à emprunter ce chemin?

D'ailleurs, relevons que quand un système est funeste à une partie de la société, la Providence veut, par une admirable loi, que ce

système soit funeste à la société tout entière. Les hommes peuvent bien, à force de folie, changer les effets de la solidarité qui les unit, mais il ne leur est pas donné de la détruire, et lorsqu'ils ne l'acceptent pas dans le bien, ils sont obligés de la subir dans le mal. Et aujourd'hui, à défaut d'organiser le travail, c'est la criminalité qui s'organise.

Voilà pourquoi, en prenant en main la cause du peuple, je me porte hautement le défenseur de la bourgeoisie. Or, qu'elle encense ceux qui la flattent et la conduisent à sa perte; qu'elle proscrive, au contraire, et qu'elle poursuive d'une haine aveugle ceux qui lui donnent des conseils sauveurs... c'est ce qu'ont toujours fait les puissances arrivées au faîte; c'est ce que font les rois, qui préfèrent toujours leurs courtisans à leurs amis!

Pour terminer sur ce point relisons cette chanson de Béranger:

Vieux soldats de plomb que nous sommes,
Au cordeau nous alignant tous,
Si des rangs sortent quelques hommes,
Tous nous crions: À bas les fous!

On les persécute, on les tue;
Sauf, après un long examen
À leur dresser une statue,
Pour la gloire du genre humain.

Combien de temps une pensée.
Vierge obscure, attend son époux!
Les sots la traitent d'insensée;
Le sage lui dit: Calmez-vous.

Mais la rencontrant loin du monde,
Un fou qui croit au lendemain,

L'épouse; elle devient féconde
Pour le bonheur du genre humain.

Messieurs, lorsqu'en vain notre sphère
Du bonheur cherche le chemin,
Honneur au fou qui ferait faire
Un rêve heureux au genre humain!

Qui découvrit un nouveau monde?
Un fou qu'on raillait en tout lieu.
Sur la croix que son sang inonde,
Un fou qui meurt nous lègue un Dieu.

Si demain, oubliant d'éclorre,
Le jour manquait, eh bien! demain
Quelque fou trouverait encore
Un flambeau pour le genre humain.

POURQUOI?

Pourquoi pas l'association industrielle ?

Que des erreurs fussent possibles, une pareille objection est absolument sans valeur. À quelle institution ne s'adresse-t-elle pas ? Une société se passera-t-elle de lois parce que le législateur n'est pas infallible ?

Renverserez-vous vos tribunaux parce qu'une erreur de jugement peut y décider de la fortune d'un(de) citoyen(s), de sa(leurs) liberté(s), de sa(leurs) Vie(s) ? Aussi longtemps qu'il y aura des hommes soumis aux écarts de l'intelligence, et dupes des passions du cœur, tous les systèmes seront imparfaits. Ceux qui donnent la réalisation de leurs idées comme une panacée universelle, d'un effet immédiat, sont des charlatans dont il faut se défier, ou des illuminés qu'il faut plaindre. Quand un système est produit avec bonne foi, il convient donc de l'examiner avec bonne foi, c'est-à-dire de chercher, non pas s'il est tout à fait exempt d'imperfections, mais si la somme des avantages qu'il présente n'est pas supérieure à celle des inconvénients qui en découlent.

Nous disons simplement que l'État doit être le gardien du fonctionnement solidaire des associations industrielles de la même manière où aujourd'hui il est le gardien de la propriété privée sans l'accaparer. Les associations sont la propriété intégrale des associés travailleurs. Ils sont leurs propres actionnaires et en cela intéressés particulièrement, individuellement et fraternellement, au bon fonctionnement de celles-ci.

Nous disons que la solidarité est le seul moyen pour pouvoir, un jour, espérer continuer à vivre face à la concurrence chinoise, indienne ou brésilienne. Mais nous disons également que l'association n'a pas un caractère impératif et qu'à côté des associations existe l'ancien système concurrentiel industriel et commercial de façon à ce que le choix et donc la liberté soient maintenus. Il faut que l'État propose, à

ceux qui souhaiteraient sortir de l'état de nature économique, une organisation associative du travail en parallèle de l'organisation libérale. Il faut conditionner l'aide de l'État à quelques mesures de solidarité dans l'entreprise. De facto, si il n'y a pas de subvention, il n'y a pas de règles imposables à l'entreprise. Dans notre schéma l'État est, pour ainsi dire, laïque au regard des dogmes économiques. Il est neutre et, ce faisant, il doit permettre l'exercice du libéralisme (désengagement total de l'État), comme du socialisme à travers l'association (code du travail, subvention de l'État, solidarité dans l'entreprise par l'égalité répartition du bénéfice, impossible spéculation, démocratie d'entreprise) ou du communisme dans le service public (le salaire est en fonction du grade). C'est la liberté offerte aux citoyens de travailler dans le système économique correspondant à leur idéologie. La liberté c'est le choix. Aujourd'hui, cette liberté n'existe pas.

L'idée est d'encadrer la concurrence par le respect du pacte républicain, du contrat social, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité pour ceux qui le souhaite. Maintenir l'initiative individuelle, le dynamisme, sans que cela soit agressif et destructeur. Faire converger les forces vers un but commun (le bien être, le libre arbitre) et non construire arbitrairement des antagonismes dévastateurs pour la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Nous disons alors que face à ces associations industrielles que nous proposons, aidées par l'État, labellisées car remplissant les exigences démocratiques et républicaines peuvent exister librement les industries sous toutes leurs formes... mais sans aide, sans contrôle, sans regard, sans règle en dehors des droits de l'homme avec un simple impôt forfaitaire pour l'entretien des biens publics... Hé alors chers libéraux, ne souhaitez-vous pas un désengagement total de l'État dans vos affaires de façon à éviter tout déséquilibre du marché ? Très bien... Mais ne venez pas ensuite vous plaindre lorsque face à quelques impitoyables « Rothschild ou Bill Gates chinois » vous verrez votre liberté réduite en esclavage.

Dans notre système, l'État est une réunion de gens de bien, choisis par leurs égaux pour guider la marche de tous dans les voies de la liberté. La liberté étant non pas seulement un droit reconnu à chacun mais aussi le pouvoir assuré à chacun de développer complètement ses facultés. Or, c'est à l'État qu'il appartient de prendre l'initiative de la régénération sociale car c'est une œuvre trop vaste et qui a contre elle trop d'obstacles matériels, trop d'intérêts aveugles, trop de préjugés, pour être aisément accomplie par une série de tentatives partielles. Il n'y faut pas moins que la puissance de tous, énergiquement résumée dans celle des représentants choisis. L'État intervenant pour régénérer la société, c'est la tête s'occupant de la santé du corps.

Mais le mot État n'implique-t-il pas une idée de tyrannie ? OUI, partout où le pouvoir est d'un côté et le peuple de l'autre. OUI, partout où il est loisible, soit à un individu, soit à une caste, de dire, ainsi que Louis XIV : « L'État, c'est moi » OUI, partout où le pouvoir est un bénéfice, au lieu d'être une charge.

MAIS, dans le monde nouveau auquel nous aspirons, l'État, C'EST LES TRAVAILLEURS (entrepreneurs et employés) FAISANT EUX-MÊMES LEURS AFFAIRES PAR LEURS DÉLÉGUÉS.

Or, comment l'État pourrait aider économiquement l'association industrielle (agricole y compris) ? Uniquement par la mise en place pour ces associations républicaines du crédit gratuit. Le financement : une nationalisation des banques pour permettre à leurs profits pharaoniques d'être à la disposition de tous (nous en supportons déjà les pertes !). La banque c'est nous, notre argent, les banquiers sont nos salariés. Or, le capital est essentiel au travail. Qu'est-ce que le capital ? Le capital c'est la somme des instruments de travail. Pendant qu'il travaille, l'homme a besoin de nourriture, de vêtements, d'un gîte ; il lui faut des outils, des matériaux, etc. L'ensemble de ces choses, c'est le capital.

Mais, nous dira-t-on, n'est-il pas juste que, dans les fruits de la production, le capital ait sa part sous le nom d'intérêt, l'intérêt n'étant que la récompense des services rendus par le capital ?

C'est, en effet, là le raisonnement sur lequel repose la théorie de l'usure ; mais ce raisonnement n'est qu'un sophisme. Il est vrai que, sans capital, le travail serait impossible ; mais ce n'est pas au capital que l'on paye l'intérêt, c'est au capitaliste. Or, capital et capitaliste sont deux choses parfaitement distinctes. Pour que le capital existe, il n'est pas du tout nécessaire qu'il se trouve entre les mains de possesseurs exclusifs auxquels on est obligé d'en payer l'usage. Supposez une association de travailleurs jouissant d'un capital collectif, c'est-à-dire d'un capital qui appartiendrait à l'association elle-même sans appartenir d'une façon particulière à tel ou tel de ses membres, cette association travaillerait sur son capital sans avoir à en payer l'intérêt à qui que ce soit, puisqu'il n'y aurait pas de capitalistes, quoiqu'il y eût un capital.

On ne saurait concevoir le travail sans le travailleur mais on conçoit très bien le capital sans le capitaliste. Quand le travailleur vient à mourir, son travail cesse ; quand le capitaliste meurt, son capital lui survit. Il n'y a donc à établir entre le capital et le travail aucune parité d'où l'on soit en droit de conclure à la légitimité de cette prime qu'on nomme intérêt.

En somme, l'intérêt représente le privilège accordé à certains membres de la société de voir, tout en restant oisifs, leur fortune se reproduire et s'accroître ; il représente le prix auquel les travailleurs sont forcés d'acquiescer la possibilité de travailler ; il représente leur asservissement à une condition que, le plus souvent, ils ne peuvent débattre, et que jamais ils ne peuvent éluder. Alors, si ce système plaît aux industriels libéraux, la banque nationalisée organisera des prêts à intérêts pour les entreprises libérales et des prêts gratuits pour les entreprises associatives. Tout en sachant que l'aide gratuite de l'État est conditionnée au respect des principes républicains dans l'entreprise.

Pour nous, partisan de l'association, l'intérêt c'est du vol. Vol de travail. C'est un despotisme car il enchaîne le travailleur entrepre-

neur et employé. Mais nous comprenons également les théories libérales qui soutiennent l'idéologie contraire. Nous pensons simplement que des penseurs comme Smith, Say, Malthus ou Bastiat se trompent. C'est pourquoi nous demandons que l'État soit neutre, qu'il permette l'expression de l'ensemble des idéologies.

Ajoutons en terme de constat sur l'incroyable barbarie, au-delà de l'illégitime intérêt porté au capital prêté, que les travailleurs d'aujourd'hui ne sont pas propriétaires des outils que LEUR travail permet à l'entreprise d'acquérir... outils qui, par ailleurs, deviennent une source de licenciement dans le régime d'individualisme, de concurrence, dans lequel nous vivons. Voilà la conséquence, selon nous, de la sacro-sainte compétitivité, de l'état de nature économique. Nous touchons là les limites du compréhensible: les machines, achetées par les entreprises ont-elles pour but de remplacer les travailleurs ou simplement leur travail? Dans quelle mesure est-il possible de parler de justice sociale dans le système libéral?

Dans le nouveau régime, que nous proposons, si l'on ajoute aux principes de l'Association les bienfaits pour la Démocratie de la démocratie d'entreprise nous voyons tout l'intérêt du projet social et démocrate. Eh oui! L'entreprise libérale est aujourd'hui l'ultime bastion monarchique, avec son aristocratie, sa noblesse et son clergé (les économistes). Tout le monde travaille pour le sommet, et pourquoi pas. Mais nous pensons qu'être responsable politiquement dans l'entreprise associative (élire le président directeur, lui confier un mandat et donc des comptes à rendre, élire un conseil) c'est l'être aussi au niveau de sa commune, de sa région, de son État. La conscience politique lorsqu'elle apparaît n'a pas de limite. La Commune et l'Entreprise associative tiennent le milieu entre la famille et l'État. De même que c'est par l'éducation domestique que l'homme se prépare à la vie communale, de même c'est par l'éducation communale et dans l'entreprise qu'il doit être initié aux devoirs de la vie politique. Brisez un seul des anneaux de cette

chaîne, vous faites disparaître une des transitions qui font passer l'homme de l'état d'individu à celui de citoyen. C'est seulement ainsi, selon nous, que nous toucherons les cimes desquelles nous pourrions regarder fièrement nos voisins, comme ce fut le cas en 1789 et en 1848 et qui sait... de montrer à nouveau le chemin. Dans tous les cas c'est un choix qui doit exister et la promotion doit en être faite par l'État. C'est le rôle du ministère du travail.

POURQUOI?

De l'opportunité du système proposé?

Si l'on me demandait quel est le mot dont on a le plus abusé dans notre civilisation moderne, celui qui a le mieux servi à masquer l'oppression et à déjouer le désespoir de ses victimes, je répondrais : c'est le mot Liberté.

Ô Liberté! Liberté! Déesse des cœurs fiers, que de tyrannies se sont données carrière en se couvrant de ton nom! Il est temps de s'entendre. Vous me parlez de ce que la Liberté induit? Je veux d'abord savoir ce qu'elle est. Or, je la trouve définie avec tant de netteté que de profondeur dans la Déclaration des Droits, de 1793, article 6: « La Liberté est le POUVOIR qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés: elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. »

Qu'on remarque bien, à nouveau, le mot POUVOIR, car il contient toute une doctrine.

DROIT, POUVOIR! Entre ces deux idées, il existe la même différence qu'entre la théorie et la pratique, l'abstraction et la réalité, l'ombre et le corps. Qu'importe que vous disiez à ce paralytique qu'il a le DROIT de se lever et de marcher? Il lui en faut le POUVOIR.

La question se réduit donc à rechercher quel est l'ordre social dans lequel chacun POURRAIT le mieux développer, à son gré, toutes ses facultés, sans nuire au développement de celles d'autrui.

On pourrait alors reprocher aux idées que nous servons de conduire à l'anéantissement de la liberté individuelle, au pur despotisme. Nous, ennemis de la Liberté? Mais ce qui a fait couler en nos veines, dès notre entrée dans la vie, l'amour de la République avec

le sang, ce qui a toujours été l'objet de nos aspirations les plus vives, ce qui nous pousse à réclamer si ardemment l'intervention démocratique de l'État dans la grande affaire du Peuple à affranchir, c'est... LA LIBERTÉ.

Et voilà ce que je me propose d'établir ici d'une manière péremptoire, une fois pour toutes.

Et d'abord, dans quel monde nouveau a-t-elle la prétention de conduire, cette doctrine au bout de laquelle on va nous montrer d'un air effrayé la compression de tout élan spontané, l'étouffement d'un régime réglementaire à l'excès, la discipline d'un couvent? Le monde au milieu duquel, sous tant d'aspects divers, on s'étudie à faire apparaître le spectre du despotisme, c'est celui:

Où, grâce à l'éducation basée sur la construction de soi, de son libre arbitre, la recherche de la paix intérieure permettrait d'élever aussi haut que possible l'intelligence et le cœur;

Où par conséquent, seraient étouffés, à leur origine, les vices, les crimes et les malheurs qui naissent de l'ignorance;

Où le domaine de l'économie, au lieu de présenter le spectacle d'un champ de bataille couvert de ruines et de morts, serait fécondé par des associations fraternelles, solidement liées l'une à l'autre. Du moins, pour ceux qui en feraient le choix.

Où la distribution du travail et la répartition de ses fruits seraient basées sur ce principe, qui est aujourd'hui le principe constitutif de la famille: DE CHACUN SELON SES FACULTÉS ET A CHACUN SELON SES BESOINS;

Où, l'intérêt de chacun se trouvant inséparablement uni à l'intérêt de tous, l'émulation cesserait d'être dans l'envie, dans la cupidité, dans l'orgueil, dans la haine;

Où la richesse publique, dont la concurrence aveugle et anarchique arrête les progrès, recevrait de l'harmonieuse combinaison de toutes les aptitudes et de toutes les forces un accroissement indéfini marquant le début d'une nouvelle ère;

Où ne se presserait plus, pour en dévorer la substance, cette foule d'agents parasites que la séparation des intérêts et leur antagonisme rendent seuls maintenant nécessaires. Ce sont eux qui éloignent la rencontre directe entre l'offre et la demande ;

Où la fraternité, rapprochant les peuples après avoir rapproché les individus, finirait par rendre la guerre impossible et aboutirait à la suppression des armées ;

Où l'État ne serait que le pouvoir de tous employé à garantir les droits et à aider au développement des facultés de chacun.

Où l'impôt ne serait qu'une portion du bénéfice commun affectée aux choses d'utilité générale ;

Où, les méchants étant considérés comme des malades, on songerait moins à s'en venger qu'à s'en préserver, et moins à les torturer qu'à les guérir ;

Où enfin la civilisation, qui fait reculer devant elle, en s'avancant, les bêtes fauves, les microbes et autres épidémies et tend à en détruire la nocivité, serait arrivée de même à détruire la misère, et avec la misère, tous les vices, tous les crimes, tous les malheurs dont elle est la source.

Si j'ai un rêve, c'est celui-là ! Et, lorsque la répartition des jouissances sociales ne se réglerait plus sur la différence des grades hiérarchiques ; ces grades, quels qu'ils fussent, ne confèreraient plus aucun privilège, et, d'un autre côté, nul n'aurait pour supérieurs hiérarchiquement que ceux qu'il aurait eu lui-même intérêt à élire tels. Il y aurait donc commandement désintéressé de la part des uns et volontaire obéissance de la part des autres : où serait le despotisme ? Et quelle part plus grande pourrait être faite à la LIBERTÉ ?

Et qu'on n'objecte pas l'impossibilité ou la difficulté d'atteindre à cet idéal. Discours de lâches qui au lieu de scruter le travail à accomplir préfèrent se corrompre. Insolents incapables de relever le défi à nous lancer par nos courageux ancêtres. Je vous le dis plein de

confiance : ne tombons pas dans la facilité du désespoir ; l'œuvre à accomplir est bien faible comparée à ce qui a déjà été fait.

J'en appelle alors aux « Savants » de ce monde. Comment donc allez-vous le résoudre ce formidable problème de la résignation, philosophes et logiciens du régime actuel ? Par quel frein moral retiendrez-vous dans leur misère tous ces hommes que votre philosophie condamne à des souffrances sans lendemain ? Ne voyez-vous pas que, d'un bout à l'autre de la société, ce cri magique de fraternité a retenti, qu'il a pénétré dans toutes les âmes, et qu'il a éveillé des désirs jusqu'ici inconnus ? Voilà un fait dont il vous est commandé de tenir compte. Heureux ou funeste, approuvé ou maudit, il existe ; il vous domine, il vous entraîne.

Ce qu'était le fatalisme pour les esclaves des sociétés antiques, ce qu'était le dogme de la résignation pour les serfs du moyen âge, que la faim soit pour les pauvres des sociétés modernes ; vous pensez qu'en forçant le peuple à travailler pour vivre, depuis le commencement du jour jusqu'à son déclin, sept jours sur sept ; que son existence, entièrement employée à d'abrutissants travaux, ne lui laisse pas le loisir de penser qu'il est homme et ainsi la sécurité des heureux du monde ne pourra plus être troublée. Rêverie et folie que tout cela ! Le moyen ne serait pas seulement barbare : dans le régime actuel, il serait absurde.

Pour que le travail fût un frein, au moins faudrait-il que le travail ne fît jamais défaut à ceux qu'il doit contenir. Or, nous avons prouvé que la concurrence avait pour résultat nécessaire de laisser un grand nombre de travailleurs inoccupés et affamés.

Un jour, la seconde ville de France vit des milliers d'ouvriers sortir de leurs ateliers, l'œil ardent et le fusil à la main ; un drapeau fut déployé sur la place publique, et sur ce drapeau on lisait : Vivre en travaillant ou mourir en combattant. Ce jour-là, les ouvriers lyonnais avaient manqué probablement du frein moral !

Trouver un frein moral dans un système qui le rend absolument nécessaire, voilà un des problèmes qu'il faut absolument résoudre,

et que nous posons dans l'intérêt du riche comme du pauvre, du fort comme du faible, de ceux qui jouissent comme de ceux qui souffrent. Car, nous ne saurions assez le répéter, plaider la cause des malheureux, c'est plaider la cause de la société tout entière.

Organisons sérieusement le travail et pensons, dès à présent, l'humanité fraternelle. Car je vous le dis, 1789 a vu la Liberté naître, février 1848 l'Égalité, la prochaine étape est la Révolution fraternelle. Son heure approche. Dans notre société l'antagonisme n'existe pas, les interdépendances sont nombreuses. Il n'y a de catégorie sociale et de concurrence que pour les logiciens du système actuel. Pensez-y ! Êtes-vous plus proche d'un Homme qui a fait la même école que vous, qui habite le même quartier, ou de quelqu'un qui, dans sa vie, a connu les mêmes fractures ou joies : le collègue ou l'ami ? Ce qui nous influence réellement est-ce l'acquis ou le vécu ? Au fond, la différence entre individus est complémentarité. Considérée sans lutte ni « catégorie », au lieu d'être une charge, elle est un gain pour le corps social. C'est une force fraternelle utile dans l'intérêt de tous : une richesse.

POURQUOI ?

Où placer les garanties de la Liberté et un frein à la Passion ?

Que d'autres fassent fumer devant le peuple, Nous, l'encens qu'on faisait jadis fumer devant les rois ; qu'ils lui disent, à ce malheureux peuple, dont les préjugés et l'ignorance sont le plus grand crime de ses oppresseurs, qu'il est infailible, qu'il est impeccable, qu'il ne peut manquer de bien faire tout ce qu'il fera ! Pour nous, nous craindrions de l'outrager en le courbant par de telles flatteries au niveau des monarques à qui des courtisans sont nécessaires. Il ne s'agit pas de lui plaire par de vaines rêveries, il s'agit de le servir. Le peuple a besoin d'être servi et non d'être flatté. En lui montrant les choses telles qu'elles sont, loin de lui faire injure, on l'honore.

Alors, qu'est-ce que la Liberté ?

Je le répète, c'est le pouvoir donné à l'homme de développer complètement ses facultés, sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi. Et, c'est par le pouvoir et non par la notion de droit que nous l'envisageons car avec le mot droit, la liberté n'est qu'une théorie vague, tandis que le mot pouvoir tend à en faire une chose réelle. Ainsi, si l'on veut rendre à l'Homme sa Liberté, il ne suffit pas de proclamer qu'il a le droit d'être libre, il faut lui en donner les moyens, le pouvoir de le devenir. C'est-à-dire une véritable éducation et la possession de ses outils de production.

Et c'est en ce sens que nous avons évoqué précédemment l'idée si populaire dans la première moitié du XIX^e siècle de mettre en place des associations industrielles (libres, autonomes et volontaires) à but industriel et commercial. Après avoir suggéré qu'il s'agissait au final, d'un point de vue économique, d'encadrer le libéralisme anarchique par le cadre républicain, à savoir la liberté, mais aussi l'égalité et la fraternité. Après avoir formulé l'élection démocratique des

dirigeants de ces associations, ainsi que, l'égal partage des bénéfices.

C'est en ce sens que nous avons souhaité une nationalisation des banques pour pouvoir en faire profiter le plus grand nombre et particulièrement les entrepreneurs associatifs par le crédit gratuit.

Néanmoins j'admire qu'à la veille d'une révolution prodigieuse et sans exemple, j'admire que lorsqu'il s'agit de sortir d'un état de société où toutes les notions du droit ont été depuis longtemps obscurcies, où toutes les idées ont été faussées, où la plupart des hommes ont sucé l'erreur avec le lait de leurs nourrices, ont grandi dans l'erreur et ont fini par s'identifier à elle, on raisonne comme si on avait affaire à une société tout à fait neuve, exempte de préjugés, libre du joug des habitudes mauvaises et enracinées, prête enfin à reconnaître la vérité aussitôt qu'elle se présentera et à comprendre la Liberté sans même la définir!...

Mais là n'est pas le plus important. Car, ce qui est à étudier dans un système, ce n'est pas seulement sa conclusion littérale, c'est aussi son point de départ, son esprit, sa tendance naturelle, son aboutissement fatal. Alors, où placer les garanties de la Liberté? Trois théories se présentent que je me propose d'analyser successivement: dans les conditions du pouvoir, dans le pouvoir lui-même, ou dans l'absence de pouvoir; en traçant à l'autorité la ligne qu'il lui est interdit de franchir, ou bien en l'identifiant de telle sorte à la société par son mode d'organisation qu'elle soit intéressée à ne jamais dépasser les bornes convenables, ou bien sans aucune forme de tutelle. Je m'explique.

De ces trois méthodes, la première trouve son application dans l'oligarchie (un groupe privilégié d'énarques [infâme école du mimétisme] ou issu de la féodalité financière [royauté de l'argent]) qui prétend mettre des lisières au pouvoir; la seconde se réalise par la démocratie qui fait du pouvoir le résumé vivant de la nation

entière; la troisième dans l'anarchie qui voit dans l'Institution une limite à la pleine expression de la Liberté.

Comparons maintenant le résultat de ces hypothèses!

Chercher uniquement les garanties de la liberté dans les conditions restrictives mises à l'exercice de l'autorité, c'est faire de la défiance entre gouvernants et gouvernés un principe de gouvernement; c'est placer imprudemment en face du pouvoir une provocation permanente, qui le décourage ou l'irrite, le sollicite à l'inaction ou à la violence, et, dans tous les cas, lui souffle la dangereuse tentation de s'affranchir. S'imaginer qu'on maintiendra l'ordre en jetant le pouvoir dans l'alternative de prendre sa charge au rabais ou d'être brisé, ce n'est pas même une utopie, c'est une puérité. Dans cette situation, le pouvoir marchera toujours, soyez-en sûrs, à une domination plus absolue; il y marchera par la ruse et la corruption, s'il est faible; part l'audace des coups d'État, s'il se croit fort.

Faites, au contraire, sortir réellement le pouvoir des entrailles mêmes de la société; pour qu'il ne soit point tenté d'oublier son origine, qu'il soit tenu de se retremper aux sources vives de l'élection populaire tous les ans; les intérêts de la société deviennent les siens. L'affection que le père porte à ses enfants est remplacée par la reconnaissance qui lie l'élu à ceux qui lui ont donné leur confiance, et nous voici au point où le pouvoir porte en lui-même le frein de ses passions et les garanties de la liberté. À cette fin, il faut remplacer l'illusion du suffrage universel d'aujourd'hui par la mise en place d'un suffrage universel réel, sur l'ensemble de la nation (système de Hare, la France devenue une circonscription unique, nous développerons ce projet dans la suite).

Ces garanties existeront autant qu'il est permis de l'espérer, dans l'imperfection de toutes les institutions humaines; et nous aurons atteint ce but que la sauvegarde des gouvernés se confondra avec l'intérêt même des gouvernants, au lieu de dépendre de ces

combinaisons d'équilibre qui portent en elles des causes fatales d'irritation et de guerre.

Il y a alors cela d'admirable dans le suffrage universel, normalement appliqué, que, par des voies douces et régulières, il tend à faire monter au sein du pouvoir les progrès que le mouvement caché des siècles réalise au sein des sociétés; l'institution du suffrage universel se perfectionnant de plus en plus à mesure que les âmes s'élèvent, à mesure que les esprits s'éclairent, les gouvernements, sous l'empire de cette institution, ne peuvent que s'améliorer de plus en plus, à leur tour: heureuse combinaison qui force les peuples et les gouvernements à fournir les mêmes étapes dans le lent et douloureux voyage de l'humanité vers la lumière! Bien évidemment les principes, eux aussi, ont leur enfance et il serait absurde d'en attendre instantanément des résultats. Il faut faire preuve de patience et de persévérance. Lorsque les principes sont bons ils finissent par porter leurs fruits.

Or, des deux systèmes évoqués, qu'en est-il aujourd'hui? L'expérience « révolutionnaire » de 2006 a montré combien l'alternative faussement démocratique empêche tout mouvement profond du politique en adéquation avec la société. Un antagonisme hallucinant s'est exprimé en raison de l'obscurantisme moyenâgeux qui règne dans l'ordre politique. La dérive oligarchique est par là même confirmée. Une dynastie de scribes, de sophistes, d'administrateurs, de maires du palais, d'« énarques », de financier s'installe au pouvoir en mélangeant corruption et tentatives de coup d'État. Elle ne s'arrêtera pas là, soyez-en, certain!

Enfin, dans ce vif retentissement de la Liberté nous pouvons y voir aussi l'idéal d'une société sans gouvernement, expression ultime de la Liberté. Mais pour que cela soit réalisable, que faudrait-il?

Le bon sens l'indique:

Pour qu'il n'y eût plus de police, il faudrait qu'il n'y eût plus de malfaiteurs, et, par conséquent, plus d'occasions de vol ou de meurtre;

Pour qu'il n'y eût plus de juges, il faudrait qu'il n'y eût plus de procès, et, par conséquent, plus d'intérêts en lutte;

Pour qu'il n'y eût plus de lois, il faudrait que la contrainte fût bannie du règlement des affaires humaines, et que, par conséquent, le principe de la fraternelle égalité eût fait aux hommes une même croyance;

Pour qu'il n'y eût plus d'assemblées délibérantes, il faudrait qu'il n'y eût plus de questions à débattre, et que, par conséquent, toutes les questions fussent résolues.

Qu'il n'y ait pas impossibilité absolue d'atteindre un jour cet idéal, ou qu'il faille le rejeter dans la région des chimères, toujours est-il que l'abolition complète du gouvernement, dans le sens attaché aujourd'hui à ce mot, ne saurait avoir lieu à d'autres conditions.

Si, avant que la source empestée des procès soit tarie, nous supprimons juges et arbitres;

Si, avant d'avoir étouffé la cause qui conduit jusqu'à notre poitrine le poignard levé de l'assassin, nous écartons la main qui l'arrêterait;

Si nous supposons faussement qu'il n'existe plus d'opprimés, pour repousser l'organisation de toute force destinée à poursuivre l'oppression jusqu'en ces noirs profondeurs d'où elle frappe sur le peuple tant de coups invisibles et silencieux... Nous faisons acte de démence.

Ainsi, il semble insensé de crier: Point de gouvernement, tant que le monde actuel n'aura pas cédé la place à un monde entièrement nouveau. Et ce n'est certainement pas dans la mise à nue d'antagonismes – logicien du système actuel – d'un droit créance, que l'on trouvera le chemin de la Liberté.

Ainsi, notre devoir envers nos Pères consiste, non à rester immobiles sur la route qu'ils ont intrépidement ouverte, mais à y marcher aussi intrépidement qu'eux, dans la Dignité. Eux-mêmes, que nous

diraient-ils, s'ils pouvaient revivre? « Profitez de nos fautes pour améliorer notre œuvre. Nous avons essayé de mieux faire que nos devanciers: montrez-nous votre respect en essayant de faire mieux que nous. Agrandissez et fécondez ce sol sacré, ce sol indéfiniment fertile que nous vous avons laissé en héritage. » Entre ce qui existe et ce qui doit exister, entre le vieux monde et le monde nouveau, la différence est-elle si légère qu'il suffit d'un souffle pour la faire disparaître, d'un élan poétique, de métaphores subtiles? Toutes ces grandes et profondes questions qui contiennent la régénération complète, absolue, véritablement révolutionnaire de la société, sont-elles si faciles à résoudre qu'il n'y ait qu'à les poser? On se trompe d'ennemi en s'opposant aux « architectes de notre république », on se trompe de combat en évoquant un droit créance, ou je ne sais quel « billet à ordre » que la « Déclaration des droits », déclaration d'intention, devrait incarner. L'heure n'est plus dans la recherche d'un dommage mais dans la construction fraternelle.

Puisons dans une insatisfaction assumée, adulte, les forces nécessaires au progrès sans oublier, sous peine d'injustice, que l'on ne peut prétendre à des droits que si on en assume les devoirs. La Révolution, pourquoi pas?

COMMENT?

(Une proposition de loi)

On se trompe étrangement, si l'on croit que les révolutions s'improvisent. Les révolutions qui n'avortent pas sont celles dont le but est précis et a été défini d'avance: La Liberté, l'Égalité et la Fraternité par l'émancipation des Travailleurs (entrepreneurs et employés) contre la monarchie financière.

Or, s'il est nécessaire de s'occuper d'une réforme sociale, il ne l'est pas moins de pousser à une réforme politique. Car si la première est le but, la seconde est le moyen. Il ne suffit pas de découvrir des procédés propres à inaugurer le principe d'association et à organiser le travail suivant les règles de la justice sociale, de l'humanité, il faut se mettre en état de réaliser le principe qu'on adopte et de féconder les procédés fournis par l'étude. Or, le pouvoir, c'est la force organisée. Le pouvoir s'appuie sur des chambres, sur des tribunaux, sur des policiers et, ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle.

L'émancipation des Travailleurs (employés et entrepreneurs) est une œuvre trop compliquée; elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité mais en apparence, trop d'intérêts, pour qu'il n'y ait pas folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il faut appliquer toute la force de l'État car ce qui manque aux Travailleurs pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail: la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avons à définir l'État, dans notre conception économique, nous répondrions: l'État est notre banquier. Il fournit aux travailleurs le crédit gratuit pour qu'ils puissent devenir rapidement propriétaire de leur industrie et de leur habitation. L'objectif est de faire en sorte qu'ils réinves-

tissent leurs capitaux dans le travail, la consommation, au nom du fameux « pouvoir d'achat », plutôt que de l'utiliser à payer mensuellement des traites interminables qui ne sont, dans notre conception, rien d'autre que du vol.

Est-ce à dire que cette conception consiste à s'emparer, au nom de l'État, de la propriété et de la souveraineté des industries et du travail, à supprimer tout libre arbitre dans les citoyens qui possèdent, qui vendent, qui achètent, qui consomment, à créer ou à distribuer arbitrairement les produits, à établir des maximums, à régler les salaires, à substituer en tout l'État propriétaire et industriel aux citoyens dépossédés ? Non et loin s'en faut.

Ce que nous demandons, c'est que l'État après la Révolution – lorsqu'il sera démocratiquement constitué (nous y reviendrons) –, crée des industries sociales, destinées à remplacer graduellement et sans secousse des industries individuelles (par exemple l'automobile ou les entreprises du CAC 40); nous demandons que les industries sociales soient régies par des statuts réalisant le principe d'association et ayant forme et puissance de loi.

Mais, une fois fondée et mise en mouvement, l'industrie sociale se suffirait à elle-même et ne relèverait plus que de son principe; les travailleurs associés se choisiraient librement, après la première année, des administrateurs et des chefs; ils feraient entre eux la répartition des bénéfices; ils s'occuperaient des moyens d'agrandir l'entreprise commencée... Où voit-on qu'un pareil système ouvre carrière à l'arbitraire et à la tyrannie? Ce ne sont que les principes républicains appliqués à l'économie.

L'État fonderait l'entreprise sociale, il lui donnerait une loi (des statuts républicains concertés dans les entreprises sociales et validés par l'assemblée nationale) toujours adaptables, il en surveillerait l'exécution, pour le compte, au nom et au profit de tous; mais là se bornerait son rôle: un tel rôle est-il, peut-il être tyrannique? N'est-ce pas sur ces principes que se fonde la démocratie?

Aujourd'hui, quand le gouvernement fait arrêter des voleurs parce qu'ils se sont introduits dans une maison, est-ce qu'on lui reproche d'avoir envahi le domaine de la vie individuelle, d'avoir pénétré dans le régime intérieur des familles? Eh bien! Dans notre système, l'État ne serait, à l'égard des industries sociales, des associations industrielles, que ce qu'il est aujourd'hui à l'égard de la société tout entière. Il veillerait sur l'inviolabilité des statuts dont il s'agit, comme il veille aujourd'hui sur l'inviolabilité des lois. Il serait le protecteur suprême du principe d'association, sans qu'il lui fût loisible ou possible d'absorber en lui l'action des travailleurs associés, comme il est aujourd'hui le protecteur suprême du principe de propriété, bien qu'il n'absorbe pas en lui l'action des propriétaires.

Aussi, lorsque l'on admet que l'État, fondant les industries sociales réglerait la première année les fonctions et les bénéfices dans l'attente de l'élection d'un conseil et de leur chef (avec mandat et pour un temps déterminé renouvelable), nous pouvons légitimement nous demander, s'il le fait, et le fait bien, pourquoi le démanteler de ce privilège?

Simplement de peur qu'il ne finisse par abuser de l'énorme pouvoir que lui conférerait le système, parvenu à son dernier degré de développement; et aussi par peur que la tâche pour lui ne devienne trop lourde lorsqu'il aurait à régler administrativement, non plus telle ou telle entreprise, mais toutes les branches de l'industrie.

Évitons l'écueil contre lequel est venu s'échouer le communisme. Terrible leçon de l'histoire à dépasser. Les fondateurs de cette doctrine avaient bien vu que, seule, la main de l'État était assez forte pour détourner la société du chemin des abîmes; mais trop préoccupés des avantages de l'initiative gouvernementale, ils dépassèrent le but. Au lieu de confier à l'État le soin de diriger, d'organiser le mouvement industriel suivant les principes républicains, ils lui imposèrent l'obligation de réglementer l'industrie dans tous ses détails; de là, tout à la fois, impossibilité d'action et tyrannie.

L'État ne doit s'occuper, en propre, que des services aux publics, ce qui est commun. C'est-à-dire, des outils au service de tous les individus, dans leur quotidien, rien de plus (par exemple : éducation, santé, sécurité, conseils et soutiens juridiques aux entreprises et aux particuliers, etc.). La banque est le seul monopole économique en raison de la puissance du crédit sur le quotidien des individus.

Ainsi, les personnes qui choisissent de travailler dans cet univers sont des fonctionnaires du système commun. Ils sont payés en fonction de leur grade. Ils sont responsables de l'utilisation des deniers dépensés. Un seul objectif : un service efficace pour le compte de tous.

De façon à préciser notre théorie, nous proposons la loi suivante. L'idée est de mettre en place – en parallèle de ce qui existe – un tissu associatif industriel et social :

Art. 1^{er} Il serait créé un Ministère du Travail, avec mission spéciale de préparer la révolution sociale, et d'amener graduellement, pacifiquement, sans secousse, l'abolition de la misère par le droit au travail.

Art. 2. Le ministère du Travail serait chargé : 1° de racheter, au moyen de rentes sur l'État, les banques ; 2° de proposer aux citoyens qui le veulent une assurance globale (voiture, maison, personne, santé, assistance juridique) d'État dont le montant serait fixé en fonction des salaires et des patrimoines ; 3° d'établir, sous la direction de fonctionnaires responsables, de vastes entrepôts (supermarchés sociaux) où tous les producteurs et manufacturiers seraient admis à déposer leurs marchandises et leurs denrées (s'ils le souhaitent), lesquelles seraient représentées par des récépissés ayant une valeur négociable et pouvant faire office de papier-monnaie ; papier-monnaie parfaitement garanti, puisqu'il aurait pour gage une marchandise déterminée et expertisée ; 4° d'ouvrir des boutiques correspondant au commerce de détail dans chaque ville, de même que les entrepôts correspondraient au commerce en gros. En raison de l'urgence des mesures à prendre nous pensons que les bureaux de poste pourraient remplir cette fonction de « super-

marchés sociaux ». En effet, déjà bien ancrées dans nos territoires, les postes pourraient revendre au prix réel les produits déposés. L'idée est de garantir le salaire des fonctionnaires qui y travaillent, de payer les charges, mais de ne pas faire de profit sur les produits vendus.

Art. 3. Des bénéfices que la Banque et l'assurance rapportent aujourd'hui à la spéculation privée, et qui, dans le nouveau système retourneraient à l'État, le Ministère du Travail composerait son budget spécial : le budget des Travailleurs.

Art. 4. L'intérêt et l'amortissement des sommes dues par suite des opérations précédentes seraient prélevés sur le budget des travailleurs ; le reste serait employé 1° à commanditer les associations industrielles, 2° à fonder des associations agricoles.

Art. 5. Pour être appelées à jouir de la commandite de l'État, les associations ouvrières devraient être instituées d'après le principe d'une fraternelle solidarité, de manière à pouvoir acquérir, en se développant, un capital COLLECTIF, INALIÉNABLE ET TOUJOURS GROSSISSANT ; seul moyen d'arriver à tuer l'usure, grande ou petite, et de faire que le capital ne fût pas un élément de tyrannie, la possession des instruments de travail un privilège, le crédit une marchandise, le bien-être une exception.

Art. 6. En conséquence, toute association ouvrière, voulant jouir de la commandite de l'État, serait tenue d'accepter, comme bases constitutives de son existence, les dispositions qui suivent :

Après le prélèvement du prix des salaires, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

Un quart pour le remboursement du capital prêté gratuitement par l'État. Une fois la somme remboursée, les associés devenus propriétaires de leur industrie, ce quart disparaît au profit des asso-

ciés. Il pourrait ainsi être utilisé, après un vote, soit au titre de la rémunération soit pour de nouveaux investissements.

Un quart pour la mise en place d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, pour un service d'aide juridique etc...

Un quart à partager à égalité entre les travailleurs à titre de bénéficiaire ;

Un quart, enfin, pour la formation d'un fonds de réserve solidaire (servant à aider les associations en difficultés et à expertiser l'opportunité de certaines créations en fonction des besoins).

Art. 7. Les colonies agricoles seraient fondées dans le même but, d'après les mêmes principes et sur les mêmes bases.

Ainsi serait constituée l'association dans une entreprise. Resterait alors à étendre l'association entre toutes les entreprises d'une même branche, afin de les rendre solidaires les unes des autres sous réserve, bien entendu, d'accords collectifs. L'on pourrait ainsi déterminer le prix de revient ; de manière à arriver à un prix uniforme et à empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie. Au fond, il ne s'agit que de reprendre l'organisation de l'entreprise privée (maison mère, branches, entreprises avec une même enseigne etc.) mais pour le compte des travailleurs et non des actionnaires. Ce changement dans les mots représente une véritable révolution dans les faits.

Enfin gardons à l'esprit cet objectif ultime devant guider les réformes, seule condition selon nous, de l'ordre et rendant à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles : il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries associatives diverses par l'établissement d'un fond commun d'assistance, entre tous les membres de la société par la mise en place d'une assurance nationale (en face d'une organisation privée libérale, il ne faut obliger personne, c'est au choix). Voilà cette fameuse solidarité sans

laquelle rien, je ne dis bien rien, n'aurait été possible jusqu'à présent et que pourtant l'on tend à nous présenter comme une douce chimère. C'est la fraternité en mouvement.

L'État arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit ni de violenter ni de favoriser personne. L'État donnerait son modèle associatif : à côté vivraient les entreprises privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre ferme croyance, il serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce serait la pierre jetée dans l'eau et traçant des cercles qui naissent les uns des autres, en s'agrandissant toujours. Inutile d'observer que la réalisation de la doctrine qui vient d'être exposée rapidement exclu toute idée d'antagonisme, toute opposition entre l'intérêt privé et l'intérêt public, en un mot tout ce qui n'est pas association.

Or, si l'on considère, d'un côté, la puissance du principe d'association, sa fécondité presque sans bornes, le nombre des gaspillages qu'il évite, le montant des économies qu'il permet ; et, d'un autre côté, si l'on calcule l'énorme quantité de valeurs perdues que représentent, sous l'empire du principe contraire, les faillites qui se déclarent, les magasins qui disparaissent, les ateliers qui se ferment, les chômages qui se multiplient, les marchés qui s'engorgent, les crises industrielles qui naissent de l'intervention brutale des machines ou de leurs services monopolisés, les crises financières et commerciales enfin qui, à des époques périodiques, éclatent comme la foudre, sans passer comme elle..., il faudra bien reconnaître que, par la substitution du premier principe au second, les peuples dont nous sommes les membres gagneraient en richesse ce qu'ils auraient gagné en moralité.

D'un autre côté, on ne saurait nier que, dans une association, il n'y ait, ainsi que dans un peuple ou une armée, cette force impulsive qui, sur une grande échelle, s'appelle esprit public, et, sur une petite

échelle, esprit de corps. Et là aussi existe, en vertu du rapprochement des volontés, en vertu de la concordance des efforts, cette loi du « point d'honneur », dont la puissance quoique matériellement immesurable, est si grande. C'est le point d'honneur qui en Afghanistan parle au soldat, lorsque, placé sous les yeux de ses camarades, il faut qu'il le tue : pourquoi le « point d'honneur » ne parlerait-il pas aussi haut à l'ouvrier, lorsque, placé de même sous les yeux de ses confrères, il aurait à produire ? Il les vole si, appelé à partager leurs profits, il élude le devoir de partager leurs fatigues ; et la honte d'être, sur le champ de bataille, un lâche, ne saurait être un frein plus efficace que celle d'être, dans l'atelier fraternel, un voleur. Par ailleurs, notre système existant en parallèle de l'organisation industrielle actuelle véritablement libéralisée, libre à ceux qui n'adhèrent pas aux idées que nous servons de travailler dans le système de leurs convenances. Dans le même sens, les trahisons dans le système associatif auront pour conséquence de renvoyer l'individu dans l'univers libéral. Ce dernier sera exclu du principe associatif

COMMENT ?

(Un véritable ministère du travail)

Jusqu'ici tous les pouvoirs se sont appelés la résistance ; désormais, tout pouvoir devra s'appeler le mouvement... ou n'être pas. Car, le monde est invinciblement poussé dans des routes nouvelles : aveugle qui l'ignore ! insensé qui le nie !

C'est pourquoi la logique même de l'histoire commande la création d'un Ministère du travail ayant pour mission spéciale et unique de mettre la Révolution en mouvement et d'ouvrir la voie qui mène aux horizons lumineux. Les hommes politiques de toutes couleurs semblent avoir à cœur la question du travail, qu'ils soutiennent alors avec force cette proposition en prenant dans les plus brefs délais le décret suivant :

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

Que la question du travail est d'une importance suprême ;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au Peuple les fruits légitimes de son travail ;

À cette fin, le Gouvernement de la République devra mettre en place un ministère pour les Travailleurs (employés et entrepreneurs) avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. Le règne de la finance, ses privilèges, la féodalité de l'usure, tout ce monde doit disparaître au profit d'un investissement massif et régulier dans et pour le compte du travail.

Lettre ouverte aux hommes politiques libéraux : Pourquoi la concurrence ?

Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme : c'est la concurrence. Voyons un peu ce qu'un semblable principe peut porter dans ses flans.

La concurrence, c'est – je le dis tout d'abord – l'enfantement perpétuel et progressif de la misère. En effet, au lieu d'associer les forces de manière à leur faire produire leur résultat le plus utile, la concurrence les met perpétuellement en état de lutte ; elle les annihile réciproquement, elle les détruit les unes par les autres. De quoi se composent aujourd'hui, je le demande, les bénéfices de toute entreprise ? N'est-ce pas de la ruine de maintes entreprises rivales ? Quand une boutique prospère, n'est-ce pas parce qu'elle est parvenue à arracher comme une proie l'achalandage des boutiques voisines ? Que de fortunes uniquement formées de débris ! Et de combien de larmes ne se compose pas souvent le bonheur de ceux qu'on appelle les heureux ! Or, est-ce une société véritable que celle qui est constituée de telle sorte, que la prospérité des uns corresponde fatalement aux souffrances des autres ? Est-ce un principe d'ordre, de conservation, de sécurité, de richesse, que celui qui fait de la société un amalgame désordonné de forces, dont les unes ne triomphent que par l'incessante destruction des forces opposées ?

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle entraîne une déperdition de travail humain, immense et continue ; parce que chaque jour, à chaque heure, sur chaque point du sol, elle révèle son empire par l'anéantissement de quelque industrie vaincue, c'est-à-dire par l'anéantissement des capitaux, des matières premières, du travail, du temps, employés par cette industrie. Je n'hésite pas à affirmer que la masse de richesses ainsi dévo-

rées est tellement considérable – nous ajoutons à cela les crises financières, notamment celle qui se développe comme un cancer depuis juillet 2008 – que quiconque la pourrait mesurer d'un coup d'œil reculerait d'effroi.

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il, sous ce régime, un seul producteur, un seul travailleur, qui ne dépende pas d'une entreprise lointaine qui se ferme, d'une faillite qui éclate, d'une machine tout à coup découverte et mise au service exclusif d'un rival ? Est-il un seul producteur, un seul travailleur, à qui sa bonne conduite, sa prévoyance, sa sagesse, soient de sûres garanties contre l'effet d'une crise industrielle ? La concurrence force la production à se développer dans les ténèbres, à l'aventure, en vue de consommateurs hypothétiques et de marchés inconnus. De là un désordre inexprimable ; de là impossibilité absolue d'établir entre la production et la consommation cet équilibre d'où sort la richesse. Aussi, que voyons-nous ? À côté de tel marché qui reste désert, tel autre se trouve déplorablement engorgé. C'est l'impuissance dans la confusion¹, c'est la pauvreté dans le chaos. Et quelle sécurité possible dans un semblable régime ? Quand j'aurai dit que la concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une loterie meurtrière, osera-t-on me répondre, comme les économistes libéraux : *Tant pis pour celui qui tire un billet perdant !* Où l'anarchie est installée, tenez bon pour certain qu'il y a ruine, et la ruine éclatera tôt ou tard, dans un an, dans deux ans... *Grande leçon qui prouve que nul moyen n'existe sans cette invincible loi de la solidarité humaine ! Leçon terrible qui crie aux hommes : Vous n'avez pas voulu de la solidarité dans le bonheur : vous la subirez dans les désastres !*

1. Quoiqu'en dise J.B Say avec sa théorie sur la loi des débouchés.

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle rend nécessaire une foule d'êtres parasites qui ne vivent que du désordre qu'elle crée. Si la société était fondée sur ce principe de fraternité qui, je le proclame bien haut, est la vraie source de la richesse, où serait la nécessité de tant de fonctions qui, aujourd'hui, ne consistent qu'à régler les débats, qu'à terminer les discussions, qu'à couper court aux querelles et aux haines, engendrés par la séparation des intérêts? Imaginez des milliers d'hommes sans cesse occupés à reconstruire un mur que des milliers d'hommes sont sans cesse occupés à abattre : voilà l'image de l'activité sociale, telle que la concurrence la détermine.

Épuisons cette démonstration. La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce que, loin de tendre à universaliser l'application des découvertes du génie, elle les renferme dans le cercle du monopole et souvent même les transforme en agents de destruction. Ainsi, dans le régime de concurrence, une machine est inventée... profitera-t-elle à tous, à tous sans exception? Non, vous le savez bien. Ce sera une massue, une arme de destruction massive, avec laquelle l'inventeur breveté écrasera ses compétiteurs et cassera les bras à des légions d'ouvriers.

Supposez alors, pour un moment, que le génie de l'homme se soit élevé, dans la région des découvertes, à une telle hauteur, que tout le travail humain puisse être remplacé par l'action des machines; et voyons ce qui en résulterait dans le système d'association d'abord, puis dans le système actuel, de la concurrence.

Dans le premier de ces deux systèmes, qui par sa nature exclut tout privilège, tout monopole, tout brevet d'invention (l'inventeur touche une rente de l'État et l'invention industrielle passe automatiquement dans le domaine public) et répartit entre tous la richesse, il est évident que la substitution générale des machines au travail humain n'aurait qu'un résultat, celui de permettre à tous les hommes le repos du corps, en remplaçant, à leur profit, le labeur manuel par la formation continue, la culture de l'intelligence, par le dévelop-

pement des hautes études, par la pratique de plus en plus perfectionnée de ce qui tient à l'imagination, aux arts, à la poésie.

Dans le système de concurrence, au contraire, qui livre chacun à ses propres forces, et dont l'étendard porte ces sauvages devises : *Au plus riche, au plus habile le succès ! Malheur aux vaincus !* dans le système de la concurrence, qui fait de toute découverte la propriété exclusive d'un seul ou de quelques-uns, qu'arriverait-il si l'on parvenait à inventer assez de machines pour rendre tout le travail humain superflu? Ce qui arriverait! Je frémis de le penser : les trois quarts de la population mourraient de faim!

Comprenez-vous bien la portée d'un tel rapprochement? Les inventions, les machines achetées par le travail solidaire de tous dans une entreprise ne sont pas censées remplacer les individus mais uniquement alléger leur travail. Par exemple, si une machine achetée remplace 50 % du travail c'est la possibilité pour tous d'avoir un mi-temps avec le même salaire (moins les frais généraux d'amortissement et d'entretien de la dite machine). Libre ensuite aux individus d'utiliser leur temps pour eux-mêmes, leur famille, leur maison, la culture et l'art ou pour travailler ailleurs. Cela ne pose aucun problème de fonctionnement car l'entreprise était compétitive avant la machine, pour l'acquérir, elle le restera après... seulement cela ne va pas dans le sens des actionnaires qui préfèrent voir disparaître la moitié des salariés pour pouvoir récupérer leurs salaires sous la forme de dividendes. Là est toute la question et c'est pourquoi nous disons que les entreprises associatives bénéficieront d'un financement d'État. Les actionnaires privés iront dans les entreprises libérales. Ils ne doivent pas exister dans l'association.

En vous expliquant pourquoi la concurrence était une cause d'appauvrissement général, je ne vous ai pas dit qu'elle provoquait entre ouvriers une compétition qui les condamne à se disputer l'un à l'autre l'emploi; qui les réduit à se vendre au rabais pour obtenir la préférence; qui pèse, par conséquent, sur les salaires et resserre la consommation (*d'où les sans-logis, la faim, l'augmentation géné-*

rale et continue de la misère) en même temps qu'elle donne à la production une ardeur dérégulée et dévorante (*pollution, OGM, vache folle, poulet aux hormones*). Que vous aurais-je appris à cet égard que vous ne sachiez, hélas! Par la plus cruelle de toutes les expériences?

Mais un trait essentiel manquerait à ce triste tableau, si j'oubliais d'ajouter qu'en créant la misère, la concurrence crée l'immoralité. Car qui oserait le nier? C'est la misère qui fait les voleurs; c'est la misère qui, en greffant le désespoir et la haine sur l'ignorance, fait la plupart des assassins et des terroristes; c'est la misère qui fait descendre tant de jeunes filles à vendre hideusement le doux nom d'amour. Qu'on lise les feuilles judiciaires; qu'on interroge le registre des prisons, qu'on fouille dans les archives de la prostitution, et qu'on réponde! Voilà donc la société introduisant au milieu d'elle, par le seul vice de sa constitution, la haine, la violence, l'envie: la voilà se plaçant elle-même dans cette alternative, ou d'être opprimée par en haut, ou d'être incessamment troublée par les attaques d'en bas. Que le système d'où naît une situation aussi désastreuse se défende! Nous l'accusons hautement d'immoralité.

Quelques précisions sur la Liberté

On nous reproche d'attaquer la liberté en attaquant la concurrence. Ah! j'avoue qu'un tel reproche me remplit d'étonnement. Car, si nous ne voulons pas de la concurrence, c'est précisément parce que nous sommes les adorateurs de la liberté. Oui, la liberté, mais la liberté pour tous, tel est le but à atteindre, tel est le but vers lequel il faut marcher. Voyons si le régime actuel y conduit.

Que la liberté existe aujourd'hui, et dans toute sa plénitude, pour quiconque possède des capitaux, du crédit, de l'instruction, c'est-à-dire les divers moyens de développer sa nature, je suis certainement loin de le nier. Mais la liberté existe-t-elle pour ceux à qui manquent tous les moyens de développement, tous les instruments de travail? Quel est le résultat de la concurrence? N'est-ce pas de mettre les premiers aux prises avec les seconds, c'est-à-dire des hommes armés de pied en cap avec des hommes désarmés? La concurrence est un combat, qu'on ne l'oublie pas. Or, quand ce combat s'engage entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, entre l'homme habile et l'ignorant, on ne craint pas de s'écrier: Place à la liberté! Mais cette liberté-là, c'est celle de l'état sauvage. Quoi? Le droit du plus fort, c'est ce qu'on ne rougit point d'appeler la liberté! Eh bien, je l'appelle, moi, l'esclavage. Et j'affirme que ceux d'entre nous qui, par suite d'une mauvaise organisation sociale, sont soumis à la *tyrannie de la faim*, à la *tyrannie du froid*, à la *tyrannie invisible et muette des choses*, sont esclaves.

Lorsque, chaque jour, des malheureux à qui une compétition désordonnée ferme les avenues du travail disent: « De grâce, du travail pour nous! du pain pour nos femmes et pour nos enfants! » et qu'il n'y a rien à leur répondre... ces hommes sont-ils libres?

Disons-le bien haut: la liberté consiste, non pas seulement dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses

facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction véritable, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée ou tyranniquement rançonnée.

Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, garantie, que l'État intervienne. Or, quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté, quel outil? L'association.

À tous, par l'éducation véritablement commune, les moyens de développement intellectuel; à tous, par la réunion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail! Voilà ce que produit l'association, et voilà ce qui constitue bien véritablement la liberté.

Du reste, qu'on ne s'y trompe pas, ce grand principe de l'association, nous ne l'invoquons pas seulement comme moyen d'arriver à l'abolition de la précarité et de la misère, mais comme moyen d'accroître indéfiniment la fortune publique, c'est-à-dire que nous l'invoquons pour les riches, pour les pauvres, pour tout le monde. Car, autant la concurrence déploie de force pour tarir les sources de la richesse, autant l'association en possède pour le multiplier, les agrandir. Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts annulés, plus de temps perdu, plus de capitaux égarés, plus d'établissements se dévorant les uns les autres ou mourant du contrecoup de quelque faillite lointaine et imprévue, plus de produits créés à l'aventure, plus de machines nouvelles devenant des instruments de guerre, plus de travailleurs cherchant au milieu d'un désordre immense l'emploi qui les cherche eux-mêmes sans les trouver. Bien évidemment, nous ne pouvons engager sur ces points que ceux qui choisiraient l'organisation du travail que nous proposons. Libre à chacun de faire son choix en connaissance de cause.

COMMENT?

La rémunération 1 : Les principes

Le régime de la concurrence, de l'antagonisme, c'est-à-dire de l'anarchie et de la haine, du désordre et de la guerre, va bientôt abdiquer au sein des calamités qu'il a produites. Tenons-nous prêt. Peut-être arriveront-ils à retarder sa chute par quelques compromis d'un jour, par des plans de relance, par des aides phénoménales, par une socialisation des pertes; mais nous assisterons à la décomposition de cet édifice vieilli qui déjà, de toutes parts, se lézarde et craque, soyez-en certain. Qu'on ne se fasse pas d'illusion! Le temps est passé des vains palliatifs: à une situation désespérée il faut des remèdes souverains...

Lesquels? C'est ce que nous avons cherché de bonne foi, en tenant compte des nécessités d'une transition, avec tous les ménagements que l'équité conseille, mais aussi en partant de ce principe: Fais ce que dois, et le bien adviendra. Continuons.

À cette interrogation récurrente concernant la détermination du prix de revient, des salaires, dans notre théorie, nous nous proposons d'y répondre clairement.

Tout d'abord concernant notre pensée, et son caractère utopique, prenons un exemple fort simple. Si, lorsqu'il s'est agi, pour la première fois, d'organiser le service des postes, quelqu'un s'était écrié: « Quoi! les lettres que trente millions d'hommes peuvent adresser à trente millions d'hommes chaque jour, à chaque heure du jour, on s'imagine pouvoir les faire parvenir sans difficulté, sans encombre, à point nommé, au lieu de leur destination, et cela, grâce à une administration unique de laquelle tout partira, à laquelle tout viendra aboutir? Mais qui déterminera le prix de revient des services rendus par l'administration des postes? Le salaire des facteurs sera-t-il le même à Lyon qu'à Bayonne? Les

appointements des fonctionnaires seront-ils les mêmes à Nîmes et à Dunkerque? Quel sera le prix des lettres? Qui en mesurera le chiffre à la longueur de chaque distance parcourue? Quels détails inextricables de comptabilité! Quels travaux immenses de répartition! etc. L'homme qui aurait objecté tout cela aurait passé, j'en suis sûr, aux yeux de beaucoup de gens, pour un esprit essentiellement pratique. Pourtant, vous savez si l'administration des postes est une utopie, et vous n'ignorez pas avec quelle facilité, quelle promptitude, quelle précision merveilleuse, s'opère ce qui aurait pu paraître, avant toute mise à exécution, presque impossible à réaliser et ce, aujourd'hui, pour 65 millions d'individus. Que dire, dans le même sens, de la démocratie, des droits de l'homme, de la République ou de la Justice...

À qui demanderait en vertu de quelle magique entente une armée composée d'un million d'hommes arrive à se mouvoir et à agir comme un seul homme, que répondriez-vous? Vous répondriez qu'une armée se compose en détachements, chaque détachement en régiments, chaque régiment en bataillons, etc..., et que là est tout le secret.

Est-ce bien sérieusement alors que l'on nous donne la nécessité de déterminer le prix de revient comme obstacle insurmontable? Le prix de revient se compose: 1° des salaires payés; 2° du prix des matières premières mises en œuvre; 3° du remboursement des capitaux, et là est tout le secret. Or, est-il une seule de ces choses qui ne soit parfaitement évaluable? Et, si le premier fabricant venu peut, quand il fait ses comptes, savoir ce que ses opérations lui rapportent, pourquoi ce qu'il peut, une association ne le pourrait-elle pas? De ce que le chiffre de revient à Bayonne ne serait peut-être pas le même qu'à Lyon, concluez-vous que, se composant à Lyon comme à Bayonne d'éléments très évaluables, il ne saurait être déterminé ici et là? Ce serait une singulière logique, convenez-en!

Sur la rémunération qui en découle; qu'est-ce que le salaire? Quelle est sa mesure? Que vaut une journée de travail? Que vaut le travail d'un jeune, d'un adulte? Comment déterminera-t-on cette valeur, selon l'équité et la justice? Comment donnera-t-on à chacun ce qui lui revient, rien de plus, rien de moins? Comment la répartition s'opérera-t-elle selon le degré de force, selon le degré d'intelligence, selon tel degré de constance et d'activité dans le travail?

Avant de répondre à ces questions je m'en empare, et, à mon tour, je les adresse à cette vieille économie politique prétendue libérale, que je me propose de remplacer. Oui, qu'est-ce que le salaire dans le régime actuel? Quelle est sa mesure? Que vaut le travail d'un jeune, d'un adulte? Comment donne-t-on à chacun ce qui lui revient, ni plus ni moins? Comment détermine-t-on la valeur selon l'équité et la justice?

Si j'interroge un des pères de la pensée libérale, J.-B. Say, sa réponse ne laisse aucun doute (Cours complet d'économie politique, 5^e partie, chapitre x):

« Les salaires sont d'autant plus élevés que le travail de l'ouvrier est plus demandé et moins offert, et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert et moins demandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette marchandise appelée le travail de l'ouvrier, comme il règle le prix de tous les autres services publics. Quand les salaires vont un peu au-delà du taux nécessaire pour que les familles des ouvriers puissent s'entretenir, les enfants se multiplient, et une offre plus grande se proportionne bientôt à une demande plus étendue. Quand, au contraire, la demande de travail leur reste en arrière de la quantité de gens qui s'offrent pour travailler, leurs gains déclinent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe puisse se maintenir en même nombre. Les familles les plus accablées d'enfants disparaissent; dès lors, l'offre du travail décline, et, le travail étant moins offert, le prix remonte... *De sorte qu'il est difficile que le prix du travail du simple manouvrier s'élève ou s'abaisse au-dessus ou au-dessous du taux nécessaire pour maintenir la classe au nombre dont on a besoin.* »

Ainsi, nous voilà bien avertis! Nous savons maintenant, à n'en pouvoir douter, que, suivant les docteurs de la vieille économie politique, le salaire ne saurait avoir d'autre base que le rapport de l'offre et de la demande, quoiqu'il résulte de là que la rémunération du travail se borne à ce qui est strictement nécessaire au travailleur pour qu'il ne s'éteigne pas d'inanition. À la bonne heure, et il ne reste plus qu'à répéter le mot échappé à la sincérité de Smith, le chef de cette école: *C'est peu consolant pour les individus qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail!*

Mais tout n'est pas dit encore, et le cercle des questions que j'ai à adresser à mes adversaires, en me servant de leurs propres expressions, ne se trouve pas entièrement parcouru.

Le rapport de l'offre à la demande est ce qui détermine le salaire... Mais la justice trouve-t-elle son compte à cela? Est-il conforme à l'équité que les créateurs de la richesse, les Travailleurs, se voient condamnés sous la pression de ce brutal et tyrannique rapport de l'offre à la demande, aux misères d'une vie représentée, pour eux et leurs enfants, par un morceau de pain, et à laquelle même ce morceau de pain manque quand leur nombre vient à dépasser les limites de la classe de *machines animées* dont on a besoin? Peut-on faire du travail une simple marchandise (Smith, Say, Turgot), de l'ouvrier une machine vivante qui a tout juste de quoi manger, et du Peuple, une classe qui ne doit pas dépasser le nombre dont on a besoin.

Si j'interroge sur ce point capital les économistes de l'école de Smith, ils ne répondent rien, ou bien ils répondent: Qu'y faire? Telle est la loi...

Eh bien, c'est là ce que nous proposons de dépasser. Nous croyons nous rendre coupables, au plus profond de notre âme, en affirmant que ce qui est manifestement inique est nécessaire.

Nous reconnaissons que c'est, en effet, sur le rapport de l'offre à la demande que se règle la rémunération du travail, *dans le régime*

actuel; mais nous nions de toute la puissance de notre âme qu'il y ait impossibilité de trouver une base meilleure, *dans un régime différent*, et nous disons avec John Stuart Mill (Principles of Political Economy, t. I, livre III, chapitre 1, § 1, p. 514):

« Il est évident que la considération de la valeur ne se rapporte qu'à la seconde de ces deux branches de l'économie politique: la production de la richesse et sa distribution; encore ceci n'est-il vrai qu'autant que c'est la concurrence, et non l'usage, qui est l'agent de cette distribution. Les conditions et les lois de la production pourraient être les mêmes qu'aujourd'hui, dans une société constituée sur un tout autre principe que l'échange. L'échange n'est pas plus la loi fondamentale de la distribution des produits que les roues et les voitures ne sont les lois fondamentales du mouvement, et confondre ces idées est, à mes yeux, non seulement au point de vue de la logique, mais au point de vue de la pratique, une balourdise. »

Il ne faut pas tomber dans l'erreur que Mill signale. Il ne faut pas prendre le relatif pour l'absolu, un fait passager pour un principe immuable, ou une loi constitutive des sociétés *quelles qu'elles soient*, ce qui n'est qu'un mode d'existence vicieux de la société, *telle qu'elle est aujourd'hui organisée*. En un mot, il ne faut pas être limité en disant que les salaires, l'intérêt, le prix, la valeur, ne se règlent que par la concurrence... alors que c'est seulement par la concurrence que se règlent les salaires, l'intérêt et la valeur.

Supposons alors à présent des associations autonomes ayant néanmoins consenties un lien de solidarité clairement délimité.

COMMENT ?

La rémunération 2 : L'association

Tous les hommes ne sont pas égaux en force physique, en intelligence ; tous n'ont pas les mêmes goûts, les mêmes penchants, les mêmes aptitudes, pas plus qu'ils n'ont le même visage ou la même taille ; mais il est juste, il est de l'intérêt général, il est conforme au principe de fraternité et aux lois de la nature, que chacun soit mis en état de tirer parti, aussi complètement que possible, *en vue du bonheur d'autrui et du sien*, des facultés qu'il a reçues de la nature, et de satisfaire aussi complètement que possible, *en vue de son propre bonheur*, les besoins que la nature lui a donnés.

C'est ainsi, par exemple, que, dans le corps humain, il n'y a vigueur et santé que lorsque chaque membre reçoit ce qui peut le préserver de toute souffrance et lui permette d'accomplir convenablement sa destination particulière. L'égalité ne peut être que proportionnelle, elle n'existera d'une manière véritable que lorsque chacun, d'après la loi écrite dans son organisation par la nature, produira selon ses facultés et consommera selon ses besoins. Pour cela, il faut se connaître et s'assumer.

Ainsi, que l'inégalité, mère de la tyrannie, se produise dans le monde, au nom des succès de l'esprit, ou bien au nom des victoires de la force, qu'importe ? Dans l'un et l'autre cas, la charité disparaît, l'égoïsme triomphe, et le principe de la fraternité humaine est foulé aux pieds.

Notre opinion, sur ce point, est donc :

1° Que le principe d'égalité n'est pas un système applicable à l'ensemble de la société, au régime actuel d'individualisme et de concurrence, en raison de la méconnaissance de soi et de ses besoins. La surenchère consumériste de l'époque fausse absolument tout, de là une corruption des esprits qui rend impossible la réalisation immédiate du projet.

2° Que ce système n'est applicable, même au régime d'association et de solidarité, que progressivement ;

3° Enfin, que la véritable égalité, celle qui a la fraternité pour sœur immortelle est l'égalité qui proportionne les travaux aux facultés et les fruits aux besoins.

Nous sommes conscients que le long et douloureux voyage de l'humanité vers le bien nous donne encore quelques étapes à fournir, l'histoire ne se fait pas en un jour ! Nous n'ignorons pas, également, que l'éducation ayant été jusqu'à ce jour faussée, les facultés de chacun manquent de mesure exacte ; que la civilisation perverse qui nous opprime ne le fait qu'après nous avoir corrompus et aveuglés ; qu'elle a par conséquent obscurci toutes les lois de la nature ; qu'elle nous a imposé une foule de besoins factices, de vains désirs ; que, sous l'empire d'une semblable civilisation, si l'on appliquait prématurément le système de la proportionnalité vraie, de l'égalité, on risquerait de voir maint travailleur faire trop peu et exiger trop.

Ainsi donc, montrer le but et entrer dans le chemin qui y conduit, c'est tout ce qui est aujourd'hui possible, eu égard à la mauvaise direction des habitudes et à la fausseté des notions générales. Libre à chacun, en somme, de fixer au sein des entreprises associatives la rémunération qui lui semble juste après concertation, en fonction de la responsabilité. Il est probable que nous gardions pour un temps encore la rémunération traditionnelle. C'est sur le partage des bénéfices que la distinction s'opère en profondeur et immédiatement par rapport au système libéral car, n'ayant plus d'actionnaires à rémunérer, ni d'intérêts d'emprunts à rembourser, le partage des bénéfices serait effectué à égalité entre les travailleurs de l'entreprise associative (*idem* pour les pertes). L'idée est la suivante : tous les travailleurs sont les maillons d'une même chaîne, il convient alors de procéder à un partage à égalité, pour chacun, du bénéfice ou

des pertes. L'esprit du principe de fonctionnement est que, propriétaire de leur industrie, les Travailleurs en partagent solidairement tous les résultats.

Alors, aux tenants du principe d'individualisme traitant d'utopies inutiles ce qu'ils sont trop ignorants pour discuter, aux insulteurs de bas ordre – zoïles sans valeurs, écrivains sans idées, économistes sans principes, grands diseurs de riens et d'injures, grands remueurs de mots, qui ont épuisé la contradiction, qui, violemment épris d'eux-mêmes et admirateurs du bruit qu'ils font pour attrouper les passants, croient soulever les questions quand ils les embrouillent, prennent le tapage pour la renommée, la grossièreté pour de l'énergie, composant des livres qui seraient le néant s'ils n'étaient le chaos – nous leur disons que le domaine industriel est transformé en champ clos, que l'industrie est devenue un combat à outrance, que la production se développe au hasard, avec une activité fiévreuse, dans les ténèbres; que les commerçants condamnés à vivre d'une vie aléatoire, à jouer un jeu terrible, halète après le gain de la partie entre les faillites de la veille et les banqueroutes du lendemain; que tous les intérêts sont armés les uns contre les autres; puis, qu'au sein de la confusion, la foule des intérimaires courant se vendre au rabais, foule de plus en plus épaisse, de plus en plus affamée et grondante..., voilà ce que le principe de l'individualisme a fait d'une société où l'amour du gain a été pris grossièrement pour le génie des affaires.

Ce langage est-il assez clair? Sommes-nous vengés de tous ces hommes sans talent qui, mesurant la vérité à leur taille, déclarent impraticable tout ce qu'ils sont hors d'état de comprendre, bonnes gens toujours chargés d'un bagage de mots qu'ils prennent et donnent fièrement pour des idées, esprits stériles qui insultent à la fécondité!

Sonder les plaies sociales d'une main courageuse, proclamer la vérité loyalement; forcer de la sorte les gouvernements à une solli-

citude active, voilà le vrai moyen de prévenir les révolutions, de conjurer les catastrophes; voilà, suivant nous, la grande prudence.

Aux tenants de la concurrence, partisans de la course des hommes vers la fortune, défenseurs de l'ardeur que chacun met à dépasser autrui et à s'emparer du prix de la course... nous leur disons que dans cette course, lorsque la carrière est trop étroite, les concurrents trop nombreux: les voilà qui se précipitent les uns sur les autres, qui se heurtent, qui se renversent; de sorte que les victorieux n'atteignent le but qu'en marchant sur le corps de leurs rivaux gisants et meurtris. Dès lors qu'importe que l'ardeur soit puissante, si elle est subversive? Qu'importe que l'aiguillon soit énergique, s'il est homicide? En fait de stimulant, connaissez-vous rien de comparable à la haine, à l'envie, au sentiment de la vengeance? Et la cupidité, dont la concurrence se nourrit après l'avoir enfantée, ne se compose-t-elle point de tout cela?

Oh! les sages législateurs qui, ayant la société à mettre en mouvement, vont choisir leurs mobiles dans la partie la plus souillée du cœur humain, dans ce qui en agite et en fait monter à la surface tout le limon! N'oubliez donc pas; de grâce, que la concurrence est un combat; que, dans la concurrence, chaque succès correspond à un désastre, et qu'à travers chaque cri de joie on distingue ou l'on devine un gémissement.

Deux hommes se battent en duel: il y a en eux émulation... pour s'entre-égorger! C'est l'émulation dans la concurrence.

Toutefois, que des erreurs fussent possibles, une pareille objection est absolument sans valeur. À quelle institution ne s'adresse-t-elle pas? Quand un système est produit avec bonne foi, il convient donc de l'examiner avec bonne foi, c'est-à-dire de chercher, non pas s'il est tout à fait exempt d'imperfections, mais si la somme des avantages qu'il présente n'est pas supérieure à celle des inconvénients qui en découlent. Discutons ouvertement et choisissons démocratiquement!

COMMENT ?

La rémunération 3 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 1)

Plus de réticences. Voici le moment, pour chacun, de dire ce qu'il a dans le cerveau et dans le cœur. Je sais bien ce qu'il peut y avoir de profit à ne pas s'user d'avance dans les luttes de la pensée ; à attendre, caché dans le demi-jour, l'heure décisive ; à s'envelopper de cette réserve mystérieuse qui parle si efficacement aux esprits faibles ; à laisser supposer enfin qu'on tient en réserve, pour le salut du Peuple, des secrets merveilleux dont on ajourne la révélation au lendemain de la victoire. Le prestige est désormais une puissance morte. Allons ! Quittez vos piédestaux, statues voilées ! Le monde est las d'adorer des Dieux incertains et muets. Que chacun se révèle : le Peuple choisira et la Révolution, qui arrive à grands pas, reconnaîtra les siens.

Mais cette Révolution qui vient à nous d'une marche invincible et déjà nous interroge, que veut-elle ? En pouvez-vous douter ? Elle veut que l'œuvre commencée en 1789 s'accomplisse, que l'on termine 1848. La féodalité territoriale et militaire a disparu, il faut que la féodalité financière disparaisse. Plus de privilèges ! L'égalité. Plus de privilèges ! La justice. De là tous ces brûlants débats sur la souveraineté du capital, sur le despotisme de l'usure, sur le prêt à intérêt, sur le crédit. La royauté de l'argent, l'aristocratie de l'argent, voilà bien effectivement ce qui est en question.

Et d'abord, qu'est-ce que le capital ? Les définitions données par les économistes ne sont pas identiques ; cependant elles rentrent toutes à peu près dans celle-ci qui est de John Stuart Mill : « Le capital est la richesse employée reproductivement » (Capital is wealth appropriated to reproductive employment).

Ce qui domine cette définition, c'est, comme on le voit, l'idée de TRAVAIL.

Pendant qu'il travaille, l'homme a besoin de nourriture, de vêtements, d'un gîte ; il lui faut la matière de son travail ; il lui faut des machines, des outils. Voilà le capital, qui, conséquemment, peut être défini comme l'ensemble des moyens ou instruments de travail (ce sur quoi et ce avec quoi l'on travaille).

Maintenant, qu'est-ce que l'intérêt ? C'est le prix que sont obligés de payer, pour l'usage des capitaux, des instruments de travail, ceux qui ne les possèdent pas.

L'intérêt, absolument parlant et en principe, est-il légitime ?

« Celui, dit Frédéric Bastiat, qui prête une maison, un sac de blé, un rabot, une pièce de monnaie, un navire, en un mot une valeur, pour un temps déterminé, rend un service. Il doit donc recevoir, outre la restitution de cette valeur à l'échéance, un service équivalent... Quelque chose enfin, et c'est ce quelque chose que j'appelle intérêt. »

Entendons-nous.

Est-il vrai, oui ou non, que tous les hommes apportent en naissant un droit à la vie ?

Est-il vrai, oui ou non, que le pouvoir de travailler est le moyen de réalisation du droit de vivre ?

Est-il vrai, oui ou non, que si quelques-uns parviennent à s'emparer de tous les instruments de travail, à accaparer le pouvoir de travailler, les autres seront condamnés, par cela même, ou à se faire esclaves des premiers, ou à mourir ?

Prenez garde ! Si vous dites non, nous pouvons nous arrêter ; vous niez ce qui est le point de départ de toute discussion comme de toute science ; vous niez que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre : je ne discute plus.

Si vous répondez oui, comment, après un tel aveu, osez-vous prétendre qu'en principe l'intérêt est légitime ? Oh ! Vous n'y songez

pas ! Cet intérêt, c'est, pour ceux-ci, le bénéfice d'un accaparement des moyens de travail qui devraient appartenir à tous ; c'est, pour ceux-là, le prix auquel il faut qu'ils achètent le pouvoir de réaliser leur droit à la vie !

Pour vivre, je labourerais ; mais, en venant au monde, j'ai trouvé la terre envahie. Pour vivre, je bâtirais ; mais à d'autres le bois et la pierre. Pour vivre, je ferais des étoffes ; mais, tout a été approprié par quelques-uns, depuis le mouton qui porte la laine jusqu'à l'arbuste qui donne le coton. Que faire ?

M'adresser à ceux qui, en vertu des lois faites avant moi, sans moi, contre moi, possèdent exclusivement ce qui m'est indispensable pour travailler, pour ne pas mourir, et leur dire : « Voulez-vous que je laboure votre champ, que de vos pierres je fasse une maison, que je tisse votre laine ? Je vous demande de m'avancer de quoi vivre pendant la durée de mon travail, dans le résultat duquel vous trouverez et la restitution de mon salaire, payé par vous, et l'intérêt de votre capital, fécondé par moi. »

L'arrangement agréé aux capitalistes, et je deviens leur salarié.

Que si, plus heureux et possédant déjà moi-même quelque chose, un champ, par exemple, j'ai besoin, pour mettre en rapport, d'un instrument de labourage qui me manque, je m'adresserai au propriétaire de cet instrument, et obtenant de lui que, pendant un temps déterminé, il m'en cède l'usage, j'aurai à lui payer cet usage sous le nom d'intérêt, je deviendrai son débiteur.

Ainsi, la condition du salarié et celle du débiteur tirent toute deux leur origine de ce fait que les moyens de travail sont exclusivement possédés par quelques-uns, au lieu d'être à la disposition de tous. Or, en principe, cela est-il juste ? Est-il juste que tous ayant apporté, en naissant, le droit à la vie, le pouvoir de réaliser ce droit soit concentré aux mains de quelques-uns, de telle sorte que

l'espèce humaine se trouve divisée en deux classes d'hommes dont les uns vendent la vie, que les autres sont réduits à acheter ? Voilà la question.

Tout service, dites-vous, appelle une rémunération, et qui prête rend un service. Mais le point à éclaircir, ne l'oubliez pas, est celui-ci : Comment les uns ont-ils acquis la faculté de rendre ce service, et pourquoi les autres sont-ils dans l'obligation absolue de le demander ?

En suivant Bastiat, le capital n'est que le travail accumulé ; en rémunérant le capital, c'est le travail, au fond, qu'on rémunère. Un instant ! ce n'est pas à une matière inerte qu'on paye l'intérêt, c'est à un être vivant ; ce n'est pas au capital considéré abstractivement et d'une manière générale, c'est à un capitaliste en chair et en os, c'est à un homme comme vous et moi, que je nomme Pierre ou Paul.

Donc, pour décider, quand Pierre se fait prêteur, de la légitimité de l'intérêt, il s'agit de savoir, non pas si le capital est le fruit de son travail, mais si en prêtant son capital, Pierre prête le fruit de son travail.

Car, admettons qu'en me cédant, temporairement et à des conditions onéreuses, l'usage de ce qui m'est indispensable pour travailler, il ne fit que me céder une partie de ce qui, originairement, m'appartenait en ma seule qualité d'homme, où serait le service ? Eh ! ce ne serait pas même une restitution.

Je suppose qu'un joueur à la hausse ait gagné, au moyen de quelques criminels mensonges habilement propagés, une somme d'argent représentant un capital, lequel correspondrait au labeur de mille ouvriers employés pendant un an à vingt euros par jour. Grâce à l'intérêt qu'on lui payera du capital acquis de la sorte, notre homme vivra sans rien faire, prendra du bon temps et se donnera des indigestions. De plus, ceux qui lui payeront l'intérêt de ses capitaux

lui devront de la reconnaissance, puisqu'ils auront reçu de lui un service; et, en vertu de cet axiome que le capital vient du travail, on trouvera fort équitable que le travail des mille ouvriers qui, en échange de leurs fécondes fatigues, ont reçu seulement un morceau de pain, soit rémunéré dans la personne d'un vil agioteur! Ô justice des économistes!

Et qu'on objecte point la rareté du cas. Jetez les yeux sur la société actuelle, vous y verrez: des industriels devenus capitalistes en falsifiant les produits ou en ruinant leurs rivaux par une frauduleuse concurrence; des commerçants devenus capitalistes en volant l'acheteur; des aventuriers devenus capitalistes autour d'un tapis vert; des coupe-jarrets financiers devenus capitalistes par d'illicites combinaisons de Bourse; la foule enfin des élus du hasard, capitalistes eu maillot qui, comme les nobles de Beaumarchais, se sont donné la peine de naître. L'intérêt payé à des capitalistes de cette espèce a-t-il et peut-il avoir le même caractère de légitimité que l'intérêt payé au capitaliste mis en scène par Bastiat dans le passage suivant: « Voilà un homme qui veut faire des planches. Il n'en fera pas une dans l'année, car il n'a que ses dix doigts. Je lui prête une scie et un rabot, deux instruments – NE LE PERDEZ PAS DE VUE – QUI SONT LE FRUIT DE MON TRAVAIL ».

Sans doute il ne faut pas perdre ceci de vue, et c'est à cause de cela justement que, lorsque vous me parlez de la légitimité de l'intérêt, je tiens à savoir si votre capital est le fruit de votre travail. Car ma conscience répugne absolument à déclarer dignes de la même rémunération ce prêteur de la scie, que vous venez de mettre en scène, et l'agioteur que j'y mettais tout à l'heure.

Serait-ce que le capitaliste ici doit disparaître derrière le capital, votre science s'occupant des choses, non des personnes, et ayant pour objet l'augmentation des richesses, abstraction faite de la justice distributive? Alors osez l'avouer; reconnaissez que nous

avons raison de reprocher à l'économie politique d'avoir été jusqu'ici sans entrailles, et ne venez plus nous parler de morale, d'équité; ne venez plus défendre l'intérêt des capitaux par cette considération qu'il est légitime.

Cette légitimité de l'intérêt ne saurait se mesurer qu'à celle de la possession du capital dans tel ou tel cas donné. Mais une pareille investigation est-elle possible? Évidemment non. Donc, en affirmant d'une manière générale que l'intérêt est légitime, on affirme une chose qu'il serait impossible de prouver, alors même qu'on ne saurait pas d'avance que, dans une foule de circonstances, elle est fausse. Donc l'édifice si ingénieusement construit par Bastiat, s'écroule faute de base.

C'est peu dès qu'on part de ce point de vue que l'intérêt des capitaux est légitime parce que le prêteur rend un service, il faut admettre que ce service est d'autant plus grand que la situation de l'emprunteur est plus désespérée. Peut-on payer trop cher la vie, peut-on payer trop cher l'honneur? S'il s'agit de ma vie, que l'usurier me prenne, comme intérêt, ma liberté: je lui devrai encore de la reconnaissance! S'il s'agit de mon honneur, qu'il exige un kilo de ma chair: c'est à genoux que je découvrirai ma poitrine!

COMMENT ?*La rémunération 4 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 2)*

Dans la continuité du propos, nous pouvons nous demander, à présent, si le capital, n'est pas la plus bienfaisante des divinités ? N'est-ce pas, ne manqueront pas de nous dire certains commentateurs, de son accouplement fécond avec le travail que résulte la reproduction de la richesse ? Est-ce qu'en décomposant le prix d'un produit quelconque, d'une paire de bas de coton par exemple, la nécessité et les bienfaits du capital n'éclateront pas dans l'analyse de ce qui revient, et à l'agriculteur qui a défriché la terre, et au pétrole qui pousse le navire, et à la machine faisant tourner dix mille broches ! Est-ce que ce n'est pas grâce à l'intervention du capital, de camions, de rails, que tel ouvrier peut faire en un jour ce qu'il n'aurait pas fait sans cela en deux mois ? Est-ce que ce n'est pas au capital, en un mot, que l'espèce humaine est redevable de la collaboration gratuite de la nature ?

Ainsi parle Bastiat, ainsi parlent les économistes. Mais plaisante serait leur erreur s'ils croyaient par là nous apprendre quelque chose de bien nouveau. Quand ils auront affirmé qu'on obtient de plus grands résultats avec une charrue que sans charrue, avec une scie que sans scie, avec une route que sans route, avec des approvisionnements que sans approvisionnements, etc., ils peuvent tenir pour certain que nous n'aurons garde d'y contredire, ou, plutôt, c'est de ces incontestables vérités que nous nous armerons contre eux. Oui, le capital est fécond, oui, le capital est nécessaire. Pourquoi donc préférer à un régime qui le mettrait à la disposition de tous (public) un régime qui le met à la merci de quelques-uns (privé) ?

Revenons à la source. Dans son fameux livre sur la *Législation et le Commerce des grains*, Necker suppose quelques hommes trou-

vant moyen de s'approprier l'air comme d'autres se sont approprié le sol ; puis il les représente imaginant des tubes, inventant des pompes pneumatiques, qui leur permettraient de raréfier l'air ici, de le condenser ailleurs... À merveille ! Les voilà disposant de la respiration du genre humain. Or, que penser de leur logique, si, pour prouver la légitimité de l'intérêt perçu par eux sur chaque portion d'air respirable, ils faisaient observer que l'air est au suprême degré bienfaisant et nécessaire, que sans l'air on ne respirerait pas et que sans respiration l'on ne vivrait pas, que par conséquent on ne saurait trop leur payer l'usage de cette faculté précieuse : respirer, vivre ?

On voit en quoi consiste le sophisme qui sert de base à tous les raisonnements de Bastiat. Ce sophisme consiste à confondre perpétuellement l'utilité du capital avec ce que j'appellerai le capitalisme, c'est-à-dire l'appropriation du capital par les uns, à l'exclusion des autres. Comme si l'utilité d'une chose résultait de son accaparement et non de sa nature !

Quelques exemples :

Voici une route qui est la propriété d'une compagnie de spéculateurs, d'où cette conséquence qu'il faut payer pour s'en servir : est-ce à cause du tarif qu'elle est utile ? Loin de là. Le tarif, barrière élevée devant quiconque ne peut payer, restreint l'usage de la route, et son usage restreint rend son utilité d'autant moindre.

Voici une machine qui, nouvellement découverte, devient, par un brevet, la propriété exclusive d'un fabricant : est-ce à cause du brevet qu'elle est utile ? Tout au contraire. Universalisée en son application, elle produirait immédiatement des résultats merveilleux, tandis qu'aux mains du propriétaire exclusif, elle va devenir peut-être une arme de guerre, une massue avec laquelle il écrasera ses rivaux et cassera les bras à des milliers de pauvres travailleurs.

Quoi donc ! Ignoreriez-vous qu'au service de l'entreprise associative le capital se multiplie ; que son utilité est en raison inverse de

sa division; que ses bienfaits sont en raison inverse de sa cherté? C'est justement parce que le capital est utile, c'est parce qu'il est nécessaire, que l'intérêt, qui en resserre si fort l'usage et en ralentit la circulation, n'est pas légitime. Criez donc: Vive le capital! Nous applaudirons, et nous attaquerons avec d'autant plus de vivacité le capitalisme, son ennemi mortel. Vive la poule aux œufs d'or, et défendons-la contre qui l'éventre!

Mais, objecte Bastiat, « pour que le capital abonde, il faut qu'on soit intéressé à le former, et pour qu'on soit intéressé à le former, il faut être soutenu par l'espoir d'une rémunération. L'intérêt, c'est cette rémunération du capital ».

Est-ce rémunération du capital ou rémunération du capitaliste que vous voulez dire? Il faudrait ici parler exactement: rien de plus essentiel. Je comprendrais qu'on dît rémunération du travail dans le sens de rémunération du travailleur, à cause du rapport intime qui lie ces deux termes. Mais entre le capital et le capitaliste le rapport est-il le même?

Que le travailleur vienne à mourir, son travail cesse: que le capitaliste meure, son capital lui survit. Sans travailleur, pas de travail: le capital, au contraire, se peut fort bien concevoir sans capitalistes.

La richesse ne perd pas son caractère de richesse pour être possédée et fécondée collectivement. La route, qui appartient à tous, sert-elle moins aux transports parce qu'elle n'est pas la propriété de quelques-uns? Bastiat, dans le passage cité plus haut, a donc confondu ce qu'il importait précisément de distinguer, et l'on va voir ce qui en résulte.

Quand le moment arrive de toucher cette rémunération due, selon Bastiat, au capital, est-ce le capital qui se présente, est-ce telle maison, telle usine, tel champ, tel train? Pas du tout. C'est un capitaliste, c'est pierre, Paul, François.

Or, si Pierre a gagné son capital à la Bourse, ce que nous rémunérons dans sa personne, au moyen de l'intérêt, ce sera... l'agiotage.

Si Paul est un spéculateur habile à moissonner sur le champ des dupes, ce que nous rémunérons dans sa personne au moyen de l'intérêt, ce sera... le dol.

Si François est né millionnaire et a trouvé bon de vivre en conséquence, ce que nous rémunérerons dans sa personne au moyen de l'intérêt, ce sera... la peine de naître et le droit de rester oisif.

Quant au capitaliste devenu tel grâce à son industrie, le seul dont on puisse dire qu'il a formé son capital, le récompenser, l'encourager, c'est justice. Mais ce qui est à récompenser, à encourager en lui, c'est le travailleur et non le capitaliste. Il faut donc trouver un autre mode de rémunération que l'intérêt du capital, puisque c'est là un moyen de récompenser et d'encourager aveuglément, indistinctement, sans acception de personnes, l'honnête homme qui a réussi, et l'aventurier, l'homme industriel et l'élu du hasard, celui qui a tout tiré de son propre travail et celui qui a tout tiré du travail d'autrui.

Encore doit-on ajouter qu'il existe, dans le régime actuel, une immense foule de malheureux qui, forcés de vendre leurs bras au rabais, de s'échanger corps et âme contre un morceau de pain, passeront leur vie entière à former le capital, sans y être intéressés autrement que par l'excès de leur misère. Quelque grabat à l'hôpital pour y mourir, un héritage de douleurs laissé à des enfants par qui ce sinistre héritage sera encore agrandi, voilà leur perspective, à ceux-là! Et leur rémunération, où est-elle?

Non, absolument parlant et en principe, l'intérêt des capitaux n'est pas légitime.

Mais dans le régime d'individualisme et de concurrence, la suppression de l'intérêt est-elle possible? Nous ne le croyons pas. C'est pourquoi notre débat se pose, en principe, à l'ensemble de la société mais, dans les faits, uniquement pour valider l'organisation associative du travail. À chaque univers sa philosophie générale de

fonctionnement. Nous pensons que les libéraux se trompent mais loin de nous l'idée de leur imposer nos concepts. D'où le principe de laïcité de l'État, de neutralité, concernant les dogmes économiques. À chaque univers économique sa philosophie générale de fonctionnement. Il y a trois univers distincts qui doivent avoir une égale place dans notre société tout comme il y a trois couleurs distinctes mais d'une taille identique sur le drapeau français. C'est l'unité du choix dans la diversité des propositions. La banque publique, nationalisée, fera – comme c'est le cas aujourd'hui dans le privé – aux entreprises libérales des prêts à intérêt... Ils peuvent être complètement rassuré sur ce point. La gratuité du crédit ne concerne que les entreprises associatives.

COMMENT?

La rémunération 5 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 3)

Dans le régime d'individualisme et de concurrence, supprimer l'intérêt des capitaux est impossible et la gratuité du crédit pour tous ou organisation démocratique du crédit n'est réalisable que par et pour l'association.

Qu'est-ce que le crédit? Au point de vue du régime d'individualisme, c'est la confiance qui porte un capitaliste à céder à un travailleur, moyennant certaines conditions convenues, et pour un temps déterminé, l'usage de l'instrument de travail dont celui-ci a besoin pour tirer partie de son industrie. Cette cession aura lieu si le capitaliste trouve un avantage à y consentir et si, en outre, il est assuré de ne point perdre la valeur dont il se dessaisit momentanément. Sinon, non.

Pour que ce genre de transaction qu'on nomme le prêt se puisse accomplir, deux conditions sont nécessairement requises, et la stipulation de l'intérêt en est une. Bastiat a mille fois raison contre les docteurs de l'individualisme osant parler de gratuité du crédit, lorsqu'il s'écrie :

« Suffira-t-il, quand vous me les aurez prêtés, que je vous restitue intégralement, mais uniquement, vos écus, votre machine, votre blé, votre maison? Prenez garde, s'il en doit être ainsi, je vous avertis que le rôle que je me réserverai toujours sera celui d'emprunteur. Ce rôle est commode, il est tout profit; il met à même d'être logé et pourvu toute ma vie aux dépens d'autrui – à condition toutefois de trouver un prêteur, ce qui ne sera pas facile, car qui bâtera des maisons pour les louer gratis? »

Le fait est que les mots crédit individuel et gratuité du crédit impliquent contradiction.

Et vainement espérerait-on arriver à la gratuité du crédit par le cours naturel des circonstances qui font baisser de plus en plus l'intérêt des capitaux. Ici encore Bastiat a parfaitement raison contre les

docteurs de l'individualisme, partisans de la gratuité du crédit. Il est très vrai que, quand l'intérêt baisse de 5 à 4, de 4 à 3, de 3 à 2, cela signifie que le capital s'est accru de 100 à 200, de 200 à 400, de 400 à 800, et que le capitaliste touche successivement un revenu de 5, 8 et 12. Il est très vrai que, si l'intérêt baisse relativement à chaque 100 euros, c'est parce que le nombre des 100 euros augmente, ce qui empêchera toujours le produit de se réduire à zéro et ce qui prouve l'absurdité de ce raisonnement: « L'intérêt baisse, donc il doit cesser. » Tout cela, je le reconnais, et Bastiat ne se trompe pas en disant: « À mesure que le capital s'accroît, l'intérêt baisse, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente ».

Seulement, Bastiat a tort d'ajouter que l'augmentation des capitaux augmente la part du travail. Qu'importe, en effet, que le travail ait à sa disposition 200 euros au lieu de 100 si, le taux de l'intérêt étant réduit de moitié, par exemple, la force représentée par 200 euros n'est pas supérieure à celle de 100 euros avant la baisse?

Quand les capitaux se multiplient, l'ensemble des capitalistes gagne sur la quantité ce qui est perdu sur la valeur, mais cette circonstance n'allège en rien, pour le travailleur non capitaliste, le fardeau de sa servitude. Et c'est ce qui explique comment il peut se faire que, dans un pays, l'abîme de la misère se creuse de plus en plus à côté de la masse des richesses de plus en plus croissante. Est-il une contrée au monde où les capitaux se soient plus multipliés qu'au États-Unis? En est-il une où le nombre des affamés se soit accru dans de plus lamentables proportions?

Dans ce qui est avancé par Bastiat, il n'y a donc de vrai que ceci: on n'arrivera pas à la gratuité du crédit en laissant aller et en laissant faire.

Aussi bien, la gratuité du crédit elle-même n'est qu'une des faces du problème à résoudre. Pour qu'on me prête, il ne suffit pas que je m'engage à payer un intérêt, il faut encore que le prêteur soit

assuré de la restitution intégrale du capital dont il me cède temporairement l'usage, il faut que j'aie une garantie matérielle à lui donner, il faut que je lui fournisse un gage, il faut que déjà je possède. Qu'importe donc qu'on dise à celui qui n'a rien, au pauvre: Donnez-moi une garantie réelle, et je vous prêterai sans intérêt? Ce langage est une véritable dérision.

Que si le pauvre offre en garantie ses bras, sa bonne volonté, son activité, son intelligence, une garantie personnelle enfin, nul doute qu'on ne lui réponde: Cela ne suffit pas! Vous pouvez être intelligent, industriel, plein d'ardeur, honnête; mais ne pouvez-vous pas être surpris par la mort, arrêté dans votre travail par une crise commerciale ou financière, écrasé par une concurrence frauduleuse et imprévue? Dans une société livrée aux hasards d'un antagonisme universel, au sein de cette loterie terrible qu'on appelle aujourd'hui l'industrie, malheur à qui prêterait ainsi! Il hypothéquerait son avoir sur des nuages!

La gratuité du crédit, en la supposant réalisée, ne supprimerait donc, dans le régime actuel, qu'une des deux conditions qui ferment au pauvre l'accès du crédit, et la condition la moins dure. Car il y a quelque chose de plus important que d'obtenir le crédit gratuitement quand on l'obtient: c'est de commencer par l'obtenir. Tel ouvrier s'estimerait fort heureux de trouver à emprunter, même à 5 %, un capital dont il serait assuré de tirer 10 % par son industrie. Mais il ne possède rien, il n'a pas de garantie réelle à offrir, et, conséquemment, gratuit ou non, tout crédit lui est refusé. Là est son malheur, là est sa servitude.

Et quel remède a cette calamité, si on ne touche pas à ce qui sert de base à tout l'édifice de la société actuelle, si on s'obstine à vouloir la concurrence, si on s'en va prônant l'individualisme, si on repousse l'association?

Imaginez à présent un vaste système d'associations solidaires possédant un capital collectif (à côté des entreprises libérales déjà

existantes) dont tout nouveau venu serait admis à profiter; et qu'au lieu d'être fermées à la manière des anciennes corporations connues pendant l'ancien régime sous le nom de jurandes et maîtrises, les associations fraternelles soient ouvertes... le problème est résolu, car, dans ce cas, pour avoir l'instrument de travail, il n'est besoin de payer un intérêt ni d'avoir à fournir une garantie réelle: Être de la profession et en justifier suffit. Oui, la gratuité du crédit pour tous, c'est l'association. C'est donc là le système à faire triompher et à universaliser.

BILAN 1

Dans la société d'aujourd'hui, la liberté existe-t-elle ?

LB. - Non; car, si la tyrannie des individus a été détruite, du moins en partie, avec le régime féodal, la tyrannie des choses subsiste, et une foule de nos frères sont soumis à la pauvreté, qui est l'esclavage par l'ignorance et par la faim. C'est la monarchie financière qui est aujourd'hui en question.

Est-ce que cet esclavage est une conséquence forcée de la constitution actuelle de la société ?

LB. - Oui; car, d'une part, les moyens d'une éducation réelle ne sont pas fournis (confère le budget des universités devenues les banlieues de l'éducation nationale, suppression des postes d'enseignant...) et, d'autre part, le travail n'étant ni rétribué d'une manière suffisante ni garanti, la misère est, pour le plus grand nombre, un fait inévitable.

D'où vient que, dans la société actuelle, le travail n'est pas rétribué d'une manière suffisante ?

LB. - Cela vient, d'abord, de ce que le capital nécessaire au travail et, en conséquence, la somme des instruments de travail, se trouve aux mains de quelques-uns ce qui rend ceux qui les possèdent tout à fait maîtres de ceux qui ne les possèdent pas.

Cela vient ensuite de ce que, au lieu de travailler en association, les Travailleurs (entrepreneurs/employés) vont, chacun séparément, à la conquête de leur pain: d'où il suit que, lorsque les compétiteurs sont trop nombreux, le travail devient une proie que nous sommes tous obligés de nous disputer en frémissant (que ce soit un hypothétique marché pour un entrepreneur ou un poste pour l'employé d'où le chômage et les dépôts de bilan, en un mot la ruine). En effet, pour obtenir la préférence, c'est à qui se vendra au rabais. Qu'importe qu'un tel ait une famille à nourrir ou que tel autre doive faire un

stage. Dans ce face-à-face, pour un travail donné, la famille mourra ou se fera voleur, et le stagiaire n'aura pas de quoi prendre les transports en communs pour aller travailler.

Par suite, lorsque quelques gains existent pour les entrepreneurs/employés, ils baissent, ils baissent toujours, jusqu'à ce qu'ils soient descendus à la limite au-dessous de laquelle le salarié mourrait de faim et l'entreprise au bord de l'effondrement. Voilà l'effet de la main invisible !

Et d'où vient que le travail n'est pas garanti? (Contrairement à la déclaration des droits de l'homme art. 23.1.: « Toute personne à droit au travail », et à la déclaration universelle art. 23, 24 et 25, bloc de constitutionnalité v^e République).

LB. - Cela vient que la société actuelle a admis en principe que chacun en ce monde devait rester abandonné à ses propres forces, marcher dans sa voie, et se faire à lui-même sa destinée. Au seuil de cette loterie humaine, tant pis pour qui n'a pas trouvé dans son berceau le billet gagnant ! Les pouvoirs du jour ont pour maxime qu'il faut laisser passer ; et comme, très souvent, ceux qui passent manquent de pain et ne trouvent pas à en gagner, il en résulte que, très souvent aussi, laisser passer revient à laisser mourir !

Mais ne dit-on pas que nous jouissons aujourd'hui de la liberté d'industrie ?

LB. - Belle liberté, vraiment, qui consiste dans la lutte du millionnaire contre le possesseur de 100 000 euros, et du possesseur de 100 000 euros contre le malheureux qui n'a rien ! On met aux prises deux athlètes, un nu et l'autre armé, un géant et un nain ; le combat commence et, quand le sang de l'athlète nu rougit l'arène, quand le nain tombe, écrasé d'un coup, les spectateurs crient : Bravo, c'est la liberté ! Ah ! Cette liberté-là, c'est une oppression deux fois hideuse, puisque, en même temps qu'elle frappe, elle ment.

Dans la société d'aujourd'hui, la fraternité existe-t-elle ?

LB. - Non ; car le principe qui domine les institutions, les lois, les mœurs, les usages de la vie, c'est ce lâche et grossier principe : Chacun pour soi, chacun chez soi.

Que faut-il faire ?

LB. - En principe, il s'agit d'assurer par l'éducation le développement moral et intellectuel de tous, de tous sans exception ; et de garantir le droit au travail, par la substitution du principe d'association au principe d'individualisme.

Qu'entendez-vous par l'individualisme ?

LB. - C'est le concept en vertu duquel chacun ne songe qu'à soi, et se hâte vers le triomphe de son intérêt particulier supposé et immédiat (non réfléchi), fût-ce aux dépens de son intérêt réel immédiat (conscient) ou l'intérêt d'autrui, fût-ce aux dépens de la société tout entière ou de l'écologie.

Quelle est, dans la société d'aujourd'hui, l'expression la plus saillante de l'individualisme ?

LB. - C'est la concurrence.

Qu'est-ce que la concurrence ?

LB. - C'est l'effort de chacun pour s'enrichir en ruinant autrui ; parmi les salariés qui ont leur pain à gagner, c'est l'effort de chacun pour être employé de préférence à autrui ; parmi les entrepreneurs, c'est l'effort de chacun pour gagner un marché de préférence à autrui.

Quels sont les effets naturels de la concurrence ?

LB. - La haine, l'envie, toutes sortes de vils artifices, la falsification des produits, une cupidité sans bornes, la baisse des salaires, la destruction des forces sociales usées l'une contre l'autre, une énorme et permanente déperdition de capitaux, la production aban-

donnée à l'empire du hasard, la pollution, l'écrasement des petits par les grands, en un mot, la mort de toute liberté, de toute égalité, de toute fraternité. La concurrence, c'est la guerre transportée dans le domaine du travail : ses effets sont ceux de la guerre, moins la gloire, le courage et le dévouement.

Mais la concurrence ne produit-elle pas l'émulation ?

LB. - Oui, si par émulation vous entendez l'ardeur que mettent deux ennemis à s'entr'égorguer ; non, si par émulation vous entendez le désir d'être le premier à travailler au bonheur de tous en travaillant au sien propre.

D'où naît l'émulation véritable ?

LB. - De l'association.

Qu'est-ce que l'association ?

LB. - C'est le principe en vertu duquel les hommes, au lieu de s'isoler, de se disputer la vie ou la fortune comme une proie, de s'entre-déchirer enfin, réunissent leurs volontés, combinent leurs aptitudes et travaillent ensemble à une œuvre commune, dont chacun profite selon ses besoins, après y avoir contribué selon ses facultés dans l'idéal (comme but) et, en attendant, en fonction d'un accord trouvé en son sein par ceux qui ont choisi cette organisation du travail.

Quels sont les effets naturels de l'association ?

LB. - L'amour, la concordance de chaque intérêt avec l'intérêt général, et, par conséquent, l'émulation du point d'honneur ; l'accroissement indéfini de la richesse par la réunion en un seul faisceau des forces diverses, et sa rétribution centrée sur l'Homme travaillant (vivant) et non sur le marché des actionnaires, matière morte ; en un mot, la réalisation de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. L'association, c'est la constitution de la famille transposée dans le domaine du travail : ses effets sont ceux que produit, en général, la famille.

Qu'en est-il de la propriété ?

LB. - La propriété, collective dans le travail, c'est-à-dire appartenant directement et en toute autonomie à l'ensemble des associés d'une association (ou par extension, d'associations souhaitant mettre leurs instruments de travail en commun), s'accompagne d'une propriété individuelle, privée, pour le reste. Chacun est libre d'utiliser sa rémunération à quoi bon lui semble.

L'homme ne pouvant vivre qu'à la condition d'approprier les objets extérieurs à son usage, nous définissons la propriété : droit de vivre, et nous ne pensons pas que du droit de vivre il faille faire un privilège. Nous voulons la rendre accessible à tous.

Dès lors, s'agit-il de transformer le contrat social de Rousseau en un contrat économique ?

LB. - Oui, car nous devons impérativement sortir de l'état de nature des relations économiques. Les désastres humanitaires, les crises économiques et financières, le cancer de la misère qui se propage, appellent une prise de conscience forte. C'est en montrant l'exemple, indépendamment des pays voisins que nous devons commencer les réformes. Toutefois, il ne s'agit de violenter personne. Il y a encore des partisans du libéralisme et de la libre concurrence. À eux nous leur souhaitons bonne chance mais il ne faudra pas attendre de l'État qu'il comble leurs déficits lorsque, demain ou après-demain, vaincu par d'impitoyables « Rothschild ou Bill Gates chinois, indien ou brésilien », ils verront leurs fortunes fondre inexorablement. Que les tenants volontaires d'une économie individualiste et concurrentielle continuent de s'entr'égorguer, même si cela répugne à notre conscience, libre à eux. Il ne faut surtout rien imposer, car dans le cas contraire, nos propositions auraient un caractère autoritaire inacceptable.

Nous disons qu'à chaque univers économique sa philosophie de fonctionnement et c'est à ce titre que nous défendons non seulement la reconfiguration du contrat social vers des considérations écono-

miques mais également une complète laïcité de l'État face aux divers dogmes économiques. Il faut une séparation de l'économique et de l'État, d'où la constitution d'un budget autonome du budget général de fonctionnement de l'État sous le contrôle du ministère du travail – démocratiquement constitué (élection annuelle) et sous contrôle permanent (responsabilité civile et pénale de ses membres) – et uniquement consacré au principe associatif.

Oppresseurs et opprimés gagnent également à ce que l'oppression soit détruite ; ils perdent également à ce qu'elle soit maintenue. En veut-on une preuve bien frappante ? La bourgeoisie a établi sa domination sur la concurrence illimitée, principe de tyrannie : eh bien ! C'est par la concurrence illimitée que nous voyons aujourd'hui la bourgeoisie périr. J'ai deux millions, dites-vous ; mon rival n'en a qu'un : dans le champ clos de l'industrie, et, avec l'arme du bon marché, je le ruinerai à coup sûr. Cet axiome que j'aimerais admis par tous, pour être à mes yeux évident est loin de remporter l'adhésion générale. Il faut respecter ce choix. Il faut de la modération. Qu'il faille de la fermeté dans le projet, certes, mais aussi l'amour de l'étude, une forte dose de tolérance qui fait les convertis, et surtout un esprit pratique, qui tient compte des circonstances, procède par réformes successives et marche au but sans brûler les étapes. L'objectif principal de ce petit ouvrage n'est pas d'assener des vérités mais de proposer des outils de réflexion trop souvent ignorés.

L'idée centrale du propos est de permettre la mise en place d'un système associatif sous la forme d'une expérience nationale. La réappropriation des capitaux collectifs par la collectivité elle-même en serait, selon nous, une conséquence directe. Le crédit gratuit ou organisation démocratique du crédit, une réalité permettant l'exercice véritable de la liberté.

COMMENT ?

La banque et l'État

Après avoir imaginé, comme but, un système d'associations solidaires possédant un capital collectif dont tout nouveau venu serait admis à profiter ; et qu'au lieu d'être fermées à la manière des anciennes corporations d'Ancien Régime connues sous le nom de jurandes et maîtrises, les associations fraternelles soient ouvertes... le problème est résolu, car, dans ce cas, pour avoir l'instrument de travail, il n'est besoin ni de payer un intérêt ni d'avoir à fournir une garantie réelle : Être de la profession et en justifier suffit. Oui, la gratuité du crédit pour tous, c'est l'association. C'est donc là le système à faire triompher et à universaliser.

Mais, on ne saurait atteindre ce but suprême en partant du point où nous sommes sans traverser une période transitoire, qui est celle du crédit donné par l'État.

Law, dans ses conceptions financières partait de ces deux points :

1° - Qu'il n'était pas de marques plus sûre d'un État peu aisé et penchant vers la misère que la cherté de l'argent ; qu'il serait à désirer que l'argent se prêtât pour rien ;

2° - Que le crédit individuel, c'est-à-dire le crédit des banquiers, était mortel pour l'industrie, parce que ces avides prêteurs exerçaient un véritable despotisme sur tous les travailleurs qui avaient besoin de capitaux, et qu'ils n'avaient d'autre but que de les pressurer par toutes les usures possibles.

« N'oubliez pas, disait-il au Régent, que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes ; QUE C'EST AU SOUVERAIN A LE DONNER, NON A LE RECEVOIR. »¹

1. Le souverain est celui qui donne le crédit. Qui le possède. En démocratie c'est le peuple. Dans une monarchie c'est le roi. Dans une oligarchie financière ce sont les oligarques banquiers.

Ces derniers mots renferment une révolution sociale immense. Il n'appartenait qu'à un homme de génie de les prononcer au commencement du XVIII^e siècle. C'est ce financier, si horriblement et si injustement décrié, qui a posé, en matière de crédit, les véritables principes. Oui, c'est au pouvoir à donner le crédit, non à le recevoir. En d'autres termes, la société se doit de commanditer le travail de chacun de ses membres.

Et, de fait, si le crédit est un puissant moyen de travail, une source abondante de richesses, pourquoi ne confierait-on pas le soin d'en dispenser les bienfaits au pouvoir social, qui seul a mission de pourvoir à l'intérêt public considéré dans toute son étendue, et qui seul peut faire participer à la jouissance du crédit tous les citoyens, grands et petits, riches et pauvres ? Si l'opération de l'escompte a pour résultat, tout en facilitant les relations commerciales et en fécondant l'industrie, d'assurer à ceux qui s'y livrent d'immenses bénéfices, pourquoi ces bénéfices n'iraient-ils pas grossir le trésor public, au lieu de s'entasser dans les caisses de quelques financiers ?

L'État, banquier, a sur les particuliers qui font la banque cet incalculable avantage qu'il peut attendre, tandis que les particuliers ne le peuvent pas ; qu'il peut avoir en vue les intérêts de l'avenir, tandis que les particuliers ne peuvent avoir en vue que ceux du présent ; qu'il aura intérêt très souvent à baisser le taux d'intérêt, parce qu'il stipule au nom et pour le profit de la société, tandis que les particuliers auront très souvent intérêt à l'élever, parce qu'ils stipulent en leur nom et pour leur propre profit ; qu'il pourra élargir le cercle du crédit en temps de crise, ce qui est juste et nécessaire, tandis que les particuliers sont forcés de le resserrer, ce qui est absurde.

Gardons à l'esprit que l'État en démocratie, à travers le suffrage universel correctement appliqué, est une réunion de gens de bien, choisis par leurs égaux pour guider la marche de tous dans les voies de la liberté. Or, la liberté, n'est pas seulement un droit reconnu à

chacun, mais le pouvoir assuré à chacun de développer complètement ses facultés, il s'ensuit que la société doit à chacun de ses membres et l'instruction véritable, sans laquelle l'activité humaine est d'avance étouffée, et les instruments de travail, sans lesquels elle est rançonnée tyranniquement. Comment la société peut-elle procurer à chacun de ses membres l'instruction et les instruments de travail, si ce n'est par l'État, qui représente la société et la résume, et qui détient, en propre et comme transition, le levier si profitable du crédit ?

Représentations, de façon à devancer les craintes, que l'État implique une idée de tyrannie partout où le pouvoir est d'un côté et le peuple de l'autre ; partout où il est loisible, soit à un individu, soit à une caste de dire, ainsi que Louis XIV : « l'État, c'est moi » ; partout où le pouvoir est un bénéfice, au lieu d'être une charge. Mais dans le nouveau monde auquel nous aspirons, l'État, c'est le peuple faisant lui-même ses affaires par ses délégués librement choisis (non pas suite à une présélection sur une circonscription administrative donnée – nous y reviendrons), et la grande maxime d'État doit être celle-ci : « Le premier de tous n'est que le serviteur de tous les autres. »

Et enfin, c'est à l'État qu'il appartient de prendre l'initiative de la régénération sociale car c'est un œuvre trop vaste et qui a contre elle trop d'obstacles matériels, trop d'intérêts aveugles, trop de préjugés, pour être aisément accomplie par une série de tentatives partielles. Il n'y faut pas moins que la puissance de tous, énergiquement résumée dans celle des plus intelligents et des meilleurs. L'État intervenant pour régénérer la société, c'est la tête s'occupant de la santé du corps. Ainsi, et dans l'attente d'une généralisation du principe, dans l'attente de la constitution d'un budget autonome du travail au Ministère du travail par et pour les associations, c'est à l'État que revient cette mission.

Perception démocratique de l'État

Après avoir expliqué à grands traits ce que nous souhaitons comme organisation associative du travail industriel et agricole et comme organisation économique de la société. Après avoir rédigé dans un projet de loi les clauses d'un contrat social rénové par des considérations économiques et fraternelles, afin de sortir, pour ceux qui le souhaiteraient, de l'archaïsme immobilisant qui caractérise notre époque. Après avoir précisé le concept de neutralité de l'État vis-à-vis des dogmes économiques comme il doit le rester vis-à-vis des religions. Il convient à présent de préciser le concept de démocratie.

COMMENT?

L'État

Qu'est-ce que l'État?

L'État, en un régime monarchique, c'est le pouvoir d'un homme, la tyrannie dans un seul.

L'État, en un régime oligarchique, c'est le pouvoir d'un petit nombre d'hommes, la tyrannie dans quelques-uns.

L'État, en un régime anarchique, c'est le pouvoir du premier venu qui se trouve être le plus intelligent ou le plus fort, c'est la tyrannie dans le chaos.

L'État, dans un régime démocratique, c'est le pouvoir de tout le Peuple, servi par ses élus, c'est le règne de la liberté.

Oui, l'État, la liberté! Ces deux termes sont corrélatifs. En quoi consiste la liberté? Dans le développement complet des facultés de chacun. Tous les hommes ont-ils les mêmes facultés, tous sont-ils égaux en force et en intelligence? Non. Qu'arrivera-t-il si on laisse le plus intelligent ou le plus fort mettre obstacle au développement des facultés de qui est moins fort ou moins intelligent? Il arrivera que la liberté sera détruite, c'est le chaos.

Comment empêcher ce crime?

En faisant intervenir entre l'opresseur et l'opprimé tout le pouvoir du Peuple. Si François opprime Pierre, les 65 millions d'hommes dont la société française se compose accourront-ils tous à la fois pour protéger Pierre, pour sauvegarder la liberté? Le prétendre serait une bouffonnerie.

Comment donc la société interviendra-t-elle?

Par ceux qu'elle aura choisis pour la représenter à cet effet.

Mais ces représentants de la société, ces serviteurs de tout le Peuple, qui sont-ils?

L'État.

Donc l'État ici n'est autre chose que la société elle-même, agissant comme société, pour empêcher... quoi? L'oppression; pour maintenir... quoi? La liberté. Donc, demander la suppression de l'État, même quand il n'exprime que le pouvoir de tous, à l'égard de chacun, c'est demander que la société soit dissoute en tant que société; c'est livrer les hirondelles aux oiseaux de proie; c'est faire qu'il y ait toujours des exploités et des exploités, des riches et des pauvres; c'est installer la tyrannie au sein de la confusion universelle; c'est non seulement sortir des voies de la République, mais prêcher l'individualisme dans ce qu'il a de plus frénétique; c'est pousser droit à la destruction de la liberté.

Ceux qui s'en vont criant: « Que l'État soit ceci ou cela, il nous importe peu, nous n'en voulons plus d'aucune sorte », ceux-là se rendent-ils bien compte de ce qu'ils veulent? Le comprennent-ils eux-mêmes? Je n'hésite pas à répondre: Non.

S'ils n'acceptent pas le principe de la souveraineté du Peuple, qu'ils en conviennent. S'ils l'acceptent, tout est dit. Car il est bien manifeste que la souveraineté du Peuple ne saurait consister dans le droit reconnu à plusieurs millions d'hommes de s'entre-égorger jusqu'à ce que les plus forts règnent sur des cadavres, ou sur des esclaves, cadavres vivants. Si par souveraineté du Peuple on ose entendre une cohue de volontés se livrant, en toute liberté, une guerre d'extermination; il faut qu'on s'en explique franchement. Nous saurons alors à quoi nous en tenir; et s'il nous faut absolument choisir entre deux tyrannies, eh bien, nous nous résignerons à subir celle qui se montrera prête à nous frapper sans nous tromper. Le libéralisme anarchique, c'est l'oppression doublée de l'hypocrisie, et elle nous fait deux fois horreur.

En attendant, nous disons, nous qui croyons d'une foi profonde à la souveraineté du Peuple, nous qui la voulons pleinement et nettement réalisée, nous qui ne mettons pas des mots à la place des choses, que la souveraineté du Peuple est le pouvoir exercé, au nom

du Peuple, sous son regard, sous sa dépendance, dans son intérêt, par ceux qu'il a choisis pour l'exercer.

Or, voilà justement ce qu'exprime, au point de vue démocratique, le mot ÉTAT.

Prétendre qu'on aspire à remplacer l'État par la société, dans un régime vraiment démocratique, c'est mettre en avant une sottise qui ne vaut pas qu'on s'y arrête; cela revient à dire qu'on aspire à remplacer la société... par la société. Dans *Les Confessions d'un Révolutionnaire*, livre de chevet des anarchistes que je définis: le code de la tyrannie par le chaos, Proudhon dit: « Quiconque met la main sur moi pour me gouverner est un usurpateur et un tyran: je me déclare son ennemi ». Et moi aussi. Mais c'est justement pour empêcher ce crime insolent que j'affirme l'État, alors que Proudhon le nie. Car, si mon ennemi est plus fort que moi, et qu'entre lui et moi il n'y ait absolument rien, qui l'empêchera de devenir mon tyran? Dans le royaume des animaux, l'État n'est pas connu que je sache, et c'est pour cela que les tigres y mangent les gazelles.

Or, des maîtres, nous n'en voulons plus sous aucun nom, sous aucun prétexte, d'aucune sorte: voilà qui est bien entendu. Nous voulons que les gouvernants – et nous sommes prêts à supprimer le mot, pour peu qu'il choque les puristes de l'anarchie – soient tout simplement les agents du Peuple, ses mandataires révocables et responsables (au civil comme au pénal), ses commis, ses serviteurs. Ces conditions une fois remplies que devient le pompeux anathème lancé contre l'État comme principe?

Le Peuple a-t-il le droit d'avoir des commis, élus par lui et qu'il renvoie quand ils s'acquittent mal de leur emploi? 65 millions d'hommes peuvent-ils, par exemple, se passer, pour faire leurs affaires de ce dont il est impossible au moindre négociant de se passer? Si vous répondez non, j'admire l'audace de votre folie; si vous répondez oui, votre guerre à l'État est un non-sens.

Chose inconcevable! Pour arriver à cette notion: l'État-serviteur, il y a eu mille combats terribles à soutenir, mille révolutions meur-

trières à traverser maintenant que cette notion libératrice est à la veille de triompher dans les esprits; maintenant que le suffrage universel tend à rendre le Peuple maître absolu de ses destinées; maintenant que la puissance exercée jusqu'ici contre le Peuple est à la veille de s'exercer pour lui; maintenant que le soleil de la démocratie réelle se lève à l'horizon, il se trouve des gens qui viennent nous proposer de reculer dans l'histoire jusqu'à la tyrannie du premier venu, de nous rendre libres à la manière des sauvages.

Les libéraux, en économie, ardents à écarter du Capital tout ce qui aurait pu le gêner dans son action homicide, avaient imaginé les belles maximes : laissez faire, laissez aller; chacun chez soi, chacun pour soi. C'était la liberté comme on l'entend chez les sauvages : Je suis plus fort que toi, je te tue. Seulement on disait ici : je suis plus riche que toi, je te ruine.

Ainsi, nous n'avons pas, le fanatisme de l'anarchie, mais nous n'avons pas non plus celui du pouvoir. Nous l'aimons tutélaire, généreux, dévoué, prenant pour devise une parole profonde de l'Évangile : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur de tous les autres », et nous le haïssons dépravé, corrupteur, oppressif, faisant du peuple sa proie. Nous l'admirons représentant la partie généreuse et vivante de l'humanité, nous l'abhorrons quand il en représente la partie cadavéreuse. Nous nous révoltons contre ce qu'il y a d'insolence, d'usurpation, de brigandage dans cette notion : l'État-Maître, et nous applaudissons à ce qu'il y a de touchant, de fécond et de noble dans cette notion : l'État-Serviteur.

Disons mieux : il est une croyance à laquelle nous tenons, c'est celle de la prochaine et définitive transformation du pouvoir. Là est le passage triomphal du monde ancien au monde nouveau.

Tous les gouvernements aujourd'hui reposent, en réalité, sur la notion de l'État-Maître; mais les voilà qui dansent, éperdus, la ronde des morts. Le XXI^e siècle assistera certainement aux dernières fureurs de leur dernière orgie. Qu'ils s'efforcent, comme sous Louis-

Philippe d'empoisonner l'esprit humain par des principes illusoire, ou bien que, comme les empereurs de Russie ils asservissent des peuples : je vois s'ébranler déjà la cloche qui va sonner les funérailles de tous les vieux pouvoirs, et la disparition du vieux monde.

Ainsi, veillons sur notre souveraineté, de quelque côté que viennent les attaques. N'oubliez pas que le suffrage universel, éclairé, mène à la constitution d'un pouvoir qui est le nôtre. Louis XIV disait : l'État, c'est moi. Dans le monde nouveau où la démocratie véritable nous appelle, l'État, c'est Nous !

À cette fin, il ne s'agit que de bien s'entendre sur la méthode.

COMMENT ?*Président de la République et Suffrage universel*

Dans le contexte actuel des grandes réformes, je me propose de prouver :

Que l'élection d'un président de la République par le peuple tend à décrier le suffrage universel en le mettant en contradiction avec lui-même.

C'est une inconséquence singulière et pleine de mécomptes que d'aspirer à des réformes politiques d'une haute portée, lorsqu'on repousse toute réforme sociale. Les conditions du pouvoir se lient d'une manière si intime à l'état général de la société, qu'il y a vraiment folie à croire qu'on changera les bases de l'autorité publique sans toucher aux rapports des citoyens entre eux et, inversement, les changements institutionnels auront des conséquences sur la vie sociale.

Placé sous la dépendance des souverains distributeurs du travail, malheur à lui, aujourd'hui plus que jamais, si, se rappelant qu'il est citoyen, il oublie trop qu'il est salarié ! Le soupçon marche derrière lui, l'œil incessamment ouvert. Une main cachée pèse sur son cœur, dont elle compte les battements. Proclamer sa foi, entrer dans la lice électorale à la manière des hommes libres, se mêler à l'échange public des sentiments et des idées, soutenir ouvertement une candidature aimée du peuple, il le peut sans doute, mais à des conditions qui, peut-être, seront terribles. Car, il est des circonstances où en fermant la porte d'une entreprise au travailleur, on le condamne à mort.

Et que fera celui en qui les inspirations du citoyen sont combattues par les affections, par les inquiétudes sacrées de l'époux et du père ? On vous dira que tous sont libres dans leurs votes. La liberté du pauvre ? Quelle dérision ! Mais il lui faut de l'héroïsme pour être libre. Ainsi donc, pas d'illusions vaines ! Le suffrage universel sera vicié dans son application véritable, tant qu'une vaste

réforme sociale ne sera point venue couper court à ces deux fléaux qui altèrent toute chose : la peur et la misère. Et pourtant, Dieu nous garde de conclure à l'ajournement du suffrage universel ! Même dans le milieu funeste qui en corrompt les sources, le suffrage universel est une institution qu'on ne saurait entourer d'un respect trop religieux et de soins trop vigilants.

Le suffrage universel appliqué comme il devrait l'être – c'est-à-dire de façon à faire en sorte que l'Assemblée soit le résumé vivant de la nation – est la meilleure garantie de l'ordre, de l'ordre véritable. Il investit le pouvoir d'une force morale si grande, il l'entoure de tant de majesté, il lui donne une consécration si importante, si solennelle, que cela seul est de nature à décourager l'esprit d'usurpation et à désarmer l'esprit de révolte. Associé à la Liberté de la presse pleine et entière, rien ne saurait produire de meilleurs effets.

En effet, toute autorité qui en est réduite à se défendre est destinée à périr violemment ; or, quelle autorité n'a pas à se défendre ? Celle qu'on ne songe pas à attaquer : l'autorité vraiment légitime.

C'est qu'il n'y a de ressources réelles, ni dans le despotisme, ni dans la corruption. Le despotisme, par son développement même, s'use et s'épuise. La corruption, dans ceux qu'elle croit acheter et qu'elle avilit, prépare des traîtres. Il faut, pour qu'une autorité reste longtemps à l'abri des orages, qu'elle soit (ou du moins qu'on la suppose) légitime. Et voilà ce qui constitue, au point de vue politique, la valeur du suffrage universel, surtout dans ce pays de France qui se trouve avoir perdu à jamais le culte des majestés de convention, et qui, témoin ébloui des victoires du droit, ne doute plus maintenant de l'impuissance finale de la force.

Mais cette fixité dans le pouvoir, le plus sérieux des bienfaits qu'on doive attendre du suffrage universel, l'obtiendra-t-on, lorsque le pouvoir aura été follement divisé ; lorsque, de la volonté nationale, consultée suivant des modes différents, on aura fait sortir deux auto-

rités rivales; lorsque, au risque de déchirements cruels, on aura planté face à face la souveraineté du peuple représentée par une Assemblée incarnant véritablement et proportionnellement la diversité nationale, et la souveraineté du peuple représentée par un président?

Les paroles manquent pour rendre ce qu'une pareille combinaison a de menaçant.

Je sais bien qu'au moment où j'écris, le président et la majorité de l'Assemblée vont de concert; mais qui ne sent tout ce que la situation actuelle a d'exceptionnel? Une fois les choses rendues à leur cours naturel, qu'arrivera-t-il dans le contexte actuel? Notre président exerce sa fonction avec fermeté. Que risque-t-il de se passer dans les prochains mois lorsqu'il utilisera son droit, constitutionnellement reconnu à présent, de prendre la parole devant les représentants du peuple. Entre deux grands pouvoirs de même origine et de nature diverse, il est impossible que tôt ou tard une lutte ne s'engage pas. Et alors, où sera le souverain? De quel côté penchera l'obéissance des troupes? De quel côté le respect du peuple? Est-ce que le suffrage universel ne sera pas invoqué, avec un égal avantage, et par l'Assemblée contre le président, et par le président contre l'Assemblée?

Voilà donc les signes vivants de la légitimité obscurcis, la fixité dans le pouvoir détruite, les décisions de la volonté générale l'une par l'autre annulées, la souveraineté du peuple mise en contradiction avec elle-même, le gouvernement devenu tout d'un coup une aventure!

Mais quand la guerre civile est dans les idées, les passions ne tardent pas à la faire descendre dans la rue. C'est à quoi nos constituants et législateurs doivent prendre garde: légèreté pouvant être déplorable, d'où peuvent résulter des calamités sans nombre! Car, lorsque le pouvoir flotte au hasard entre un homme et une assem-

blée, on peut tenir pour certain que cette assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire.

L'élection d'un président de la République par le peuple tend alors à décrier le suffrage universel en le mettant en contradiction avec lui-même.

Qui plus est, relevons que le principe en mouvement tend à l'anarchie car, avec un président de la République et une Assemblée, la société se trouve avoir deux têtes? Et comment, dès lors, la vie de cette société pourrait-elle ne pas être incertaine, désordonnée, pleine de déchirements et de luttes? Une société à deux têtes ne peut vivre qu'au prix des plus douloureuses convulsions, et encore ne peut-elle vivre ainsi bien longtemps.

Je n'ignore pas, toutefois, ce que présente de menaçant le règne trop absolu d'une Assemblée, et qu'un tel gouvernement a besoin de contrepoids. Ces contrepoids nécessaires, où les placer? C'est ce que j'examinerai ailleurs. Disons d'ores et déjà que par des élections annuelles la responsabilité des mandataires serait mise en œuvre. Que les mandats doivent être impératifs d'un point de vue idéologique et autonomes dans ce cadre. Que la liberté de la Presse ne doit souffrir d'aucune restriction.

COMMENT ?*De la représentation proportionnelle des minorités 1*

Le suffrage universel est la première condition de l'ordre, comme il est la première garantie de la liberté. En dehors de la souveraineté du peuple, pleine et entière, s'exerçant par le suffrage universel, il ne saurait y avoir, à terme, que violence et anarchie, qu'oppression impunie ou révolutions sanglantes. Nous sommes donc hautement pour ce régime. Là seulement est le droit; là seulement est la justice; là seulement sont la sécurité de tous et la raison. Il en résulte que soumission est due au vote de la majorité; mais non point dans tous les cas; non point au mépris de l'évidence; non point au mépris de la conscience. Non seulement il est possible qu'à tel moment donné la majorité devienne oppressive, mais quelquefois cela arrive. Et voilà ce qui rend nécessaire l'existence d'une Constitution, c'est-à-dire d'un pacte permanent, fondamental, supérieur aux simples lois, et que les majorités soient tenues de respecter, sous peine de dégager elles-mêmes de toute soumission à leur égard les minorités, injustement dépouillées alors de ce qui leur servait de garantie.

Si on nous demandait quel est le pays le plus malheureux, nous répondrions: Ce n'est pas celui où il n'y a pas de lois, c'est celui où il n'existe pas de Constitution inviolable, et où, par suite, il est impossible de faire impunément de mauvaises lois.

Un gouvernement, en effet, peut être oppresseur de deux manières, soit en partant de l'arbitraire, qui est la tyrannie de l'homme, soit en partant du despotisme, qui est la tyrannie de la loi.

Or, qu'on y prenne garde: de ces deux sortes de tyrannies, la seconde est la plus dangereuse, la plus funeste, la moins facile à ébranler. Les coups de l'arbitraire sont inattendus toujours, terribles

quelquefois; mais le rayon qu'ils décrivent pour frapper est toujours assez borné. Un gouvernement arbitraire pèse rudement sur quelques-uns; mais il se fait avec moins de peine supporter par la masse et les citoyens contre lesquels il abuse de sa force sont précisément ceux qui vivent sur les hauteurs et qui l'avoisinent. Dans un gouvernement despotique, au contraire, l'action de la tyrannie s'exerce d'une manière moins intense, mais plus uniforme et plus continue. Un mauvais prince, même lorsqu'il ne connaît à ses passions d'autre frein que sa volonté, ne peut frapper, après tout, que ce qui est à sa portée. Avide, il confisque les biens des riches; cruel, il fait payer à la noblesse la dîme du sang; débauché, il lève d'impurs tributs sur la jeunesse et la beauté des femmes de la Cour. C'était la fortune de ses compagnons de plaisir que Caligula jouait dans de nocturnes orgies; c'était du sang des grands seigneurs que Louis XI était altéré; et on a vu peu de tyrans descendre au fond de la société, comme Louis XV, pour y chercher des victimes aux brutales convoitises de la chair. Mais qui osera dire à la loi, lorsqu'elle renferme le principe de la tyrannie: Tu iras jusque-là et tu n'iras pas plus loin? La loi n'embrasse-t-elle pas la société toute entière?

La tyrannie de l'homme est capricieuse comme toute passion individuelle; elle a des moments d'intermittence, quelquefois même de prudents retours. Sa durée d'ailleurs peut se mesurer et se définir. La tyrannie de la loi, au contraire, emprunte à la solennité de certaines formes sacramentelles un caractère de force et de fixité qui la rend plus imposante, moins vulnérable, et qui fait dépendre sa disparition non pas d'un accident particulier, mais d'une secousse sociale.

Nous avons dit que la tyrannie de l'homme pesait principalement sur les entourages du prince, et nous nous attendons à une objection. Dans les grands empires, l'autorité se subdivise et se délègue, dira-t-on. Sans doute; mais s'il est vrai que l'autorité locale se façonne quelque part à l'image de l'autorité centrale, c'est surtout

dans les États soumis à la tyrannie de la loi. La raison en est simple : dans ces sortes d'États, maître et délégués sont également obligés de conformer leur conduite aux prescriptions légales, qui sont les mêmes pour celui-là et pour ceux-ci, et qui régissent de la même manière, dans toutes les circonscriptions du pays, les rapports de gouvernant à gouverné. Mais pour qu'il en fût de même dans les États soumis à la tyrannie de l'homme, c'est-à-dire au joug des caprices particuliers, des fantaisies et des passions individuelles, il faudrait que les caprices des délégués coïncidassent avec ceux du maître ; que les passions et les fantaisies des seconds dussent se réfléchir nécessairement dans les passions et les fantaisies du premier. Or, cela est sinon impossible, du moins très rare.

À Rome, dans les derniers temps de la République et sous les empereurs, à l'époque où les lois n'étaient guère plus qu'une lettre morte, on remarque entre la conduite des maîtres de l'Empire et celle de leurs délégués d'éclatantes dissemblances. Rome respirait sous l'autorité de ses consuls, dans le temps où le proconsul Verrès tenait la Sicile haletante et l'accablait de sa cruauté et de ses rapines. Pline le Jeune, dans la province qu'il gouvernait au nom de l'empereur, protégeait les chrétiens, dans le temps où Trajan dressait contre eux des listes de proscription.

Que conclure de là ? Que le règne des lois est le moins désirable ? Dieu nous en préserve ! Qu'il faut en revenir au système du bon plaisir ? Ce serait le comble de l'impiété et de la démence. Mais ce qu'on en doit conclure – et ceci est d'une importance capitale – c'est que les majorités elles-mêmes ont à se soumettre à un frein, et que partout où ce frein n'existe pas, il y a péril pour la liberté.

Il faut donc quelque chose qui empêche le droit des plus nombreux de trop ressembler au droit des plus forts ; quelque chose qui serve à distinguer avantageusement l'état de société, où l'on se compte, de l'état de nature, où l'on se bat ; quelque chose qui protège la liberté contre la substitution possible du pouvoir d'un chiffre à celui d'un coup de massue ; quelque chose enfin qui fasse que la

démocratie cesse d'être un privilège en faveur du nombre. La majorité doit avoir plus de représentants que la minorité, fort bien ; mais s'ensuit-il, comme dit John Stuart Mill, que la minorité n'en doive pas avoir du tout ? Eh bien, c'est pourtant ce qui arrive sous l'empire du système qui ne permet aux électeurs que de voter pour le candidat qui se présente dans la circonscription électorale auquel ils appartiennent. Le représentant élu pour la circonscription est celui de la majorité et le vote de la minorité se trouve n'avoir pas plus de valeur, l'élection faite, que si la minorité n'existait pas.

Cela est-il équitable ? Cela est-il conforme à l'intérêt bien entendu de la société et du principe de l'égalité démocratique ? Il y a là manifestement un mal qui appelle un remède.

La conviction que ce mal est considérable, que ce remède est nécessaire, me fait un devoir d'exposer le système qui se rapproche de ce but important et éminemment démocratique. Car en effet, comment parler du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple si dans la pratique l'on a le gouvernement du peuple, par des représentants non librement choisis – car le choix des candidats est imposé localement par les partis. Il nous est donc impossible de choisir quelqu'un d'autre. C'est le mode de scrutin qui est ici en question – et suivant le principe majoritaire (sachant que les mandats ne sont pas impératifs et que la responsabilité des élus n'existe pas). Nous sommes loin de vivre en démocratie. Afin de participer à l'amélioration de cette situation, nous proposons à la discussion le mode de scrutin suivant.

COMMENT ?

De la représentation proportionnelle des minorités 2 : mode de scrutin

Là où il n'y a pas égalité de représentation, on peut poser hardiment en fait qu'il n'y a pas de démocratie. L'essence de la démocratie, c'est l'égalité ; et partout où les minorités risquent d'être étouffées, que dis-je ? Partout où elles n'ont pas leur influence proportionnelle sur la direction des affaires publiques, le gouvernement n'est au fond qu'un gouvernement de privilège, au profit du plus grand nombre.

Ce qui importe, c'est que la voix de chaque électeur compte à la personne de son choix, du moins autant que possible. Ainsi, je peux appartenir à une opinion dont il me plairait beaucoup de préparer l'avenir ; je peux faire parti d'une minorité éparse dans le pays et qui, bien que trop faible pour l'emporter dans une circonscription quelconque, serait cependant assez forte pour former une section du corps électoral, si les membres qui la composent votaient ensemble nationalement (circonscription unique) ; je peux enfin vouloir pour mandataire élu, d'accord en ceci avec beaucoup d'électeurs répandus ça et là, une personne sans influence locale, sans relation avec les partis en vue, sans engagement avec les opinions du jour, mais d'un caractère élevé et d'un esprit aussi supérieur qu'indépendant.

Or, est-ce possible aujourd'hui, non... dans ce cas, je le demande, à quoi me sert ma qualité d'électeur ? Il faut, ou que je donne ma voix à une personne qui ne représente mon opinion que très imparfaitement, et si elle est élue mon vote est à moitié perdu, si elle ne l'est pas il est perdu tout à fait comme si je m'absténais.

Quel est le mode de scrutin à mettre en place ?

1° - On établirait un bureau central dans la capitale, et des scrutateurs dans chaque circonscription électorale.

2° - À l'élection des députés, devant siéger à l'Assemblée, toute personne désirant se porter candidat et en acceptant les termes (responsabilité civile et pénale, révocabilité, rémunération fixée sur le salaire moyen des Français) aurait à faire connaître son nom, son adresse et sa profession à un registre prévu à la préfecture de son choix et s'engagerait par là même à ouvrir un blog. Sur ce blog le candidat serait tenu de se présenter et d'exposer ses idées (même blog, mêmes moyens pour tous les candidats).

3° - Le registre général publierait ensuite une liste des circonscriptions électorales par ordre alphabétique, avec les nom et profession de chaque candidat.

4° - Il n'y aurait qu'un suffrage à donner, mais il serait loisible à l'électeur de choisir sur son bulletin autant de noms qu'il jugerait convenable en les numérotant par ordre de préférence. (Une liste de tous les candidats, par ordre alphabétique, faisant office de bulletin il n'y aurait plus qu'à opérer un classement chiffré.)

5° - Tous les bulletins seraient transmis par les scrutateurs des diverses circonscriptions électorales au bureau central.

6° - Là le registre général diviserait le nombre des bulletins reçus par celui des représentants à élire, et le quotient donnerait le chiffre des électeurs requis pour faire un député.

- Par exemple, en admettant que l'Assemblée dût se composer de 1 000 membres et qu'il y eût 42 000 000 de bulletins, il faudrait 42 000 électeurs pour faire un député, et quiconque aurait obtenu 42 000 suffrages sur toute la surface de la France, prendrait rang parmi les représentants du peuple.

- En ce qui concerne l'abstention, elle deviendrait par là même incompréhensible car le choix des candidats étant maximisé, ceux qui n'y trouveraient pas leur compte pourraient facilement se porter

candidat. Par ailleurs, ceux qui consciemment ne souhaiteraient pas participer aux élections, il n'y aurait, en conséquence, aucune raison de leur trouver un représentant.

7°- Les candidats dont les noms figureraient en 1er sur 42 000 bulletins (toujours dans l'hypothèse de 42 millions de bulletins reçus et de 1 000 députés) seraient proclamés membres de l'Assemblée.

- S'il arrivait que le nom d'un candidat fût écrit en tête de plus de 42 000 bulletins, on ne ferait servir à sa nomination que le chiffre strictement nécessaire, soit 42 000 bulletins qu'on choisirait sur le nombre total, d'abord parmi ceux qui viendraient des électeurs de la localité où il s'était porté candidat, et ensuite parmi ceux qui contiendraient le moins de noms.

- Lorsqu'un bulletin aurait servi pour l'élection d'un candidat, il serait mis de côté, attendu que, si on le faisait servir à l'élection d'un autre ou de plusieurs autres, il en résulterait que certains électeurs pourraient avoir plus d'un vote, ceux par exemple qui se trouveraient avoir mis en tête de leur bulletin un nom très populaire.

- Dans le cas où les candidats élus comme il vient d'être dit, ne seraient pas en nombre suffisant pour compléter l'Assemblée, c'est-à-dire dans le cas où il y aurait moins de 1 000 noms écrits chacun en première ligne de 42 000 bulletins, le registre général formerait une liste des candidats dont le nom occuperait 42 000 fois, sur les bulletins restés disponibles, soit la première, soit la seconde place, et ceux-là aussi seraient proclamés députés.

- Dans le cas où l'Assemblée ne serait pas encore complétée, on procéderait de la même manière avec les noms écrits sur les bulletins restants soit en seconde, soit en troisième position, et ainsi de suite.

Ainsi, vous êtes électeur. Mais il se trouve que, dans la circonscription électorale à laquelle vous appartenez, aucun des candidats qui se présente n'attire vos sympathies, ou ne professe votre opinion. Quel parti prendrez-vous? Sous l'empire du régime actuel, vous

auriez beau connaître, parmi les candidats qui se portent pour une autre circonscription que la vôtre des hommes d'un mérite que vous jugez éminent, des hommes qui ont votre confiance, et par qui vous vous estimeriez heureux d'être représenté : il ne vous est pas permis de leur donner votre voix. Or, par le mode de scrutin que je propose, ce serait possible. Vous auriez la Liberté d'exercer votre pouvoir souverain. C'est le principe d'une démocratie¹ digne de ce nom. Un exemple :

Électeur dans le Bas-Rhin, où il n'y a de chances que pour Pierre, Paul, Jacques, dont vous ne vous souciez nullement, vous avez beau vous dire que l'homme le plus capable de bien défendre vos intérêts et de faire prévaloir vos opinions est, par exemple, Xavier, il vous faut renoncer à l'espoir de l'avoir pour représentant ; il peut arriver – et c'est ce qui arrivera presque toujours aux hommes supérieurs, à ceux qui constituent la gloire d'une nation, qui en sont les guides intellectuels, mais dont, à cause de cela même, l'influence est nulle dans ces sphères étroites où elle a contre elle les préjugés, l'ignorance, le pouvoir de l'argent, les ressources de l'intrigue et les passions mesquines de parti, - il peut arriver, dis-je, que Xavier, ne réunisse, dans aucune circonscription électorale française, cinq mille suffrages, bien qu'il y en ait peut-être cinquante mille à sa disposition sur toute la surface de la France.

Encore une fois : quel parti prendrez-vous ? Si vous ne votez pas pour Pierre, Paul et Jacques, votre vote est perdu. Si vous vous absteniez, c'est comme si vous n'aviez pas droit de suffrage. Dans l'un et l'autre cas, vous voilà représenté nominalement et de force par des gens qui ne vous sont de rien, tandis qu'il y a dans la nation dont vous faites partie des hommes par qui vous seriez représenté sérieusement, dignement, et qui ne vous représenteront jamais.

1. Démos : le peuple/Cratos : le pouvoir

Dans le système que je propose, voici comment les choses se passent :

Sur la liste générale des candidats, et après avoir consulté les blogs, posant ça et là des questions etc., vous choisissez un nom, celui de Xavier, par exemple, que vous notez en premier sur votre bulletin. Si ce nom figure en tête de 42 000 bulletins, y compris le vôtre, ou en d'autres termes : si, parmi les 42 millions d'électeurs appelés à élire 1 000 députés, il en est 41 999 qui aient fait le même choix que vous, cela suffit pour que vous ayez un organe, et un organe selon votre cœur. Peu importe que, dans la circonscription particulière où vous résidez, vous soyez de la minorité, dès que la société dont vous êtes membre renferme, sur 42 millions d'électeurs, 41 999 individus en communion de pensée avec vous, votre voix est sûre de ne pas être étouffée.

Mais il se peut que le nom de Xavier ne réunisse pas le nombre des suffrages requis pour la première fournée des élus, c'est-à-dire ne se trouve pas écrit en tête de 42 000 bulletins. Eh bien ! Même dans ce cas, votre vote a une chance de produire son effet. Car si le nom de Xavier occupe la première place sur 40 000 bulletins, mais le deuxième sur 2 000, il se trouvera avoir le nombre des suffrages requis pour la seconde fournée des élus, dans le cas où il y aurait lieu à passer au deuxième choix pour compléter l'Assemblée.

Supposons, en effet, que le nombre des candidats dont le nom a été écrit en tête de 42 000 bulletins ne dépasse pas 750. Comme l'Assemblée doit, par supposition, se composer de 1 000 membres, il en résulte que, pour la compléter, il reste 250 membres à désigner, lesquels seront pris parmi les candidats dont les noms figurent sur 42 000 bulletins, soit à la première, soit à la deuxième place, et forment la seconde fournée des élus.

Xavier sera donc de ce nombre, puisqu'il occupe sur 40 000 bulletins la première place, et sur 2 000 bulletins la deuxième ; de sorte que, dans cette hypothèse encore, vous aurez le représentant de votre choix.

Ce n'est pas tout. Il n'a tenu qu'à vous d'écrire sur votre bulletin, après le nom de A..., celui de B... ; puis, celui de C..., etc. Admettons que A..., votre premier choix, soit mis hors de combat, il est possible que B..., votre second choix, soit plus heureux. Si, par exemple, son nom a été écrit en première ligne sur 30 000 bulletins, ce qui ne lui a pas permis d'être élu de la première fournée des élus, il suffira, pour qu'il soit de la seconde, que son nom figure en deuxième ligne sur 12 000 bulletins, auquel cas vous serez représenté à l'Assemblée par l'homme qui, après A..., répond le mieux à vos sympathies et vous paraît le plus capable de concourir au triomphe de votre volonté.

Mais, si A... et B... sont l'un et l'autre écartés, faute d'avoir obtenu le nombre de suffrages nécessaires. Eh bien, votre vote, en ce cas, n'est pas encore perdu, puisqu'il peut servir à faire nommer C..., votre troisième choix, si celui-ci réunit assez de votes pour être de la seconde fournée, ou même de la troisième, à supposer que la seconde ne suffise pas pour compléter l'Assemblée et ainsi de suite.

J'ai dit que tout bulletin ayant servi à l'élection d'un candidat devait être mis de côté, et que les bulletins appropriés à l'élection d'un candidat qui a obtenu plus que le nombre requis devaient être d'abord ceux qui ont été donnés par la localité dans laquelle il se présente, et ensuite ceux qui contiennent le moins de noms. Cela mérite également quelques explications.

À cette fin, un exemple :

Jean se présente comme candidat aux électeurs d'ille est vilaine, et il obtient 35 000 voix. Mais comme c'est un écrivain éminent et un homme très généralement connu, il obtient, en outre, 25 000 voix dans diverses parties de la France, en tout 60 000 voix soit 18 000 de plus qu'il ne lui en faut pour être envoyé à l'Assemblée.

La manière de procéder sera celle-ci. On fera servir à sa nomination, d'abord les 35000 bulletins provenant des électeurs d'île et vilaine, et ensuite, parmi les 25000 autres bulletins les 7000 qui contiendront le moins de noms. Cette dernière clause ayant pour but de faire intervenir la volonté de l'électeur lui-même dans le choix des bulletins à approprier, quand il y a lieu, à la nomination de tel ou tel candidat.

Le mécanisme en est beaucoup moins compliqué qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. En réalité, l'opération sur laquelle il repose n'a rien de plus difficile que le triage des lettres à la grande poste. Nous pouvons imaginer que, bien sécurisé, cela pourrait être informatisé.

Nous relevons une objection.

Il est vrai que le système proposé est loin d'assurer aux minorités une garantie complète, en ce sens qu'il laisse sans organe parlementaire toute minorité qui n'atteint pas le nombre minimum des votants requis pour l'élection d'un député. Mais c'est là un malheur inhérent à la nature des choses. À eux, par la liberté de la presse, de réunion, d'expression, de mobiliser le nombre de vote nécessaire. D'un point de vue pratique, il ne peut en être autrement. D'autre part, il est assez naturel qu'une opinion ne pèse dans la balance des destinées publiques que lorsqu'elle se trouve avoir acquis un suffisant degré d'importance numérique.

Au reste, je n'entends pas dire que le système que je propose soit parfait ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il offre des avantages nombreux, et de l'ordre le plus élevé :

Toute minorité serait représentée, pourvu qu'elle se composât d'autant de citoyens qu'il en faudrait pour faire un député, eu égard au nombre des membres à élire.

Chaque minorité locale pouvant s'unir par ses votes à d'autres minorités locales éparses dans toute la France, et atteindre de la sorte

le chiffre voulu par l'élection d'un représentant, nulle opinion de quelque importance numérique ne risquerait d'être réduite au silence, ou désarmée.

Les électeurs n'étant plus forcés, ou de voter pour un candidat, alors même qu'ils ne voudraient pas de lui, ou de s'abstenir, et pouvant donner leurs voix aux hommes d'une réputation nationale dont ils partagent les principes, une place parmi les représentants du peuple serait réservée aux grands esprits, aux citoyens vraiment illustres, honorables, aux caractères indépendants : il ne serait plus indispensable, pour être élu, de se faire l'instrument d'une coterie influente ou l'esclave d'un parti.

Chaque vote aurait ainsi toute la valeur qu'il doit et peut avoir. Chaque membre de l'Assemblée représenterait un corps électoral, disséminé peut-être, mais unanime. Par cela même, le représentant et le représenté seraient identifiés l'un à l'autre. Ce qui serait représenté à l'Assemblée, ce serait, non plus des pierres ou des territoires, mais des hommes. L'Assemblée deviendrait le résumé vivant de la Nation pour porter dignement son nom d'Assemblée Nationale et prendre des décisions en son nom et pour son compte. Ensuite s'appliqueraient localement, en toute autonomie administrative, les décisions politiques par une structure appropriée : la commune renouvelée.

Relevons enfin concernant le mode de scrutin que nous proposons que, dans chaque collège électoral qui souhaiterait se créer, la majorité serait nécessairement amenée à fixer son choix sur le plus digne, parce que son candidat préféré aurait à soutenir la concurrence de tous les hommes distingués sur TOUTE LA SURFACE DU PAYS. Ainsi, à l'Assemblée, les représentants de la majorité ayant devant eux les organes les plus distingués de chaque ordre d'idées, seraient contraints de les combattre, d'étudier les questions sérieusement et de penser, ce qui élèverait le niveau de l'intelligence générale.

Enfin, la majorité prévaudrait, la démocratie régnerait; mais en même temps une issue serait ouverte à chaque opinion dissidente, et un point d'appui ménagé au droit des minorités: droit non moins respectable dans sa sphère que celui des majorités dans la sienne. C'est un gage de paix civile. Paix toujours salutaire pour la bonne marche des affaires en général et économiques en particulier.

COMMENT?

Mandat, responsabilité et révocabilité des élus

Après avoir proposé le *système de Hare* adapté à la situation actuelle pour l'élection de nos mandataires à l'Assemblée. Envisageons à présent la forme du mandat, la responsabilité et la révocabilité de nos élus, de nos serviteurs.

Quand des électeurs choisissent un homme pour parler en leur nom et légiférer à leur place, c'est parce qu'ils lui reconnaissent ou lui attribuent, du moins relativement à la fonction dont ils le chargent, une compétence particulière. Tout comme lorsqu'ils se choisissent un boulanger, un médecin, un mécanicien... Ils le font suivant leurs convenances. Ils en ont la capacité sans avoir la connaissance technique précise des métiers. En l'élisant, ils lui marquent leur confiance, sans doute; mais ils lui font plus que cela: ils rendent hommage à son mérite. Toutefois, s'ils poussaient cet hommage jusqu'à lui remettre un blanc-seing pour toutes les questions à décider par un vote, leur choix équivaldrait à une abdication; au lieu de prendre un serviteur, ils se donneraient un maître. Ce serait le monde renversé. D'un autre côté, s'ils exigeaient que les connaissances de l'élu, ses lumières, la pénétration de son esprit, la sûreté de son jugement ne comptassent pour rien dans l'accomplissement de la mission qu'ils lui confient, leur choix n'aurait pas de raison d'être; et l'on ne voit pas pourquoi, dans ce système, l'élection ne serait pas remplacée, soit par le tirage au sort, soit par un simple envoi de cahiers.

Dès lors, l'idée du mandat impératif quoique démocratiquement logique aurait l'inconvénient très grave d'enlever au peuple le bénéfice des services que les esprits reconnus comme éminents lui rendraient à l'Assemblée, en lui consacrant l'emploi de leurs facultés.

Autant l'électeur a intérêt à ne pas abdiquer son pouvoir souverain, autant il a intérêt à ce que l'élu n'abdique pas sa pensée. De ces

considérations il résulte que le mandat impératif est un pouvoir dont le peuple est intéressé, tout le premier, à ne pas trop tendre le ressort.

Mais jusqu'où ira l'application du principe? Et où convient-il qu'elle s'arrête?

Une chose est certaine: c'est qu'il est des vérités de sentiment, des notions claires et simples, des idées fondamentales, qui sont essentiellement de la compétence de tous, et à l'égard desquelles il est indispensable que les votes du mandaté soient en conformité parfaite avec les convictions du mandant.

Que ces convictions risquent plus ou moins d'être erronées, là n'est pas la question: il suffit qu'elles existent pour qu'un organe fidèle leur soit assuré. Car, ainsi que John Stuart Mill en fait avec raison la remarque dans ses *Considérations sur le gouvernement représentatif*, « il est impossible qu'un peuple soit convenablement gouverné, quand il l'est contrairement à sa notion du vrai et du juste, cette notion fut-elle en certains points fautive ».

Un point qui ne saurait être contesté est donc celui-ci: qu'entre le Credo politique de l'électeur et le Credo politique de l'élu, la concordance doit être parfaite et entraîner, aussitôt qu'elle cesse, la rupture du lien qui les unit. Comment admettre, par exemple, qu'un élu chargé par ses commettants de travailler au triomphe du libéralisme se transforme, une fois nommé, en partisan du communisme, sans être obligé de déposer son mandat?

Il est clair alors que les seules questions à l'égard desquelles le mandat impératif puisse se relâcher de sa rigueur sont celles qui ne sont pas fondamentales, ou celles qui n'impliquent pas tout un ordre de sentiments et d'idées. Questions que l'on pourrait qualifier d'administratives ou de gestion courante. En ce qui concerne les questions de ce genre, je n'hésite pas à dire que le peuple sera d'autant mieux servi, que la latitude laissée à ses élus sera plus grande.

Mais entendons-nous. Pour qu'ils n'abusent pas de cette latitude; pour qu'ils ne tournent pas contre le peuple les facultés dont ils lui doivent l'emploi; pour qu'ils ne puissent pas pragmatiquement, à leur guise, le tromper ou le trahir, il faut qu'ils soient sérieusement responsables et facilement révocables.

C'est ici surtout que la défiance est mère de sûreté. Si l'on en doute, on n'a qu'à étudier les effets ordinaires de la vie à l'Assemblée.

Une fois élu, tel qu'on avait cru un homme, se trouve quelquefois n'être qu'un enfant. Combien de natures énergiques se sont usées au frottement de ce qu'on nomme les convenances parlementaires! Combien n'ont perdu leur vigueur native, en passant du grand air de la place publique dans l'atmosphère d'une assemblée législative! Et d'abord, il y a quelque chose de si subtil dans le désir d'avoir... un succès de tribune! Possède-t-on ou croit-on posséder un talent oratoire, que ne fera-t-on dans l'espoir d'être écouté, par ses adversaires, de gagner l'oreille de l'Assemblée! À quels ménagements de mauvais aloi ne sacrifiera-t-on pas le devoir d'une protestation virile, en vue des interruptions à éviter, de l'attention à conquérir! Pour plaire à la médiocrité du plus grand nombre des élus, un bon moyen est de descendre à leur niveau. Aussi le lieu commun est-il une plante qui réussit à merveille sur le sol de l'Assemblée. Encore si tout le mal se bornait là! Mais cherchez de quoi se compose, dans une assemblée législative qui dure longtemps, l'art de manier la majorité: vous verrez que cet art se compose, trop souvent, d'une foule de petites concessions, de petites manœuvres, de petites habiletés, de petites intrigues. Ceci, dans les temps calmes. Dans les temps d'orage, l'intrigue fait place à la fureur, et quoi de comparable à la violence des fureurs collectives?

Le gouvernement d'Assemblée a donc des vices qui lui sont propres et contre lesquels il importe de se précautionner; il couve des influences qu'il importe de tenir en échec. S'il est bon que le

pouvoir exécutif n'échappe pas au contrôle du pouvoir législatif, il est bon qu'à son tour le pouvoir législatif soit sévèrement contrôlé par le peuple souverain.

Concluons-nous de là à la nécessité d'une sanction pénale? Dirons-nous que les hautes fonctions doivent être une charge pesante et contenir un danger pour qui les accepte; que ceux-là seuls méritent d'être les mandataires du peuple, qui sont décidés à le servir, fût-ce à leurs risques et périls? Une pareille doctrine ne serait praticable, j'en ai peur, que dans un pays où les âmes seraient autrement trempées qu'elles ne le sont, aujourd'hui, dans le nôtre.

Concilier la stabilité des affaires avec le mouvement de l'opinion, la dignité de l'élu avec la souveraineté de l'électeur, la nécessité de châtier le mandataire incapable ou infidèle avec la nécessité non moins impérieuse d'empêcher le suffrage universel de se décrier lui-même par des arrêts inconsistants et des fluctuations nées de l'intrigue, tel est le problème.

Alors, à défaut d'une responsabilité pénale immédiatement applicable, celle consistant à attendre le prochain scrutin pour renvoyer un élu incapable, nous semble être une solution possible du problème à condition, bien sûr, de rapprocher les périodes électorales et de tendre progressivement à cette responsabilité pénale et civile. En effet, voulez-vous que le droit de révocation ne soit pas illusoire? Faites qu'il s'exerce à de courts intervalles, tous les ans ou tous les deux ans maximum.

Quant au danger de trop rapprocher les époques de fièvre électorale, il n'y a pas à s'en préoccuper. Plus nous nous accoutumerons à la vie publique, moins l'excitation qu'elle crée sera violente, plus le regard sera objectif, et plus l'intérêt à la chose publique sera grand.

COMMENT?

Intervention de l'État et place de la commune I

Dans une vraie démocratie, l'État n'est point le pouvoir exécutif, ou tel ministre tout-puissant, ou tel monarque absolu, Louis XIV ou Cromwell. La confusion des idées sur ce point a servi à propager bien des sophismes. Dans une vraie démocratie, l'État, c'est la société même, agissant en cette qualité dans tout ce qui a un caractère évidemment social.

Ceci entendu, il n'y a point à opposer la notion État à la notion Individu. Si par le mot État on comprend la société agissant en corps, d'une part; et si, d'autre part, on veut le développement libre de l'individu, non point au profit de quelques-uns seulement, mais au profit de tous, les deux idées que, très mal à propos, l'on oppose l'une à l'autre, loin d'être contraires, sont corrélatives. La seconde exprime le but, la première le moyen. Imaginez un instant que la doctrine de la non-intervention de l'État soit mise en pratique strictement, logiquement, rigoureusement: malheur au plus faible, et place au voleur de grand chemin!

Si mon ennemi est plus fort que moi, et qu'entre lui et moi il n'y ait absolument rien qui l'arrête, il deviendra mon tyran. « Dans le monde des animaux », disais-je ailleurs, « l'État n'est pas connu, et c'est pour cela que les tigres y mangent les gazelles ».

L'origine de l'État, en principe, se lie donc essentiellement au besoin de se garantir contre la tyrannie, et il perd sa raison d'être quand il est autre chose que la société elle-même agissant comme société, pour empêcher, quoi? L'oppression; pour établir et maintenir, quoi? La liberté.

C'est à ce flambeau qu'on découvrira les cas où l'intervention de l'État est légitime et ceux où elle ne l'est pas. Toutes les fois qu'elle est en opposition avec le libre développement des facultés

humaines, elle est un mal ; toutes les fois, au contraire, qu'elle aide ce développement ou écarte ce qui lui fait obstacle, elle est un bien. Ainsi, par exemple, l'intervention de l'État est un bien quand, par l'instruction gratuite et obligatoire, par la santé et par l'accès simple et gratuit à la justice (sur le même modèle que la santé) elle rend possible, chez le pauvre, le développement de l'âme, de l'intelligence, du corps et de la justice, condition de la liberté. Et encore, l'intervention de l'État est un bien quand, par l'association et le crédit gratuit, elle rend possible, chez les Travailleurs (entrepreneurs et employés) la possession des outils de production, condition de la liberté. Elle est un bien lorsqu'elle propose une assurance d'État couvrant tous les bien possédées et toutes les activités humaines et dont le prix est fixé en fonction du salaire et du patrimoine. Elle est encore un bien lorsque, établissant la consommation nécessaire mensuellement pour vivre décemment par individus en eau, en électricité, en téléphone, en m² habitable, elle délimite un seuil en dessous duquel aucune spéculation n'est possible (aucun profit possible autre que le paiement d'un juste salaire et l'entretien normal des infrastructures), mais au-delà duquel le marché peu joué son rôle régulateur. Il est possible de spéculer sur le surplus mais pas sur l'essentiel. Il nous semble normal, par exemple, qu'un individu qui consomme l'essentiel pour vivre en eau, en électricité... soit assuré du prix le plus bas, le prix réel. C'est la protection a minima de l'État. Ceux qui remplissent leurs piscines, éclairent leurs résidences la nuit, ceux qui polluent, ceux-là achèteront le surplus sur le marché, via des opérateurs privés. D'ailleurs, cette idée devrait assez bien leur convenir. N'est-ce pas ceux-là même qui défendent l'économie de marché, la concurrence et le capitalisme.

Pour terminer, selon nous, l'intervention de l'État est encore un bien lorsqu'elle « sort du marché »¹ par exemple le lait, le sucre, le blé, le riz, l'eau en bouteille, les légumes et les fruits frais bios, les

1. En France tout d'abord à titre expérimental, en Europe ensuite si c'est concluant.

viandes et poissons bios, le pain, le sel et le poivre, les épices, le beurre, etc. pour les vendre au prix réel, sans spéculation ni profit, dans des supermarchés sociaux car il s'agit de l'essentiel, du vital.

Très concrètement dans l'immédiat nous pensons aux bureaux de poste car ils ont un réseau de réception – entrepôt dans lesquels arrive le courrier et où les producteurs pourraient également déposer leurs produits – et de distribution sans commune mesure. Il faut simplement en étendre les moyens. On pourrait supposer, à terme, pouvoir commander sur internet les produits et se les faire livrer en même temps que le courrier par des fonctionnaires.

Les grandes surfaces traditionnelles auront tous les produits transformés les sodas, l'eau ou le lait fruité, l'alcool, les confiseries, les plats préparés, les surgelés, les pains à toaster, les yaourts fruités et sucrés, les barres chocolatées, les cigarettes, etc. : le superflu.

L'idée générale est la suivante. Les uns font du profit sur les produits, les autres n'en font pas, ils les vendent au prix réel. Les uns spéculent, les autres assurent le nécessaire pour garantir la vie. Il y a là une logique qui devrait, théoriquement, convenir à tout le monde. Pour plus de clarté, un exemple très concret permet de comprendre l'idée de l'ensemble du projet concernant les biens de consommation : Les pommes de terre et l'huile dans les supermarchés sociaux (l'essentiel), les frites et les chips dans les grandes surfaces traditionnelles (le superflu)¹.

Alors, nous disons que le jour où ces deux termes, l'État, la Liberté, seraient ce qu'ils n'ont jamais été, et ce qu'ils doivent être, ce jour-là le progrès politique serait accompli.

Dès lors, la centralisation politique, principe d'unité, est-elle désirable ?

1. Idée originale de François Weill.

Elle est plus que désirable, elle est nécessaire. C'est justement parce que l'unité est, de tous les intérêts le plus incontestable et le plus sérieux, qu'il importe de combattre la confusion d'idées qui, à cet égard, s'est introduite depuis longtemps dans les esprits. Il y a centralisation vraie, il y a centralisation fausse. Il y a l'unité, il y a l'étouffement.

La démocratie ne peut rendre, suivant nous, les peuples heureux et forts tout à la fois que par le jeu et la combinaison de ces deux principes : la centralisation politique, c'est-à-dire la concentration au même lieu et dans les mêmes mains (l'Assemblée comme nous l'avons décrite) du pouvoir de diriger les intérêts communs à toutes les parties d'une nation, et la décentralisation administrative, c'est-à-dire la liberté laissée aux intérêts purement spéciaux de se développer suivant la loi des mœurs, des habitudes ou des convenances locales (proche en cela du principe européen de subsidiarité).

Tout le monde est à peu près d'accord, en France, sur les avantages de l'unité politique. Pour ceux qui en douteraient, revenons un instant sur le fédéralisme. Question particulièrement intéressante pour l'Europe en construction.

Le fédéralisme a toujours été pour un peuple le germe des querelles les plus sanglantes et le principe d'une ruine inévitable. Un État fédéral a cela de particulier, que ce qui constitue pour les autres États une situation anormale est précisément ce qui fait sa force, son originalité, la première condition de son existence. Un État fédéral a besoin de la guerre étrangère comme les autres ont besoin de la paix ; car c'est la guerre étrangère qui, seule, peut lier en faisceaux des forces qui, quoique divisées, ont trop de points de contact pour ne point finir par se combattre. Peut-il en être autrement ? Les États qui composent une fédération apportent toujours, l'Histoire le prouve, des prétentions égales là où il y a inégalité de puissance et de ressources. Or, de l'inégalité des ressources, combinée avec l'égalité des prétentions, naît la

jalousie, et après elle le despotisme. Deux petites républiques unies par le lien fédéral, et toutes deux poussées par une ambition envieuse, ne tarderont pas à sacrifier leur liberté intérieure au plaisir d'écraser une rivalité qui les blesse. Toute passion collective tend à se personnifier et à choisir un représentant. Dangereuse tendance car un homme qui arrive à personnifier en lui l'idée dominante, ou la passion dominante d'un peuple, est bien près de devenir un despote !

Pour établir cette démonstration, nous n'avons qu'à remonter l'histoire des républiques italiennes, histoire solennelle et terrible, qui se compose du contraste des plus grandes vertus et des plus grands crimes, et qui renferme dans ses profondeurs tant de funèbres enseignements. Milan aspire au périlleux honneur de tenir le sceptre de la fédération : elle tombe sous le joug de fer de Jean Galéas. Padoue et Vérone ne savent pas se résigner à la sécurité d'un rôle subalterne ; la première finit par subir la dictature de François Carrare, et la seconde le despotisme de Della Scala. Pourquoi ? Parce que, dans ses jalouses ardeurs, chaque ville a voulu lever une armée, confier à un général habile ses ressources, ses espérances, et que, sous le manteau du général victorieux, se trouvait cachée la pourpre du tyran. Que dire de mieux pour prouver les avantages immenses de l'unité politique ?

Mais il ne faut pas s'y méprendre : si l'unité politique, c'est la force, l'unité administrative, c'est le despotisme.

Vainement supposerait-on le peuple, chez qui aurait été admis ce dernier principe, gouverné par un pouvoir sorti des entrailles mêmes de la société. L'origine d'un pouvoir est une garantie puissante, mais non pas certaine de sa moralité. La souveraineté du peuple n'existe réellement que dans un pays où les écarts du gouvernement, fût-il né du suffrage universel, ont été soigneusement prévus, et prévus de manière à être réprimés (Constitution : droits fondamentaux, responsabilité et révocabilité des élus). Eh bien ! la centralisation administrative rend cette répression presque impossible. Oseriez-vous arrêter un seul instant le moteur, quand l'engrenage des intérêts les plus

personnels est combiné de telle sorte que le moteur une fois arrêté, tout reste inévitablement suspendu ?

Avec la décentralisation administrative, les révolutions peuvent passer sur la société ; mais elles ne frappent pas, pour ainsi dire, de paralysie les individus. Avec le système contraire, un peuple est cruellement atteint par une révolution dans toutes ses parties. Ainsi on peut dire hardiment que, même dans un pays où le pouvoir est démocratiquement constitué, la centralisation administrative fait obstacle à l'exercice de la souveraineté du peuple. Loin de lui servir de base et d'appui, elle l'opprime.

Qu'arrivera-t-il, en effet, si autour de cette autorité formidable errent des citoyens isolés les uns des autres, et, pour ainsi dire juxtaposés ? Ce qui arrivera, c'est que le pouvoir, au lieu d'avoir affaire à la société qu'il est censé représenter, ne se trouvera jamais que face à face avec chacun des citoyens qui la composent, pris individuellement. Et alors, que son origine ait été ou non populaire, peu importe : ne relevant plus de la société, il oubliera que c'est d'elle qu'il est sorti. Son action ne trouvant plus de contrepoids, deviendra nécessairement désordonnée, brutale et envahissante.

Je n'hésite pas à le dire, rien n'est plus contraire à l'établissement ou au maintien du régime de la démocratie que l'unité politique, si on ne la considère pas comme la garantie de l'unité sociale.

Tout régime démocratique repose sur l'exercice du droit d'élection. Le droit d'élection entraîne la faculté de surveiller, et, au besoin, de révoquer les dépositaires de la puissance publique. Or, comment cette faculté pourra-t-elle être mise en jeu, si vous créez un pouvoir qui puisse prendre place au centre même de la vie du peuple, de manière à en embrasser tous les détails, à en gouverner tous les accidents ? De deux choses l'une : ou bien vous verrez les forces de la société rester languissantes, dispersés, inertes, autour de ce foyer de mouvement allumé au milieu d'elles, et qui les consumera de plus

en plus, sans pouvoir parvenir à l'éteindre ; ou bien cette autorité, qui ne trouve d'appui qu'en elle-même, périra par ses propres excès, et alors sa chute sera le signal du plus effroyable bouleversement. Tous les intérêts venaient aboutir à elle ; tous les intérêts se trouveront déplacés par son ébranlement. Tout se faisait par elle ; sa ruine ébranlera tous les fondements de la société.

Oui, autant la centralisation politique est nécessaire, autant la centralisation administrative est étouffante.

Eh bien ! Par un triste renversement de toutes les lois de la raison, nous manquons en France de ce qui est une nécessité, et nous avons ce qui est un péril.

L'État, en France, a le pouvoir de faire beaucoup de mal, j'en conviens. Mais le pouvoir de faire le bien ne lui est-il pas refusé, dans toutes les grandes choses ? Si une véritable centralisation politique existait dans notre pays, est-ce qu'on y verrait l'électricité, les chemins de fer, la poste, l'eau, l'assurance sociale, les routes, les hôpitaux, les universités, les banques... – en somme tous les domaines où se trouvent engagés non seulement la fortune et la moralité publiques, mais les plus hauts intérêts de la civilisation – aux mains d'industriels ? Pourquoi l'action des grandes compagnies s'est-elle victorieusement substituée à celle de l'État ? La véritable centralisation politique n'existe donc pas en France. Car, en tout ce qui concerne les intérêts généraux, les intérêts durables de la société, l'État y manque de plus en plus, et de puissance qui dirige, et de puissance qui contrôle.

Or, voyez un peu l'absurdité ! Ce pouvoir, qui dans les grandes choses est complètement privé d'action, il en a un immense dans les petites. Considérez la société dans son ensemble, vous n'apercevez l'État nulle part : étudiez la société dans les détails, vous trouverez l'État partout.

En d'autres termes, à côté d'une centralisation politique et économique devenant nulle, règne une centralisation administrative

et bureaucratique vraiment dévorante. Double fléau! Double cause d'oppression et de ruine!

Que faire? Étudions à cette fin la Commune.

La Commune! Ce qu'il y a au fond de ce mot, c'est l'association; ce qu'on a voulu y voir, c'est l'individualisme. De ce renversement d'idées sont nés les raisonnements les plus bizarres et les plus graves erreurs. Chose singulière! les adversaires les plus fougueux de la Commune se sont déclarés les champions de l'unité; et c'est au nom de la liberté seulement que les défenseurs de la Commune ont osé plaider sa cause! C'est sur les libertés municipales qu'a presque toujours porté la discussion, et la nécessité de l'association municipale n'a été que très accidentellement invoquée. Qu'on lise ce qu'à écrit sur les municipalités un des publicistes les plus distingués du libéralisme, Benjamin Constant, et on verra de quelle étrange façon les publicistes de cette école comprennent les conditions de l'existence communale. Le droit individuel, voilà leur point de départ; la nécessité des garanties que réclame la liberté, voilà ce qui compose le fond de tous leurs raisonnements.

Eh bien! tant que la discussion restera établie sur un pareil terrain, le problème de l'organisation communale sera insoluble, ou ne recevra que des solutions funestes.

Qu'est-ce que la Commune? Son existence est-elle nécessaire? Son individualité n'entraîne-t-elle pas son indépendance? Son indépendance peut-elle se concilier avec ce principe d'unité qui doit dominer toute société organisée? A-t-on, en conséquence, encore besoin des préfetures? Toutes ces questions sont de la plus haute importance.

COMMENT?

Intervention de l'État et place de la commune 2

Dans l'ordre des idées, la Commune tient le milieu entre la famille et l'État. De même que c'est par l'éducation domestique que l'homme se prépare à la vie communale, de même c'est par l'éducation communale qu'il doit être initié aux devoirs de la vie politique. Brisez un seul des anneaux de cette chaîne, vous faites disparaître une des transitions qui font passer l'homme de l'état d'individu à celui de citoyen.

Que ces gradations paraissent inutiles à certains publicistes, nous avons quelque peine à le concevoir. Les obligations sociales ne sont pas tellement simples, elles ne se concilient pas si facilement avec le principe d'égoïsme aveugle qui est au-dedans de nous, qu'on puisse repousser dédaigneusement l'initiation aux saintes maximes du dévouement. L'Homme n'est pas fondamentalement bon, d'où les règles et la présence de l'État pour éviter le chaos. Les affections humaines ne sont pas assez vastes pour embrasser dès l'abord l'humanité tout entière. C'est en se fixant sur les objets qui sont le plus à leur portée qu'elles acquièrent de l'énergie, de l'étendue. Leur force d'expansion demande à être développée, et ne saurait se manifester spontanément. Quoi qu'il en soit, les publicistes que nous combattons ne peuvent pas s'arrêter à la négation de la Commune. Sinon, la logique de leur système les pousse irrésistiblement à la négation de la famille.

L'existence de la Commune admise, sur quoi reposera son individualité? Cette question ayant été singulièrement obscurcie par des mots qu'on a employés sans les définir, nous commencerons par en poser nettement les termes. C'est au nom du principe d'unité qu'on a attaqué la liberté communale; c'est au nom de ce principe, convenablement appliqué, qu'il fallait, au contraire, la demander et la défendre.

On a confondu deux choses bien distinctes : l'unité politique et l'unité sociale. De ces deux principes, le premier doit servir de garantie au second. Là où le premier règne seul, il y a despotisme ; là où le second seul existe, il y a bientôt dislocation et anarchie.

Mais en quoi consiste l'unité sociale ? Ceci demande quelques éclaircissements. Penser, vouloir et agir en commun, voilà ce qui constitue l'association dans ce qu'elle a de plus rigoureux et de plus large. L'association proprement dite ne peut donc exister sans liberté d'action, et pour qu'elle conserve toute sa force, il faut qu'elle ne sorte pas d'une sphère limitée d'intérêts et de besoins qui correspondent au mode d'existence en commun. Cela suppose des relations fréquentes, habituelles, journalières presque et des préoccupations communes. Ces relations composent le fond de l'existence de la Commune ; les intérêts sur lesquels portent ces relations habituelles forment les éléments de l'individualité communale, et cette individualité ne peut se révéler que par la liberté.

Si donc on admet que l'unité sociale ne saurait avoir d'autre base que l'association, ce qu'il est presque futile d'énoncer, tant la chose est incontestable, il faut reconnaître la nécessité de constituer la société par associations, et par associations libres de régler les intérêts qui naissent de rapports journaliers, fréquents, immédiats, en leur imposant la loi de laisser à une autorité supérieure le soin de régler les rapports plus médiats et plus éloignés.

Cette doctrine, comme on le voit, n'admet aucune opposition réelle possible entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers. Il n'est pas un seul acte de l'individu qui, attentivement analysé, puisse laisser indifférente la société à laquelle cet individu appartient. Tout intérêt particulier se lie intimement à la satisfaction de l'intérêt général ; et l'intérêt général lui-même n'est-il pas une vaine abstraction, si on veut trouver autre chose que le résultat de la combinaison, de la fusion des intérêts particuliers ? Encore faut-il qu'ils aient la possibilité de s'exprimer.

Qu'on ne s'y trompe pas : cette discussion n'a pas seulement une valeur grammaticale ou métaphysique. Savez-vous ce qui en résulte ? Que presque toutes les communes, en faisant leurs affaires, feront celles de l'État. Et ainsi s'écroule le système de ceux qui supposent entre le pouvoir municipal et l'autorité centrale une hostilité naturelle, qui n'a d'autre fondement qu'une erreur de langage. Ainsi tombe le sophisme qui consiste à faire passer arbitrairement dans les choses une opposition plus arbitraire encore introduite dans les mots.

Les communes une fois constituées, de manière qu'elles puissent librement s'administrer, qu'on les unisse par des liens politiques fortement noués, et dont les extrémités se réunissent dans la main d'un pouvoir central, l'unité sociale sera créée. Organisez maintenant ce pouvoir de telle sorte qu'il domine sans peine les associations diverses qui l'entourent ; donnez-lui pour mission spéciale d'empêcher que l'harmonie de l'ensemble ne se corrompe ou ne s'altère ; pour lui faciliter l'accomplissement de cette mission, faites que, par ses représentants, il vive au sein de chaque commune pour en surveiller les mouvements, mais sans avoir le droit de les arrêter autre part qu'aux limites de la sphère administrative : si ces limites ont été sagement tracées, vous aurez fait de l'unité politique la garantie de l'unité sociale ; vous aurez opposé une barrière au despotisme et une digue aux débordements de l'anarchie.

Dans l'état actuel des choses, la division communale est on ne peut plus défectueuse. Sur les trente-cinq mille communes dont la France se compose, il en est un grand nombre où on chercherait en vain les éléments d'un pouvoir municipal. Il est nécessaire de modifier la division communale. Il est impossible de ne pas reconnaître cette nécessité ; et c'est par là que doit commencer toute loi ayant pour véritable but l'organisation des associations municipales.

Ainsi, dans le cadre d'une réforme communale, on commencerait par procéder à une circonscription nouvelle. Parmi nos

nombreuses communes, il en est de trop petites; il en est aussi de trop grandes. Dans les premières, il ne saurait y avoir ni vie ni mouvement; on y chercherait en vain les éléments d'une autorité municipale. Dans les secondes, le lien des communes habitudes, des relations journalières, ne peut être assez fortement noué, parce qu'il embrasse un trop grand nombre d'individus. Il faudrait donc avant tout corriger ce double abus, et cela au risque de briser quelques rapports déjà établis et quelques affections anciennes.

Le maire serait le gérant de la Commune, élu par elle, relevant d'elle spécialement; il cesserait de représenter, par je ne sais quelle absurde confusion, la Commune contre l'État, et l'État contre la Commune. La nomination des agents communaux lui appartiendrait exclusivement, et lui seul aurait le droit de les révoquer. Son autorité, sans être tout à fait indépendante, jouirait de toute la force, de toute la considération qui se puise dans un droit d'initiative bien reconnu. Les représentants du pouvoir central pourraient intervenir au besoin, pour aider, mais leur intervention n'aurait pas cette permanence qui en font aujourd'hui une véritable tutelle, tutelle tracassière, réglementaire, jalouse, d'où sortent à chaque instant, comme d'une source empoisonnée, les conflits de prérogatives, les querelles de préséance, les misérables luttes d'amour-propre.

La puissance financière des conseils municipaux serait agrandie, fortifiée annuellement en fonction du nombre d'habitants; et dans le règlement de leurs attributions, on ne partirait pas de ce faux point de vue qu'il y a une hostilité naturelle entre ce qu'on appelle les intérêts particuliers et les intérêts généraux. Car cette hostilité, ce qui la crée précisément, c'est le dualisme que le système actuel établit dans chaque commune. Lorsque le pouvoir local aperçoit sans cesse au-dessus de sa tête un pouvoir qui se dit le représentant d'intérêts autres que ceux de la Commune, est-il surprenant qu'il résiste quelquefois et se défie toujours? De là des rivalités, des embarras sans

nombre, des déchirements qui accoutument les esprits à voir les intérêts locaux dans tout ce qui n'est pas l'intérêt générale, et à chercher sans cesse la Commune hors de l'État.

Les sous-préfectures et préfectures seraient complètement supprimées, comme une superfétation tout à la fois ridicule et coûteuse. Le pouvoir central serait représenté dans les communes par des « commissaires » dont le rôle serait non d'entraver l'autorité municipale et de la dominer, mais de la servir et de la surveiller. À dire vrai, nous ne concevons guère l'utilité des préfets. Nous voyons bien ces personnages parader, mais nous ne les voyons pas agir; nous savons bien ce qu'ils empêchent et ce qu'ils coûtent; mais ce qu'ils font et ce qu'ils valent, nous l'ignorons.

Est-il jamais arrivé à un département, je le demande, de souffrir de l'absence de son préfet, ou, seulement, de s'en apercevoir? Ce n'est pas que la besogne manque... Mon Dieu! Non. Les bureaux de préfectures ne sont-ils pas encombrés d'écritures et de correspondances, et de vérifications, et de tableaux? Mais que sort-il, et que peut-il sortir de ce pêle-mêle? N'entendons-nous pas chaque jour les administrés se plaindre de ce que justice leur est refusée, de ce que leurs réclamations les plus légitimes viennent expirer sans écho dans les antichambres, de ce que leurs droits dorment pour jamais dans la poussière des dossiers administratifs? Et pourquoi? Parce que de tous les obstacles à l'expédition des affaires, il n'en est pas de plus sérieux que la multiplicité des rouages. Pourquoi? Parce que tout mouvement déréglé empêche l'action; que la confusion engendre l'impuissance, et que la confusion est la plaie de tout gouvernement paperassier.

Ce n'est pas nous, certainement, qu'on accusera de vouloir affaiblir la puissance de l'État. N'avons-nous pas réclamé, en faveur de l'État (contrairement à ce qui se fait aujourd'hui avec l'autonomie des universités), la direction de l'enseignement national (à tous les niveaux) dans un souci d'unité, d'équité, de

gratuité et de justice ? N'avons-nous pas dit qu'à lui seul il appartient de disposer, au profit de la société tout entière, des découvertes de la science, sauf à indemniser l'inventeur ? Que lui seul pouvait changer les bases du monde économique en proposant à ceux qui le souhaitent, sous la forme d'une grande expérience nationale, la mise en œuvre d'associations industrielles et agricoles à but lucratif dont le caractère fondamental est le respect, en son sein, d'un nouveau contrat social ? N'avons-nous pas dit que lui seul pouvait défendre la laïcité de l'État aussi bien au niveau de la religion que vis-à-vis des dogmes économiques au nom de la liberté ? N'est-ce pas à lui, enfin, que nous demandons de protéger les prix pour l'essentiel afin de pouvoir permettre à tous l'exercice de la liberté et une vie digne ? Que l'unique moyen de détruire l'horreur de notre société moderne était de substituer le crédit de l'État au crédit individuel, d'anéantir progressivement et pour toujours les lâches et grossières maximes du laisser faire, et de créer un pouvoir social assez fort, assez intrépide, assez honnête, pour se mettre résolument à la tête d'une grande révolution industrielle (laissant par là même le système concurrentiel à lui-même, sans intervention de l'État et en cela plus proche de l'idéal libéral) ?

C'est précisément parce que nous voulons donner à l'État une puissance féconde, que nous verrions avec douleur cette puissance s'égarer sottement dans les détails. C'est précisément parce que nous voulons que la force du pouvoir s'applique à toutes les grandes choses, qu'il nous déplairait de la voir absorbée par les petites. Il nous faudrait un gouvernement d'hommes d'État, et nous n'avons aujourd'hui qu'un gouvernement de vils serviteurs d'intérêts privés (les lobbys en sont des exemples).

Il faut en revenir à de plus saines doctrines. Je ne saurais trop le répéter : la Commune représente l'idée d'unité tout aussi bien que

l'État. La Commune, c'est le principe d'association ; l'État, c'est le principe de nationalité. L'État, c'est tout l'édifice ; mais la Commune, c'est la base de cet édifice.

Organisez la Commune d'après des vues d'ensemble, et vous aurez rendu le pouvoir central d'autant plus respecté, d'autant plus fort, que son activité n'aura rien d'étouffant, et son action rien d'aveugle. Alors sera créé ce lien moral qui fait la durée des États dans la paix et qui apporte au progrès les garanties de son durable et bénéfique développement, c'est-à-dire pour tous.

BILAN 2

Dialogue (suite)

Comment passer de l'ordre social actuel à celui auquel vous aspirez ?

LB. - Par l'intervention de l'État.

Qu'est-ce que l'État ?

LB. - C'est une réunion de gens de bien, choisis par leurs égaux pour servir la marche de tous dans les voies de la liberté.

D'où vient que vous assignez pour but à l'État l'établissement et la consécration de la liberté ?

LB. - Cela résulte de la définition même de la liberté. La liberté est, non pas seulement le droit reconnu à chacun, mais le pouvoir assuré à chacun de développer complètement ses facultés, il s'ensuit que la société doit à chacun de ses membres et l'instruction véritable, sans laquelle l'activité humaine est d'avance étouffée, et les instruments de travail, sans lesquels elle est rançonnée tyranniquement. Or, comment la société peut-elle procurer à chacun de ses membres l'instruction et les instruments de travail, si ce n'est par l'État, qui représente la société et la résume.

Est-ce que le mot État n'implique pas une idée de tyrannie ?

LB. - Oui, partout où le pouvoir est d'un côté et le peuple de l'autre ; oui, partout où il est loisible, soit à un individu, soit à une caste, de dire, ainsi que Louis XIV : « L'État, c'est moi » ; oui, partout où le pouvoir est un bénéfice, au lieu d'être une charge. Mais dans le monde nouveau auquel nous aspirons, l'État, c'est le peuple faisant lui-même ses affaires par ses délégués. Qui plus est, des droits fondamentaux comme la liberté de réunion, d'expression, de la presse, de la justice, le droit des minorités et le mode de scrutin issu du système de Hare, la responsabilité civile et pénale des élus

du peuple, la force idéologique du mandat, la non-élection d'un président de la République au suffrage universel – mais la nomination, comme dans une association, par l'Assemblée des élus nationaux et en son sein d'un directeur, d'un trésorier, d'un secrétaire général, d'un responsable de la justice, de la police, de l'éducation etc. formant le gouvernement – tous ces principes sont consacrés dans une Constitution et donc supérieurs à toutes majorités. De plus, la centralisation politique s'accompagne d'une décentralisation administrative. L'autonomie de l'association communale est une garantie concrète contre l'emportement éventuel d'une Assemblée. Enfin, dans les entreprises associatives les associés sont souverains ce qui constitue également un ultime rempart contre la tyrannie.

Pourquoi est-ce à l'État qu'il appartient de prendre l'initiative de la régénération sociale ?

LB. - Parce que c'est une œuvre trop vaste et qui a contre elle trop d'obstacles matériels, trop d'intérêts aveugles, trop de préjugés, pour être aisément accomplie par une série de tentatives partielles. Il n'y faut pas moins que la puissance de tous, énergiquement résumée dans une Assemblée représentant véritablement la nation. L'État intervenant pour régénérer la société, c'est la tête s'occupant de la santé du corps.

L'œuvre de la régénération sociale peut-elle être entreprise et achevée tout d'un coup ?

LB. - Non certes. Elle demande, au contraire, beaucoup de temps, de patience, de maturité, et elle ne saurait résulter que d'un certain ensemble de mesures successives. Il y aura des erreurs, des emportements et des hésitations car les principes aussi ont leur enfance. Toutefois, soyons certain que de bons concepts ne peuvent qu'avoir de bons effets. L'essentiel pour l'instant est d'en comprendre le sens.

Est-ce que cet ensemble de mesures a pour but de faire l'État le seul entrepreneur, le seul industriel, le seul commerçant du pays ?

LB. - Pas le moins du monde. Il s'agit uniquement, comme vous en jugerez, de faire prendre par l'État l'initiative d'une grande réforme qui, loin d'étouffer sous un régime réglementaire la spontanéité de chacun, donnerait, au contraire, au sentiment individuel plus de moralité, plus d'énergie et plus d'essor. Par ailleurs, l'expérience nationale d'associations industrielles n'est pas impérative. Laisant le libéralisme à lui-même, notre système ne fait que proposer, à ceux qui le souhaitent un autre mode de fonctionnement de l'entreprise, plus républicain et plus démocratique et en cela seul bénéficiaire légitime des subsides de la collectivité. Les interventions de la puissance publique dans le travail sont l'apanage des associations industrielles et des colonies agricoles. Libre aux autres modes de production de s'organiser comme bon leurs semblent.

Qu'est-ce que le capital ?

LB. - C'est la somme des instruments de travail. Pendant qu'il travaille, l'homme a besoin de nourriture, de vêtements, d'un gîte ; il lui faut des outils, des matériaux, etc... L'ensemble de ces choses, c'est le capital.

Est-ce qu'il ne suit pas de là que le capital est indispensable au travail ?

LB. - Sans nul doute.

Mais alors n'est-il pas juste que, dans les fruits de la production, le capital ait sa part sous le nom d'intérêt, l'intérêt n'étant que la récompense des services rendus par le capital ?

LB. - C'est, en effet, là le raisonnement sur lequel repose la théorie de l'usure ; mais ce raisonnement n'est qu'un sophisme. Il est très vrai que, sans capital, le travail serait impossible ; mais ce n'est

pas au capital que l'on paie l'intérêt, c'est au capitaliste. Or, capital et capitaliste sont deux choses parfaitement distinctes. Pour que le capital existe, il n'est pas du tout nécessaire qu'il se trouve disséminé entre les mains de possesseurs exclusifs auxquels on est obligé d'en payer l'usage. Supposez une association de travailleurs jouissant d'un capital collectif, c'est-à-dire d'un capital qui appartiendrait à l'association elle-même sans appartenir d'une façon particulière à tel ou tel de ses membres, cette association travaillerait sur son capital sans avoir à en payer l'intérêt à qui que ce soit, puisqu'il n'y aurait pas ici de capitaliste, quoiqu'il y eût un capital. On ne saurait concevoir le travail sans le travailleur, mais on conçoit très bien le capital sans le capitaliste. Quand le travailleur vient à mourir, son travail cesse ; quand le capitaliste meurt, son capital lui survit. Il n'y a donc à établir entre le capital et le travail aucune parité d'où l'on soit en droit de conclure à la légitimité de cette prime qu'on nomme intérêt.

Que représente donc l'intérêt du capital ?

LB. - Il représente le privilège accordé à certains membres de la société de voir, tout en restant oisifs, leur fortune se reproduire et s'accroître ; il représente le prix auquel les travailleurs sont forcés d'acquiescer la possibilité de travailler ; il représente leur asservissement à une condition que, le plus souvent, ils ne peuvent débattre, et que jamais ils ne peuvent éluder.

Au fond, le capitaliste est selon nous l'équivalent d'un enfant capricieux. Ce petit tout potelé, les joues écarlates et bouffies ne veut pas partager le paquet de bonbons qu'il sert fort contre sa bedaine de ses bras boudinés. Autour de lui il entend néanmoins les cris affamés d'enfants faméliques mais il ne veut rien savoir. Il sait également que c'est du travail de ceux-ci qu'il tire sa grasse fortune. Mais rien n'y fait...

Je vous pose la question et que l'on me réponde si l'on ne partage pas notre point de vue. Que ferait n'importe quel bon père de famille ? Il en va de la santé physique et mentale de l'un comme

de l'autre¹ qu'un adulte – l'État démocratique – intervienne souverainement pour faire un équitable partage. N'importe qui comprend cela et pourquoi encore tend d'insupportable injustice aujourd'hui en France, en Europe et dans le monde? Comment cette primitive situation peut-elle encore perdurer?

En quoi consiste la gratuité du crédit?

LB. - Elle consiste à mettre à la disposition du travailleur associatif (car respectant dans ses statuts le contrat social républicain, la liberté, l'égalité, la fraternité et la démocratie dans l'entreprise) le capital nécessaire, sans en exiger d'intérêt. C'est-à-dire que l'argent provenant de l'État, loin d'être donné gratuitement aux entreprises comme c'est le cas aujourd'hui est conditionné aux principes qui sont ceux de la République pour être ensuite remboursé intégralement par l'association sans en exiger d'intérêt. Voilà comment nous entendons la gratuité du crédit.

Est-ce que ce ne serait pas là le résultat d'un système universel d'association?

LB. - Oui, évidemment; car, dès qu'un travailleur diplômé trouve toujours prête à le recevoir une association possédant un capital collectif dont il est lui-même appelé à profiter, le problème est résolu. La gratuité du crédit... c'est l'association.

Qu'en est-il alors de la famille?

LB. - Nous avons un profond respect pour la famille, la constitution en est admirable au point que nous demandons que la société se modèle sur son image. En effet, en famille, chacun produit selon ses facultés et consomme selon ses besoins. Nous ne nions pas, évidemment, l'aspect idéal d'un tel propos. Disons simplement que c'est un but qui fixe le cap des réformes.

1. La richesse ou l'abondance corrompt autant que la misère.

Quelques précisions

N'ayons pas peur des mots

Chers libéraux, pouvez-vous encore humainement parler d'un marché du travail?

L'ouvrier vend son travail, soit. Mais n'y a-t-il donc rien dans cette vente qui la distingue de celle d'une table ou d'un joujou? Ce que l'ouvrier vend, quand il dispose de son travail, c'est tout son temps, c'est tout l'ensemble de ses facultés, c'est sa vie, c'est son être. Est-ce donc un marché ordinaire que celui-là? Entre l'homme qui met en vente une table et l'homme qui désire l'acheter, il n'existe aucun concours d'efforts. S'ils ne s'accordent pas, il n'y a pas de raison pour que l'un ou l'autre se plaigne. Le premier attendra qu'un nouvel acheteur se présente; le second cherchera ailleurs l'objet désiré, ou s'en passera. Mais dans les relations entre le patron et l'ouvrier, entre l'entrepreneur et l'employé, il entre un élément de permanence, une nécessité de concours et une idée de justice qui donnent à ces relations un caractère absolument distinctif.

Il faut qu'ils s'unissent pour produire, et lorsqu'ils se divisent sur la question de savoir quelle portion de la valeur produite doit appartenir au capital sous forme de profits, au travail sous forme de salaire, il y a là un genre de conflit qui, par son importance, sa généralité et son rapport avec la prospérité publique, intéresse la société tout entière, réclame son attention et sollicite sa vigilance.

Les adversaires de cette proposition considèrent le travail comme une marchandise, ils cherchent à rendre les dispositions légales illégitimes au nom de cette fameuse liberté qui semble caractériser les relations de travail. Mais qu'en est-il précisément?

L'on parle de liberté! Eh bien, voici les questions que j'adresse à mes contradicteurs. Et que l'on me réponde je vous prie.

Est-il libre de discuter longtemps les conditions de son travail, l'ouvrier qui meurt si le débat se prolonge ?

Est-il libre de n'être pas de trop dans l'entreprise, le travailleur qui voit brusquement son travail délocalisé ?

Est-il libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, celui qui dépend (entrepreneur et employé), rien que pour vivre, non de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de mille incidents qu'enfante naturellement la mêlée de tous les intérêts en lutte : d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une panique industrielle, d'un chômage imprévu ?

Est-il libre de ne pas préférer, pour son enfant, à l'université où on l'instruirait, l'usine où on le paye, le malheureux réduit à voir dans chaque membre de sa famille un supplément de salaire ?

Était-elle libre de conserver à la fois sa vertu et la vie, cette pauvre jeune fille qui, un jour, ayant à choisir entre la prostitution et la mort, choisit la mort ?

Ah ! L'on parle de liberté ? Avant de savoir ce qu'elle vaut, je veux savoir ce qu'elle est.

Or, et on ne saurait trop insister sur ce point, je la trouve définie avec autant de netteté que de profondeur dans la Déclaration des droits de l'Homme : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés ; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. »

Remarquez bien ce mot pouvoir. Qu'importe, en effet, que le pauvre ait le droit d'améliorer sa position, s'il n'en a pas le pouvoir, étant pauvre parce qu'il est né pauvre, et qu'il n'a pas trouvé une cuillère d'argent dans son berceau ? Qu'importe à celui qui a un boulet au pied le droit de courir ? Droit, Pouvoir ! Il y a entre ces deux idées la même différence qu'entre la théorie et la pratique, l'abstraction et la réalité, l'ombre et le corps. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes ou constitutions, n'a servi qu'à masquer ce que la loi du plus fort avait d'injuste et de

barbare. C'est parce qu'on a renfermé dans le mot droit toute la définition de la liberté, qu'on en est venu à appeler hommes libres des hommes esclaves de la faim, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard.

Le pouvoir d'être libre, voilà la liberté !

Ce pouvoir, ceux-là en jouissent, je le veux bien, et même avec la facilité de l'abus, qui sont en possession du sol, du numéraire, du crédit, de toutes les ressources que donne la culture de l'intelligence ; mais en jouissent-ils, ceux qui n'ont rien de ce qui permet à l'individu de se suffire ?

Ainsi, liberté pour les uns, absence de liberté pour les autres : tel est le fait caractéristique que nous avons sous les yeux. Et c'est en présence d'un tel fait qu'on vient nous dire : Laissez passer, chacun pour soi, et vive la liberté ! Mais quand il y a lutte entre vous et moi, plus vous serez libre, moi ne l'étant pas, plus je suis sur d'être écrasé. La liberté n'existera donc réellement que lorsqu'elle existera pour tous ; que lorsque l'association des intérêts aura été substituée à leur antagonisme ; que lorsque la liberté se réalisera par l'égalité, c'est-à-dire par le pouvoir donné à tous de développer également leurs facultés inégales, et par la solidarité, c'est-à-dire par la mise en œuvre du principe que, dans un grand élan de cœur, la Révolution française appela fraternité.

Tel est le problème à résoudre. Qui le résoudra ? Personne en particulier ne le peut, ensemble nous le pouvons.

Si l'on admet que le soulagement de ceux qui souffrent est dans l'intérêt de tous, et si, d'autre part on admet qu'il faut à l'homme, pour être vraiment libre, le pouvoir d'exercer et de développer ses facultés, la conséquence est claire : la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction véritable (gratuité de l'enseignement et moyens réels donnés aux universités nationalement), sans laquelle

l'esprit humain ne peut se déployer, et les instruments de travail (gratuité du crédit), sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière.

Mais la société ne saurait agir comme telle qu'au moyen de mandataires chargés de formuler en lois ses volontés, organes, choisis par elle, de ses sentiments, serviteurs de sa souveraineté responsables et révocables.

Dans une société démocratique, l'État, c'est cela.

La question alors est de savoir si la société ne saurait, sans tyrannie, toucher à sa constitution sociale aussi bien qu'à sa constitution politique. Dira-t-on qu'un malade se comporte tyranniquement envers lui-même lorsqu'il pourvoit à sa guérison? Eh quoi! Il n'est pas interdit d'améliorer le régime des prisons, et il le serait de chercher à améliorer le régime du travail! Il n'y a pas tyrannie à tendre la main à des compagnies de capitalistes, et il y en aurait à tendre la main à des associations d'ouvriers! Quand il s'agit d'expériences industrielles ou militaires, fussent-elles d'une utilité douteuse ou d'un caractère sinistre, on n'épargne ni temps ni argent, et rien ne serait tenté pour découvrir et constater quel mode de relations sociales offrirait aux hommes le plus de chances d'être heureux en devenant justes! Nous avons un budget de la guerre, et il serait monstrueux d'avoir un budget du travail au moins équivalent!

Mais si la société ne pouvait sans tyrannie s'occuper de l'amélioration de son sort, c'est qu'elle pourrait, se faisant violence, être à la fois l'opresseur et l'opprimé, ce qui implique contradiction.

Je sais bien qu'en réalité la souveraineté du peuple ne correspond pas à l'unanimité des votes. Je sais que, dans certaines circonstances, la majorité est exposée au malheur d'être aveugle et despotique. C'est pourquoi je suis d'avis, non seulement qu'il ait

lieu d'introduire dans l'organisation du suffrage universel la représentation proportionnelle des minorités (système de Hare), mais qu'il faut déclarer supérieurs au droit des majorités et absolument inviolables la liberté de conscience, la liberté de la presse, les droits de réunion et d'association, et, en général, toutes les garanties qui permettent à la minorité de devenir majorité, pourvu qu'elle ait raison et qu'elle le prouve. C'est la réaffirmation solennelle des droits fondamentaux ce qui est aujourd'hui plus que nécessaire face à la menace d'un coup d'État médiatique permanent. Droits qui doivent s'accompagner du pouvoir de l'exercice au nom de la Liberté.

Ainsi, de façon à répondre concrètement à cette question du travail, nous proposons, la mise en place d'entreprises associatives, bénéficiant en raison de leurs statuts républicains de la gratuité du crédit. Entendu qu'il ne s'agit que d'un prêt à faire à des associations libres et ouvertes, prêt hypothéqué sur la valeur de leurs établissements. Il y a dans notre proposition une idée de remboursement intégral de la somme prêtée par l'État contrairement aux dons d'argents qui sont faits, aujourd'hui, aux entreprises privées. Or, nous pensons, qu'il faut faire profiter l'ensemble de la collectivité des travailleurs de l'argent des contribuables et non quelques industriels capitalistes, quelques oligarques financiers spéculateurs sans âme.

Dans notre idée, c'est la nation qui, par ses mandataires – si telle est sa volonté – doit jeter au milieu du système social actuel, les fondements d'un autre système, celui de l'association, en donnant à celui-ci, non pas le caractère d'une faveur accordée à quelques-uns aux dépens des autres, mais le caractère d'une grande expérience nationale faite au nom et pour le compte de la société entière.

Ainsi, et nous ne saurions trop insister sur ce point, deux modes de relations industrielles seraient en présence.

L'un, partant du principe d'antagonisme; l'autre, partant du principe d'association;

L'un, poussant chaque individu à poursuivre son but propre, éperdument, sans se préoccuper de ses semblables, et même au risque de leur passer sur le corps ; l'autre, conduisant chacun à identifier son intérêt particulier avec l'intérêt commun ;

L'un, par essence, semant la discorde, l'envie, la haine ; l'autre, reposant sur la concorde ;

L'un, ressemblant à un duel où le salut de celui-ci exige la mort de celui-là, et quelquefois amène la mort des deux ; l'autre créant l'émulation véritable, celle qui aiguillonne l'intérêt personnel, sans le mettre en hostilité avec la prospérité d'autrui ;

L'un, faisant du succès le prix d'une sagacité servie par la fortune et bien souvent l'affaire d'un coup de dé ; l'autre, ayant pour but d'assurer la liberté, l'égalité et la fraternité dans le travail.

En tout cas, l'expérience étant appelée à décider lequel des deux modes était le meilleur, celui en faveur duquel elle se serait prononcée aurait gagné peu à peu du terrain, sans violence, sans commotion, par la seule puissance de l'attrait.

Est-ce là, je le demande, ne tenir aucun compte de l'intérêt privé, détruire toute initiative individuelle, proclamer l'État omnipotent et omniscient, faire de lui tout et de l'individu rien ?

L'essentiel est le choix. Il doit être garanti au nom de la Liberté. C'est un principe fondamental inscrit en lettre d'airain dans la nouvelle constitution républicaine que nous souhaitons. Or, ce choix existe-t-il aujourd'hui ? Quelles sont les idéologies qui menacent notre République ? Comment interpréter, en tant que citoyen, l'absence de choix, l'absence de moyens pour les plus fragiles ? Comment comprendre la socialisation des pertes financières et la privatisation des profits alors que ces derniers jouent avec nos économies ? Depuis quand voit-on la fourmi solder les comptes de jeu de la cigale ?

Les bénéfices résultant d'une nationalisation de la Banque employé à former un budget des travailleurs, voilà ce qui a inquiété

nos contradicteurs. J'avoue ne pas comprendre les objections que cette inquiétude suggère. Que l'on nous réponde je vous prie.

En ce qui concerne la Banque aujourd'hui, est-ce que sa formation ne se borne pas à donner du crédit à ceux qui en ont déjà ? Est-ce qu'on ne pourrait pas le comparer à une compagnie d'assurance contre les incendies des maisons incombustibles ? Et si le crédit est un puissant moyen de travail, une source abondante de richesse, pourquoi ne conférerait-on pas le soin d'en dispenser les bienfaits à l'État, seul capable d'admettre à en jouir tous les citoyens, grands et petits ? Et si l'opération de l'escompte a pour résultat, tout en facilitant les relations commerciales et en fécondant l'industrie, d'assurer à ceux qui s'y livrent d'énormes bénéfices, pourquoi ces bénéfices n'iraient-ils pas grossir le trésor public, au lieu de s'entasser dans quelques caisses particulières (d'ailleurs, dans tous les cas, lorsqu'il y a des pertes ce sont les citoyens, collectivement, qui « règlent l'addition » en pièces sonnantes et trébuchantes en travaillant) ?

De plus, est-il besoin d'insister sur les avantages d'un système qui établirait une étroite solidarité entre tous les citoyens, et qui ferait baisser le taux des primes, et, tout en garantissant aux assurés la sécurité la plus complète, donnerait des revenus considérables ? Voilà ce que nous attendons de l'assurance d'État – qui n'est pas un monopole – couvrant l'ensemble à 100 % (santé, habitation, voiture, accès au droit...) et dont le prix est fixé en fonction du revenu et du patrimoine.

Or, nous dira-t-on :

« Dans le cœur de la très grande majorité des hommes et dans le plus grand nombre des circonstances, dans les actes de la vie courante, le sentiment de l'intérêt personnel prime sur celui du devoir... Le sentiment immédiat et direct du gain individuel est un mobile sans cesse agissant : il mène et mènera toujours le genre humain. (...) Et c'est là une justification décisive d'un régime social basé sur l'antagonisme des efforts. »

Mais qui donc a jamais nié que l'activité humaine eût dans l'intérêt personnel un très énergique mobile ? Nous croyons d'ailleurs qu'il serait encore plus fort dans le système que nous proposons mais, au fond, la question n'est pas là. La question est de savoir si l'énergie même de ce mobile n'est pas un mal lorsqu'il agit sur la société d'une manière subversive ; la question est de savoir s'il ne peut pas, sans perdre sa force, se concilier avec le sentiment du devoir, et si le régime de l'antagonisme, qui tend à rendre cette conciliation impossible, vaut celui de l'association, qui la rend naturelle et permanente. Est-il bon que l'intérêt personnel ait les ailes et la rapacité du vautour ; qu'il arme producteurs contre producteurs, commerçants contre commerçants, boutiquiers contre boutiquiers, ceux qui possèdent les instruments de travail contre ceux qui en manquent, chacun contre tous et tous contre chacun ? Est-il conforme au bon ordre que l'impétuosité de l'intérêt personnel soit attestée par l'irruption dans toutes les avenues de la fortune d'une foule de rivaux frémissants qui se heurtent et s'y renversent ?

Si l'on considère, d'un côté, la force du principe d'association, sa fécondité presque sans bornes, le nombre des gaspillages qu'il évite, le montant des économies qu'il permet ; et, d'un autre côté, si l'on calcule l'énorme quantité de valeurs perdues que représentent, sous l'influence du principe contraire, les faillites qui se déclarent, les magasins qui disparaissent, les ateliers qui se ferment, les chômages qui se multiplient, les marchés qui s'engorgent, les crises commerciales et financières enfin qui, à des époques de plus en plus rapprochées, éclatent comme la foudre, sans passer comme elle, il faudra bien reconnaître que, par la substitution du premier principe au second, les peuples gagneraient en richesses ce qu'ils auraient gagné en moralité ?

Car on ne prétendra pas, j'espère, que la morale trouve son compte à l'emploi que l'intérêt personnel fait des armes nécessitées par un tel combat : baisse systématique des prix et des salaires, falsification des marchandises, réclames mensongères, ruses de toute

espèce pour grossir sa clientèle aux dépens de celle du voisin, manipulations génétiques, pollution, spéculations criminelles (blé, eau, lait...), déforestation, surconsommation, corruption des corps et de l'esprit.

Et quand je rappelle ceci ce n'est pas pour dénoncer la perversité de la nature humaine. Je suis convaincu que, parmi ceux qui, dans la lutte, cherchent à vaincre coûte que coûte, il est des hommes dont le cœur souffre des moyens qu'ils mettent en usage. Mais le régime économique où ils vivent plongés est là qui les y condamne. Il faut qu'ils tâchent de ruiner autrui, sous peine d'être ruinés eux-mêmes. S'ils s'efforcent de diminuer les salaires et d'augmenter la durée du travail ; s'ils s'ingénient à sous-vendre leurs compétiteurs ; s'ils font travailler des enfants par économie, au risque de lever sur ces frêles créatures un impôt meurtrier, c'est parce qu'ils y sont contraints par l'inexorable loi de la concurrence, par l'irrésistible pression du milieu qui les enveloppe. Le mal en ceci provient moins des individus que des choses. Ce sont les imperfections du régime économique existant qui sont coupables.

C'est donc à elles surtout qu'il convient de s'en prendre, et les faire graduellement disparaître est affaire, non de haine et de colère, mais d'étude, non de violence, mais de compréhension. Travailler à rapprocher les hommes, à leur prouver que, sainement considérés, leurs intérêts personnels réels sont solidaires, à les unir dans un noble sentiment de concorde et de fraternité, de paix, est la tâche imposée à tout homme d'État. Or, c'est mal le défendre que de puiser dans l'égoïsme primaire décoré du faux nom d'intérêt personnel la source de notre émancipation. L'intérêt personnel, l'égoïsme, est une puissance qu'il serait absurde de méconnaître ; mais ce n'est ni la méconnaître ni la diminuer que de l'ennoblir, que de lui donner l'intérêt commun pour consécration et pour point d'appui, que de créer un contexte pour que celui-ci, en s'exprimant naturellement, ait les meilleurs effets. Voilà le rôle et la mission du législateur, voilà la mission du politique !

Dans notre esprit, c'est ce que fait l'association, qui emploie le pouvoir de tous à mettre en action celui de chacun et appelle chacun à profiter de ce qui est le profit de tous.

C'est ce que fait l'association, qui, loin d'arrêter l'essor de l'initiative individuelle, le favorise, en fournissant à cette initiative, au moyen de l'union des forces, les ressources dont elle a besoin pour s'exercer.

C'est ce que fait l'association qui, en développant la conscience de l'intérêt commun, la conscience de ce qui est essentiel et superflu, rend possible l'écologie.

On a prétendu que, dans tout système d'association, l'intérêt personnel manquait de ressort par cela seul qu'il revêtait un caractère collectif. Nous venons de prouver le contraire mais la question au fond n'est pas là : depuis quand faut-il exclure de la catégorie des stimulants énergiques les intérêts collectifs ? Qu'on ne doive pas attendre de l'intérêt collectif, dans les actes ordinaires de la vie, la ferveur et l'exaltation du sentiment auquel se rapporte, dans l'armée, la fidélité au drapeau, c'est certain, et il n'y a pas ici de comparaison bien exacte à établir. Mais enfin, pour être collectif, il n'en est pas moins puissant, l'intérêt qui, sur les champs de bataille, s'appelle la gloire, qui, dans une nation, s'appelle l'unité de la famille Française et européenne et qui, dans la région des grandes âmes, s'appelle l'Humanité.

Durée des heures de travail

À ceux qui systématiquement présentent comme conséquence de la réduction des heures de travail une baisse inéluctable des salaires nous répondons que ceux qui font ce parallèle ne prennent pas garde que, dans l'organisation sociale actuelle, le prix du travail ne se détermine pas seulement par les frais de production et par le travail exécuté : ce prix varie selon le rapport de l'offre à la demande.

On tient compte de la durée du travail lorsque l'offre est balancée par la demande ; mais, lorsque le travail est plus demandé qu'offert, le salaire hausse, bien que le travail reste le même, et lorsque, au contraire, le travail est plus offert que demandé, le salaire baisse, sans que le travail diminue. Telle est la loi du salaire.

Or, s'il était vrai que les employés dussent nécessairement produire moins en travaillant moins longtemps – ce que j'examinerai tout à l'heure –, il faudrait en employer un plus grand nombre, et la demande tendant alors à excéder l'offre, comment une baisse des salaires pourrait-elle s'en suivre ?

Que si un semblable résultat était à craindre, explique qui pourra l'ardeur avec laquelle les employés ont, toujours et partout, réclamé la réduction des heures de travail. Ce fut, on s'en souvient, la première réclamation que le peuple de Paris fit entendre le lendemain de la Révolution de février 1848, et il la présenta comme la conséquence la plus naturelle du grand événement qui venait de s'accomplir.

Que de fois ces mots : « réduction des heures de travail » n'ont-ils pas été écrits sur le drapeau des grèves ! Je dirai simplement aux adversaires de notre proposition : N'invoquez pas contre nous l'intérêt des employés. Quelle que soit votre sollicitude pour eux, vous ne sauriez lui porter plus d'intérêt qu'ils ne s'en portent.

On nous objecte que, si la réduction des heures de travail avait pour effet chez nous le renchérissement de la main-d'œuvre, nous risquerions de perdre des marchés. C'est précisément ce qu'on objectait en Angleterre aux promoteurs de la première loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Alors aussi on fit sonner bien haut la nécessité de soutenir la concurrence étrangère. L'Angleterre a-t-elle eu à se repentir d'avoir passé outre? A-t-elle trouvé une cause de ruine dans ces lois protectrices de l'enfance qu'elle n'a cessé d'étendre? Non; et pourquoi? Parce que, au-delà d'un généreux effort vers le bien, l'impulsion donnée par elle ne pouvait manquer d'être suivie et l'a été en effet.

L'argument tiré de la crainte de voir un marché se fermer suppose que rien ne sera changé aux conditions dans lesquelles s'exerce aujourd'hui l'industrie étrangère: est-ce probable? Est-ce possible? Croit-on que les besoins et les légitimes revendications de la classe ouvrière n'amèneront pas partout et bientôt des résultats analogues? Et quelle gloire pour la France si elle contribuait, par son exemple, à relever les conditions du travail dans le monde! Cette gloire vaudrait bien celle des armes.

Dès lors, s'il est vrai que les peuples fussent réduits à s'acharner sans pitié sur ceux auxquels leur faiblesse devrait servir de sauvegarde, ce serait le cas de recourir à une entente internationale qui, d'un commun accord, ferait cesser un aussi douloureux trafic, comme elle a fait cesser le scandale de la traite des noirs.

Tant de traités ont été conclus dans le but de faire tuer les hommes! On saluerait avec une reconnaissance profonde ceux qui auraient pour but de les faire vivre!

On nous crie de prendre garde, que nous allons porter atteinte à la production. Comme si l'on avait tout dit quand on a prononcé ce mot: la production! Comme si l'accroissement de la production était nécessairement l'accroissement de la richesse! Comme si la production ne pouvait pas devenir une cause de ruine, lorsque, se développant à l'aventure, elle dépasse la limite marquée par les besoins et les ressources de la consommation! Comme si la richesse enfin, ne

devait pas être appréciée dans son rapport avec le bonheur de tous ceux qui contribuent à la produire!

Et puis, l'argument dont s'arment ici nos adversaires est-il aussi fondé qu'ils l'imaginent?

Abréger la durée du travail! disait-on. Mais vous n'y pensez pas! Si vous diminuez le travail d'une heure, rien que d'une heure, c'est 13 pour cent que vous enlèverez au produit de l'industrie. Or, les heures de travail furent limitées. Eh bien, qu'est-il résulté de cela? L'intérêt industriel a-t-il souffert de cette grande victoire de l'humanité? Non. Au contraire, jamais la richesse n'a été aussi bien et rapidement produite.

La vérité est – toute paradoxale que cette proposition semble au premier abord –, que l'employé peut, dans un moindre temps, obtenir un résultat aussi grand que dans un temps plus long. En ménageant les forces de l'employé, on arrive à un résultat meilleur et à une somme de produits proportionnellement plus grande dans un temps limité convenablement que lorsqu'il est accablé par un travail trop prolongé. En ce sens, il est certain que ce qui détruit dans le producteur, par un travail excessif, le germe même de la puissance productrice, ne saurait avoir pour effet d'enrichir un peuple.

Vainement objecterait-on que, dans les usines, la science a fait passer de l'homme à la machine cette puissance productive: cela n'est vrai qu'en partie. Je conviens que les inventions mécaniques ont fait de l'employé, là où on les applique, le surveillant, j'allais dire le serviteur d'une machine. Mais suit-il de là que son action soit sans influence sur le rendement des métiers? Comptons-nous pour rien l'impulsion qu'il donne à l'œuvre commune, la direction qu'il lui imprime, l'activité plus ou moins assidue de la surveillance qu'il exerce?

Et, du reste, les machines en général sont-elles censées remplacer l'homme ou simplement son travail? Y a-t-il, comme dans un fameux film, une guerre à mort entre les hommes et les machines? Entre les hommes et le système financier qui gangrène la planète (pollution et misère)? Entre les hommes et l'iniquité des principes de l'économie de marché?

Alors, certes, si un employé travaille 8 heures pendant un jour, il fera ce jour-là, c'est certain, plus de besogne que s'il n'avait travaillé que pendant 5. Mais que cela continue pendant plusieurs mois; et du dépérissement de sa santé, du graduel épuisement de ses forces, il résultera qu'au bout de plusieurs années il aura moins contribué ou sera moins en état de contribuer à la production que s'il avait travaillé 5 heures par jour seulement.

Et que serait-ce, si, au lieu de compter par jours et par mois, nous comptons par générations? Quelle déperdition de richesses, dans le cours d'une génération, n'entraînerait pas la dégénérescence physique, morale et intellectuelle de la population salariée! Si je pouvais prendre sur moi de comparer à une machine, même en l'appelant la plus étonnante des machines et la plus merveilleuse, un être qui pense, qui sent et qui aime, je demanderais si l'on connaît une machine qui n'ait jamais besoin d'être réparée. C'est donc du temps gagné, pour la nation, prise dans son ensemble, que le temps donné par le travailleur à la culture de l'esprit, à la formation et à un repos réparateur.

Nous ajoutons cyniquement qu'après tout, de quoi dépend la qualité d'un produit? Est-ce qu'elle ne dépend pas de la qualité du producteur? C'est donc le producteur qu'il faut s'attacher à améliorer, même en se plaçant au point de vue de la prospérité commerciale; ce qu'il faut chercher à perfectionner, c'est le principe générateur de cette prospérité. Et ce principe, quel est-il? Ce principe, c'est l'Homme!

La question est donc celle-ci :

À quel système demanderons-nous l'accroissement de la richesse? Est-ce à celui qui, par un labeur trop prolongé, tend à saper dans l'employé la vigueur du corps et la vigueur de l'âme, ou bien à celui qui, en ménageant ses forces et en lui donnant, avec le temps de s'instruire, le moyen de goûter les joies de la famille, tend à le rendre plus éclairé, plus robuste et meilleur? Oui, lequel de ces deux systèmes est préférable?

Suffrage universel et liberté de la presse

Dire que le suffrage universel transforme les gouvernants en mandataires du peuple et les force comme tels à servir les besoins et à s'associer aux idées que le mouvement graduel de la civilisation apporte aux sociétés, c'est assez dire que le suffrage universel est un instrument de progrès; mais il est aussi un instrument d'ordre. Je me trompe, il est l'instrument d'ordre par excellence.

Et pourquoi? Parce qu'en faisant de la loi l'œuvre de tous, il l'impose au respect de tous; parce qu'en permettant à chacun de poursuivre sans violence le redressement de ses griefs, il désarme la violence; parce qu'il investit le pouvoir émané de lui d'une force morale immense qui rend toute entreprise factieuse impossible et dispense de recourir à l'emploi de la force matérielle. Et surtout parce qu'il est la légitimité dans la puissance, et que là où il est pratiqué, l'État est le « moi » de Louis XIV prononcé non plus par un homme, mais par un peuple. Il n'y a qu'un seul souverain en démocratie et c'est le peuple, Nous, s'exprimant par le suffrage universel et agissant d'une seule voix à travers l'Assemblée Nationale! L'Assemblée devient le lieu de résolution des conflits sociaux, les libertés consacrées et respectées, c'est le progrès au service de la lumière: l'ordre dans la liberté.

Défendons-nous alors contre les attaques faites au souverain, défendons-nous par les armes de la raison et avec le calme qui lui convient, mais résolument. Défendons-nous contre ces modes de scrutin iniques qui détruisent la démocratie (demos: peuple/cratos: pouvoir). Défendons-nous contre toutes les attaques faites à la Liberté.

Qu'est-ce que le suffrage universel? Nous répondons que c'est à la fois une fonction, un droit et un devoir. Une fonction, parce que c'est un acte dont le caractère est social en même temps qu'individuel; un droit et un devoir, parce que cette fonction est la fonction initiale, la fonction souveraine, de qui toutes les autres dérivent ou dépendent.

Ainsi, le suffrage universel a cela de merveilleux, qu'il donne une fixité presque inébranlable aux bases du droit politique. Le suffrage universel est alors moins un principe de liberté qu'un principe d'ordre. En conséquence, l'inconvénient des pouvoirs fondés sur le privilège, c'est qu'ils fournissent une excuse permanente à l'esprit de révolte et lui communiquent toute la force morale dont ils sont eux-mêmes dépourvus.

Nous disons donc, que le suffrage universel réellement appliqué imprime au pouvoir un caractère si sacré, il l'entoure de tant d'éclat, il le rend si inviolable, que, contre un pareil pouvoir, toute résistance se trouve, par suite, condamnée à l'impuissance. Cependant le suffrage universel ne représente jamais que l'opinion majoritaire de l'Assemblée à un instant donné. Lors de la prise de décision à l'Assemblée véritablement nationale – c'est-à-dire représentant proportionnellement tous les courants idéologiques de la nation (système de Hare) – c'est le principe majoritaire qui clos les débats. Or, il peut arriver que cette majorité s'égare, et que certains intérêts soient sacrifiés injustement par cette nécessité.

Si donc à ces intérêts, qui n'auront pas le droit de résistance matérielle, on enlève les ressources de la protection morale, il pourra arriver que la tyrannie se perpétue à l'ombre du principe qui devrait la rendre impossible. Oui, c'est précisément parce que le suffrage universel possède une force immense, qu'il faut à cette force un contrepoids. Eh bien! ce contrepoids, c'est la liberté de la presse facilitée, généralisée, accordée à tous, à tous sans exception.

Le suffrage universel! Là est le principe d'ordre. La presse! Là il faut mettre la liberté.

Or, la puissance de la presse est bien connue. La presse s'est acquise une puissance, une domination incomparable, et qui, trop concentrée, serait terrible, car elle s'exerce sur les meilleures parties de l'homme, son intelligence, son cœur. Soumettre toute chose à un

contrôle permanent, infatigable, faire et défaire les réputations, diriger les affections et les haines publiques, improviser l'histoire, créer par une suite de jugements (acceptés la plupart du temps avec confiance) cette irrésistible souveraineté des temps modernes, l'opinion : voilà le rôle de la presse, et certes, il n'en est pas de plus imposant. Mais aussi combien un tel pouvoir est redoutable!

Alors, est-ce que l'indépendance du public, à l'égard de la presse, ne sera pas d'autant plus grande que le public se trouvera placé au milieu d'influences plus nombreuses et plus divisés?

Entre plusieurs opinions qui se combattent, entre plusieurs intérêts qui se tiennent en échec, le public reste juge de la presse : devant un seul intérêt, devant une seule opinion, sans contradicteur, le public risque d'être asservi, il risque d'être abusé ou entraîné.

Je vais exagérer ma pensée pour la rendre plus saillante : Donnez à une opinion dominante un journal ; que ce journal soit seul et qu'il ait une grande liberté, vous aurez créé la tyrannie la plus grande qui fût jamais. Et remarquez que la concentration de la presse n'est pas dangereuse seulement pour ceux qui subissent son pouvoir ; elle est corruptrice pour ceux qui l'exercent. Il est bon que l'intérêt armé d'un journal soit sans cesse et de mille façons diverses contredit, contrôlé, combattu ; car sans cela il s'égare, il s'obstine ou s'entête, et, à force de n'être pas attaqué, il en vient aisément à se croire inattaquable, ce qui serait un grand malheur si cet intérêt est injuste.

D'un autre côté, si vous rendez l'argent responsable des écarts de la pensée, la conséquence naturelle et nécessaire, c'est que la pensée devient justiciable de l'argent. Ainsi, l'intelligence, la conscience humaine, la vérité seront soumises à la plus aveugle et à la plus grossière des censures. L'écrivain deviendra l'instrument de l'homme d'affaires.

Or, il faut bien le dire, depuis quelques années, la presse, ou une partie de la presse, nous a donné un affligeant spectacle ; nous avons vu certains journaux (télévisuels notamment) devenir en quelque sorte les porte-voix de la spéculation. La place que réclament dans les journaux les sciences, la philosophie, la littérature, les arts, tout

ce qui charme le cœur des hommes, tout ce qui élève la pensée a été envahi par une foule d'avertissements menteurs et de recommandations payées. La presse, nous dira-t-on est une industrie... et l'audience ! Ah... mes chers contradicteurs, est-ce bien là connaître son caractère et ce qu'il peut y avoir de grandeur dans sa mission ?

La presse, une industrie ! Mais c'est précisément ce caractère de mercantilisme qu'il importe de lui enlever ; car enfin, la presse a droit de direction sur l'esprit public. Or, pour que ce droit de direction soit exercé d'une manière salubre, féconde et surtout morale, ne faut-il pas que l'écrivain puisse s'élever au-dessus des préjugés communs s'il le souhaite, que pour l'instruire de son regard il ait, s'il le faut, le courage de lui déplaire ? Le pourra-t-il si, l'industriel dominant le penseur, la préoccupation de la vérité à dire est combattue dans son esprit par la préoccupation du gain ou de l'audience (ce qui est la même chose) à faire ; s'il en est réduit à se demander combien coûtera de points d'audience, d'abonnés, l'énonciation d'une idée qu'il croit juste ?

En résumé, nous estimons que la liberté de la presse doit être un droit fondamental, absolu, auquel aucune majorité ne saurait toucher car, sous l'empire du suffrage universel, il tend à désarmer certains intérêts de minorité qui peuvent être respectables et peuvent avoir été injustement sacrifiés. Il tend à être un exutoire nécessaire et salutaire car, dans le domaine des idées publiques, si la pensée est bonne, on en profite ; si elle est mauvaise, on la corrige et on en profite encore.

La presse doit être indépendante et libre (sur le modèle de la justice et toujours en parallèle du système actuel) parce que dans le cas contraire elle soumet la conscience humaine à la plus brutale des censures ; parce qu'ainsi elle tend à altérer le caractère de la presse, à dégrader sa mission ; parce qu'enfin elle ne se concilie pas avec les mœurs d'une nation loyale. Son indépendance est conforme aux caractéristiques d'un État républicain. Le suffrage universel ne saurait exister réellement, concrètement, sans liberté de la presse.

Rappel historique : février 1848 (1 - contexte)

Environ 161 ans nous séparent de la révolution de 1848, et, dans l'intervalle, que de choses ont été oubliées, qui pourtant sont dignes de mémoire !

Lorsque la révolution de 1848 éclata, l'idée qui, depuis quelques années, se trouvait avoir le plus fortement pris possession de l'esprit public était celle qui avait trait aux dangers que présente et aux maux que peut entraîner le système d'agression mutuelle décoré par les économistes du nom de concurrence.

Concurrence ! Que signifie ce mot ? Son étymologie même l'indique : Cum currere, Courir avec. Ainsi, dans la course des hommes vers la fortune, la concurrence, c'est l'ardeur que chacun met à dépasser autrui et à s'emparer du prix de la course. Mais supposez la carrière trop étroite, supposez les concurrents trop nombreux : les voilà qui se heurtent et se renversent les uns les autres, de sorte que les victorieux n'atteignent le but que sur le corps de leurs rivaux, étendus par terre et meurtris.

Et qu'arrivera-t-il, si parmi les concurrents il en est qui, dès le point de départ, aient à traîner, étroitement rivés à leurs pieds, ces deux boulets qu'on appelle l'ignorance et la misère ? Auront-ils la faculté de courir aussi vite que les autres, ceux-là ? Et suffira-t-il, pour qu'ils n'aient pas à se plaindre, qu'on leur crie : « la lice est ouverte à tous ! Au plus agile le prix de la course ? » La concurrence est un combat : tout combat fait des vaincus. Les vaincus, sur le champ de bataille de l'industrie, ce sont, presque nécessairement, les petits capitalistes en lutte avec les capitalistes opulents, et ceux qui n'ont pas les instruments de travail avec ceux qui les possèdent.

Voilà sous quel aspect apparaissait aux ouvriers en 1848 le régime qui repose sur l'antagonisme des intérêts. Du reste, les effets de ce régime avaient été décrits par les économistes avec une précision poignante.

Adam Smith, le fondateur de l'école moderne des économistes, avait reconnu que, dans le débat qui s'établit entre le patron et l'ouvrier, sur le prix du travail, le second est en général forcé de subir les conditions voulues par le premier, le patron pouvant attendre et l'ouvrier ne le pouvant pas.¹ Or, nous concluons que ce déséquilibre originel dans les relations de travail fausse le marché et inverse, en conséquence, les effets bénéfiques théoriques de la main invisible au profit de quelques oligarques financiers. La *main invisible* est une spirale de paupérisation qui touche l'ensemble de la collectivité et bientôt les financiers eux-mêmes. En effet, au lieu d'assurer l'équilibrer des marchés elle précipite la course des heures pour aboutir d'un côté à un monopole, et de l'autre à une multitude de travailleurs en concurrence et donc de plus en plus pauvre.

De son côté, Jean-Baptiste Say au-delà de son accord avec Smith sur les salaires² et de la critique radicale de la prospérité

1. SMITH Adam, *Recherche sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*, Paris, Economica, 2000 [1776], p. 75. « Ce qu'est le salaire ordinaire du travail dépend partout du contrat habituellement passé entre ces deux parties, dont les intérêts ne sont pas du tout les mêmes. (...) Il n'est cependant pas difficile de prévoir laquelle des deux parties, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le conflit et forcer l'autre à se soumettre à ses conditions. Les maîtres, étant moins nombreux, peuvent se coaliser beaucoup plus facilement. En outre la loi autorise, ou tout au moins n'interdit pas, leurs coalitions, tandis qu'elle interdit celles des ouvriers. Nous n'avons pas de lois contre les coalitions destinées à diminuer le prix du travail; mais nous en avons beaucoup contre celles qui sont destinées à l'augmenter. Dans tous les conflits de ce genre, les maîtres peuvent tenir beaucoup plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou un marchand, alors même qu'il n'emploierait pas un seul ouvrier, pourrait généralement vivre un an ou deux avec les capitaux [stocks] qu'il a déjà acquis. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister un mois et presque une semaine, un petit nombre pourrait subsister un mois et presque aucun ne pourrait subsister une année sans emploi. À la longue, le maître a peut-être autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin de son maître; mais le besoin n'est pas aussi pressant. »

2. SAY, J.-B., *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forme, se distribuent et se consomment les richesses*, Paris, Guillaumin, 1841 [1803], p. 379-380. « Indépendamment des raisons exposées au paragraphe précédent et dans celui-ci, et qui expliquent pourquoi les gains d'un entrepreneur d'industrie (même de celui qui ne fait aucun profit comme capitaliste) s'élèvent en général plus haut que ceux d'un simple

libérale³ avait expliqué comme quoi il est impossible que le salaire du manouvrier se maintienne d'une manière permanente au-dessus ou au-dessous de ce qui lui est strictement nécessaire pour ne pas mourir et voir mourir sa famille. Il avait rendu cette célèbre sentence sans appel contre les pauvres: « Quand les salaires sont un peu au-dessus de ce taux, les enfants se multiplient, et une offre plus grande se proportionne bientôt à une demande plus étendue. Quand, au contraire, la demande de travailleurs reste en arrière de la quantité de ceux qui s'offrent pour travailler, leurs gains déclinent; les familles les plus accablées d'enfants et d'infirmités dépérissent, et le travail étant moins offert, son prix remonte. » D'où cette conclusion que le travail du simple ouvrier ne saurait rester longtemps au-dessus ou au-dessous du taux requis pour le maintien de la classe dont on a besoin. En d'autres termes, l'ouvrier ne saurait être réduit longtemps à un salaire qui ne serait pas suffisant pour le faire vivre, de sorte que, pour rétablir l'équilibre et ramener le taux normal, on peut compter sur la mort!

Oui, voilà comment avait été expliquée la fameuse théorie du rapport de l'offre à la demande. Savez-vous quelle conséquence en

ouvrier, il en est encore d'autres, moins légitimes sans doute dans leur fondement, mais dont il n'est pas permis de méconnaître l'influence. Les salaires de l'ouvrier se règlent contrairement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie: le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible; mais dans cette espèce de débat, il y a du côté du maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs années même, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le règlement des salaires. »

3. Ibid., p. 381. « Mais quelle prospérité que celle qui consiste à tenir misérable une classe nombreuse dans l'état, afin d'approvisionner à meilleur marché des étrangers qui profitent des privations que vous vous êtes imposées! On rencontre des chefs d'industrie qui, toujours prêts à justifier par des arguments les œuvres de leur cupidité, soutiennent que l'ouvrier mieux payé travaillerait moins, et qu'il est bon qu'il soit stimulé par le besoin. »

avait tirée Malthus, le seul des disciples d'Adam Smith qui ait osé signaler, dans toute sa portée fatale, le régime décrit par son maître ?

Malthus avait prononcé contre le pauvre cette sentence épouvantable devenue célèbre : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme est de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de place pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tardera pas à mettre cet ordre à exécution. »

Comment les convives surnuméraires auraient-ils pu se prendre d'amour pour un régime qui les poussait ainsi hors de la salle du festin ?

Ce n'est pas tout. Dans un livre où la science de l'observation et la profondeur des vues s'unissent aux plus généreux sentiments, Simonde de Sismondi avait prouvé que, pour être un bien, la production doit être suivie d'une consommation correspondante, tout produit non consommé représentant un travail inutile, et constituant une perte, au lieu de constituer un bénéfice. Or, tandis que, d'une part, l'universel antagonisme des intérêts tend à aiguillonner outre mesure la production, il a, d'autre part, pour effet de créer une confusion qui empêche le producteur de proportionner ses efforts aux besoins, et l'amène à travailler dans les ténèbres.

De là le fléau, presque périodique, connu sous le nom significatif d'engorgement des marchés, de crise financière et économique, fléau qui, partout où il se déclare, et aussi longtemps qu'il dure est particulièrement funeste aux Travailleurs (employés et entrepreneurs).

Tout cela était connu de la classe laborieuse, et, de tout cela, elle en avait cruellement souffert, quand la révolution de 1848 éclata. Ai-je besoin de rappeler par quelles formidables secousses la société, sous le règne de Louis-Philippe, avait été un moment ébranlée ? Ai-je

besoin de faire revivre le souvenir des scènes funèbres dont Lyon fut le théâtre, lorsque les tisseurs s'y levèrent en armes, après avoir écrit sur leur drapeau : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. »

Mais l'amélioration du sort des travailleurs n'est pas affaire de coups de fusil ; c'est affaire d'études. De hardis, de vigoureux penseurs étaient entrés en lice. Saint-Simon, Charles Fourier, Considérant, Buchez, Cantagrel, Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, Simonde de Sismondi, Proudhon, Villegardelle, Vidal, avaient donné à la question sociale des solutions diverses, mais non sans l'avoir examinée sous tous ses aspects, non sans l'avoir approfondie, non sans avoir montré l'insuffisance de l'économie politique, telle que l'ont comprise les élèves d'Adam Smith : Ricardo et Mac Culloch en Angleterre, Jean-Baptiste Say en France.

Alors commença parmi le peuple un grand travail intellectuel que les hommes d'État du moment ne soupçonnaient pas. Pendant que les représentants officiels du vieux monde se livraient, à la tribune, de frivoles batailles et étourdissaient le public du vain bruit de leurs ambitions, de pauvres ouvriers qu'on croyait absorbés par les soucis de leur labeur quotidien, plongeaient dans l'étude des plus difficiles problèmes. Ils recherchaient, un livre à la main, les causes de leur misère. Ils demandaient aux transformations sociales du passé le secret de celles qu'il leur était permis d'espérer.

Ils disaient :

« Les hommes du peuple ont cessé d'être esclaves ; ils ont cessé d'être serfs : pourquoi ne cesseraient-ils pas d'être prolétaires ? Est-ce que le prolétariat ne sera pas la dernière forme de l'esclavage ? La monarchie financière, la féodalité de l'argent, doit rendre son dernier souffle meurtrier. »

On leur avait dit :

Que c'est le « rapport de l'offre à la demande » qui règle le prix du travail ;

Que, dans l'état présent des relations sociales, le taux des salaires dépend de la proportion entre le nombre des travailleurs et cette portion de la richesse qui, destinée à la rémunération du travail, s'appelle le capital ;

Que, lorsque le capital s'accroît plus vite que la population, les salaires montent, et qu'ils baissent, au contraire, lorsque la population s'accroît plus vite que le capital.

Mais ils savaient eux :

Qu'il n'est au pouvoir de l'ouvrier, ni d'empêcher l'accroissement de la population et de prévenir de la sorte la baisse des salaires, ni de les faire hausser par l'accroissement du capital ;

Que l'ouvrier n'a, par conséquent, aucun contrôle sur des circonstances auxquelles tiennent pourtant, comme à un fil, la vie de sa femme, la vie de ses enfants et sa propre vie ;

Ils savaient que, sous le régime du « Laissez faire », il y en a beaucoup qui, vivant au jour le jour, adoptent pour leurs enfants, comme ils l'ont adoptée pour eux-mêmes, la maxime : « A chaque jour suffit sa peine ». Or, ceci tend à grossir dangereusement le nombre des convives qui, selon le terrible mot de Malthus, n'ont pas de place au banquet de la nature ; Que, dès lors, il est bien inutile de crier à la mère du pauvre : « Prenez garde à la fécondité ! ». D'ailleurs, ceci est particulièrement inutile si celle-ci voit dans l'enfant créer un hypothétique supplément de revenu.

Et enfin qu'un moment peut venir où la population dépasse le capital, laissant des milliers d'individus sans emploi et sans pain.

Le mal avait été puissamment dénoncé : il était dans la nature d'un régime qui, au lieu de nouer entre tous les intérêts le lien de solidarité, les mettait fatalement aux prises les uns avec les autres ; le mal était dans l'application d'une doctrine en vertu de laquelle chacun voyait en son semblable, qu'il le voulût ou non, un concurrent et presque un ennemi.

Les économistes modernes n'avaient pas manqué d'affirmer que telle était LA LOI.

Ils avaient savamment expliqué comment les choses se passent, sans examiner si elles ne pouvaient pas et ne devaient pas se passer autrement. Ils avaient fait de la science économique une science purement descriptive. Ils avaient très exactement rendu compte de la manière dont la richesse se crée, se distribue et s'échange, mais ils n'avaient pas recherché si, dans la société dont ils analysaient si bien le mécanisme, elle était répartie conformément aux règles de la justice, et de façon à assurer à tous les travailleurs la part qui revient légitimement à chacun d'eux, séparant ainsi ce qui aurait dû ne faire qu'un, et méconnaissant cette importante vérité que *la philosophie* dans la recherche du juste, *l'économie* dans la recherche de l'utile, et *la politique* dans la poursuite des moyens de réaliser le juste et l'utile, sont parties intégrantes d'un même tout.

Écoutez ce qu'a dit Jean-Baptiste Say :

« En parlant des lois auxquelles les hommes et les choses sont assujettis, je n'examine point en vertu de quel droit telle ou telle loi leur est imposée, et en vertu de quel devoir ils s'y soumettent. Le fait et non le droit est ce qui doit nous occuper ici. J'appelle LOI, au physique et au moral, toute règle à laquelle on ne peut se soustraire, sans m'inquiéter de la question de savoir si elle est équitable ou non, si elle est nuisible ou bienfaisante, questions qui sont l'objet d'une autre étude que celle qui nous occupe en ce moment. » Était-il possible de séparer plus nettement l'économie politique d'avec la morale ? Était-il possible d'affirmer en termes plus péremptaires :

1° Que la question pour les économistes n'était pas de rechercher ce qui était équitable, mais de décrire ce qui existait ;

2° Que ce qui existait reposant sur des règles auxquelles on ne saurait se soustraire, il n'y avait plus pour le malheureux qui en souffrent qu'à se résigner à leur sort ?

Eh bien, c'est à quoi refusèrent de souscrire ceux d'entre eux pour qui leur misère était devenue un sujet de méditation. Il s'agissait d'élever la condition morale du travailleur et d'améliorer sa condition matérielle : comment atteindre ce double but ? L'unique moyen qui se présentât était le développement graduel du principe d'association. Ce fut bientôt l'idée dominante.

Rappel historique : février 1848 (2 - conclusion)

Malheureusement, les difficultés étaient nombreuses, elles étaient considérables. Instruments de travail, matières premières, crédit, tout manquait. Était-ce les économies des travailleurs qui pouvaient fournir le capital requis ? Une effroyable crise commerciale avait réduit le peuple aux abois. À qui emprunter ? Le crédit était mort. Où trouver des capitalistes disposés à aventurer leur argent dans des entreprises d'un caractère si nouveau ?

Restait l'intervention de l'État, et la question fut posée de savoir si la société, agissant comme telle, ne devait pas aider le régime d'association à s'établir, par des avances dont l'intérêt serait payé, et le remboursement, dans un certain délai, garanti.

Remarquez, d'abord, que la France se trouvait, à cette époque, dans une situation tout à fait exceptionnelle ; que le monde commercial était bouleversé ; que la protection de l'État était sollicitée ardemment, même par de grands industriels. En de telles circonstances, l'association pouvait-elle être regardée comme une de ces choses à l'égard desquelles l'État est appelé à intervenir, dans l'intérêt de la communauté tout entière ?

À cette question, le grand économiste et philosophe, John Stuart Mill, a répondu follement : oui, dans son admirable *Défense de la Révolution de 1848*. Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient les apôtres de la doctrine du Laissez faire.

Ils firent sonner bien haut les avantages de ce qu'ils appelaient illusoirement « la liberté de l'industrie ».

Ils vantèrent fort la sagesse de cette maxime : Chacun pour soi ;
Ils demandèrent grâce pour l'émulation.

Quelques-uns (ils appartenaient à la classe qui vote primes, subventions et garanties d'intérêts, en faveur de compagnies opulentes !) allèrent jusqu'à dire que prendre sur le produit des impôts de quoi venir en aide au pauvre, c'était dépouiller le riche.

Voici ce que le peuple répondit, par l'organe des hommes qui avaient sa confiance :

« Il nous est impossible de comprendre pourquoi l'État, dont la fonction et le devoir sont de pourvoir aux besoins de la communauté, n'aurait pas le droit d'accorder au travail un peu de la protection qu'il accorde à la propriété et au capital. Quoi ! vous bénissez l'intervention de l'État, quand, sous la forme de juge, de gendarme, de policiers, elle sauvegarde la sécurité du riche, et vous criez anathème à l'intervention de l'État, quand on lui demande de s'exercer, sous forme associative pour assurer la vie du peuple ! Vous légitimez l'intervention de l'État pour payer les dettes de jeu des financiers, des spéculateurs criminels en un mot : des banques, et vous dénoncez l'aide sociale (aujourd'hui ASSEDIC, RMI, RSA), la sécurité sociale (aujourd'hui remboursement des frais médicaux et médicaments), un enseignement national, unitaire, laïque, gratuit et obligatoire jusqu'à 18 ans, la création d'un monopole bancaire au niveau national, en un mot tout ce qui peut permettre l'exercice pour tous, à égalité, de la Liberté.

Lorsqu'on nous appelle à payer, sur un maigre salaire gagné péniblement, notre part des impôts destinés à maintenir police, gendarme et juges, personne ne se lève pour dire : « L'État n'a rien à voir là » et l'intervention de l'État n'était pas maudite lorsqu'elle avait pour résultat de nous faire endosser l'uniforme et de nous envoyer au loin tuer ou mourir. N'est-il pas étrange que la société n'ait rien à voir au bien-être des Travailleurs de laquelle le bien-être des autres classes est si intimement lié ?

« Chacun pour soi » est une maxime bonne pour les forts, non pour les faibles, dès qu'il y a lutte entre les deux. Et qui donc serait assez fou pour penser que la force restera toujours entre ses mains. Et d'ailleurs, il est manifeste que si l'on poussait jusqu'au bout l'application de cette maxime, il en résulterait la destruction même de la société. Qui donc serait assez absurde pour proposer qu'on laissât à chaque propriétaire le soin de se défendre, à lui seul, contre chaque voleur ?

Nous sommes très touchés des avantages de la liberté, et c'est précisément pour cela que nous aspirons au pouvoir d'être libres. Mais à quoi pensez-vous de nommer liberté le résultat d'un combat entre un homme armé de pied en cap et un homme sans armes ou entre un géant et un nain ? L'émulation nous semble chose excellente ; mais il faut s'entendre : deux hommes se battent en duel ; il y a entre eux émulation... pour s'entr'égorgner. Est-ce là l'émulation véritable ? L'émulation véritable est celle qui encourage chacun à chercher son intérêt bien réfléchi. Si l'on pose les choses à plat, il est lié à celui des autres. La concurrence ne profite à personne sauf à quelques spéculateurs, à quelques financiers. L'entente participe au bonheur du plus grand nombre et à la paix sociale.

Que demandons-nous ? que l'État soit tout ? qu'il fasse tout ? qu'il substitue son action à l'action individuelle ? Non : rien ne vaut, à nos yeux, le libre développement de l'individu, et l'action de l'État est, selon nous, un mal toutes les fois qu'elle met obstacle à ce libre développement. Mais toutes les fois qu'elle le favorise, elle est un bien.

Que la société nous aide donc à conquérir, pour son intérêt comme pour le nôtre, le pouvoir d'être libre, le pouvoir de choisir. N'est-ce pas de toute justice ?

En vertu d'arrangements sociaux faits sans notre sanction et longtemps avant notre naissance, nous avons trouvé, en venant au monde, le sol et tous les instruments de travail appropriés. Cependant, on nous a demandé de respecter cet ordre de choses et de porter sans murmure tout le poids du jour. Nous n'y contredisons pas, mais la société ne nous doit-elle, en échange, aucune compensation ?

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple, à la veille de la révolution de 1848, et on conçoit combien lui eût paru dérisoire tout changement de gouvernement que n'auraient point suivi des réformes sociales.

Aussi qu'arriva-t-il ?

À peine le Gouvernement provisoire était-il installé que, de la place publique, on entendit monter une grande clameur, demandant

la création d'un ministère chargé de proposer et de réaliser, en ce qui touchait la question du travail, les mesures qui seraient jugées les plus praticables et les plus urgentes (organisation associative du travail industriel et agricole, banque nationale, assurance d'État – notre projet s'inscrit dans cette continuité nous ajoutons simplement la création à travers le réseau postal (entrepôts et distribution) de supermarchés sociaux assurant l'essentiel à prix comptant et la délimitation de seuils pour la consommation courante des produits nécessaires à la vie).

Dès le 28 février, avant même que le sang qui tachait les barricades eût été lavé, toute une armée d'ouvriers vint se ranger en ordre de bataille devant l'Hôtel de ville. Les membres du Gouvernement provisoire étaient rassemblés. Flottaient au vent d'innombrables bannières portant ces mots : Ministère du travail, et une députation fut envoyée au gouvernement provisoire pour en réclamer la création.

Que de maux épargnés à notre pays, selon nous, si cette réclamation eût été admise ! La majorité des membres du gouvernement provisoire crut qu'il suffirait d'instituer une « Commission du Travail », dont la mission serait d'étudier les problèmes sociaux. C'était ajourner indéfiniment les mesures pratiques auxquelles une crise terrible et sans exemple commandait si impérieusement de recourir. C'était disserté sur la faim devant des affamés.

Ce fut le 1^{er} mars 1848 que s'installa dans le palais du Luxembourg, le « Parlement du Travail », composé comme le nom l'indique, de délégués choisis par chacune des corporations ouvrières et patronales.

Quel spectacle pour la France et pour l'Europe, que celui de pauvres ouvriers étudiant le problème de leur avenir dans la salle où venaient de siéger les pairs du royaume ! D'Agoult, dans sa belle *Histoire de la Révolution de 1848*, a bien compris et bien rendu ce qu'un tel changement avait de caractéristique, lorsqu'elle a montré « les huissiers du Luxembourg allant, en tenue officielle, vêtus de noir et l'épée au côté, reprendre auprès des blouses l'office qu'ils

remplissaient, quelques jours auparavant, auprès des habits brodés et le palais de Médicis, ses cours, ses escaliers, ses galeries de marbre, ses vastes et majestueuses enceintes, chaque jour traversés par de longues files de prolétaires inattentifs aux magnificences de l'art florentin, recueillis en eux-mêmes et absorbés par la pensée. »

Je n'évoquerai pas tout ce que la « Commission du Luxembourg », quoique dénuée de toutes ressources, trouva moyen de faire pour les travailleurs, au point de vue purement pratique, des conciliations qu'elle opéra, des désordres qu'elle prévint, des associations qu'elle créa suivant les principes que nous venons d'évoquer¹ ; de la force qu'elle donna, par l'exemple autant que par la parole, au mouvement de rénovation qui s'était déclaré. Ceci demanderait un travail à part.

Ma tâche sera donc terminée, quand je vous aurai dit que les idées discutées par le « parlement du Travail » qui siégea au Luxembourg en 1848, furent précisément celles dont je viens de vous présenter rapidement l'exposé. Elles seraient mortes depuis longtemps, si, pour tuer une doctrine fondée sur le sentiment de la justice et l'amour de l'humanité, il suffisait d'attaquer à outrance cette doctrine, de la dénaturer, de la calomnier et de proscrire ses défenseurs. La formule présentée par le Luxembourg a évidemment pour elle la justice ; n'ayant pas encore été mise à l'essai, elle n'a pas contre elle l'expérience ; elle reste donc à l'ordre du jour de la République !

Il est aujourd'hui bien connu et il a été prouvé surabondamment que, loin d'avoir été établis pour le peuple, ils le furent contre lui, ces funestes ateliers nationaux qui épuisaient le trésor en pure perte ; qui humiliaient l'ouvrier, réduit à recevoir en guise d'aumône le pain de sa famille aux abois, et qui mettaient à la place d'associations de

1. On compte à Paris et en province plusieurs milliers d'associations constituées sur les principes du Luxembourg. C'est de là que nous tirons la source de notre propos. Le système fonctionnait d'ailleurs tellement bien que le papier-monnaie des ateliers sociaux était utilisé dans le commerce.

travailleurs, des bataillons de salariés sans emploi, étrange armée que, plus tard, on ne put licencier qu'au prix d'une effroyable guerre civile (juin 1848). Comment donc se fait-il que, contre l'évidence même, la création des ateliers nationaux ait été à l'ordre du jour de la République? Tant d'audace et d'acharnement seraient inexplicables, si ce dont il s'agit n'avait sa source dans un désir effréné de décrier coûte que coûte ce principe de l'association dont le développement fut dû en grande partie à l'action du Luxembourg.

D'ailleurs, c'est précisément parce que ce système était d'une application facile et d'une portée manifeste, qu'on mit tant d'ardeur à en empêcher l'application. La théorie, loin de pouvoir être ici condamnée par la pratique, y aurait puisé sa justification la plus éclatante : les défenseurs du vieux monde le comprirent bien, et ils reculèrent. Aux résultats produits par le Luxembourg, sourdement combattus, environnés de pièges et d'obstacles, réduit à un complet dénuement, calomnié, trahi ; au sillon qu'il a creusé ; à cet immense et désormais invincible mouvement d'association auquel il a servi de point de départ..., il est aisé de juger combien son action eût été féconde, s'il n'eût pas été réduit aux seules ressources de la parole. Alors, je le répète, puisque le système du Luxembourg n'a pas été essayé, il reste à l'ordre du jour de la République.

Mais..., pitié pour les calomniateurs ! Ils ne savent ce qu'ils font ! Car si leurs idées sont les bonnes, qu'ont-ils besoin du mensonge pour les faire prévaloir ? Et, si elles sont fausses, comment ne voient-ils pas que leur propre intérêt leur commande d'y renoncer ?

Pour moi, et cette conviction n'est pas d'hier, je suis convaincu qu'il n'est pour les sociétés ni progrès partiel ni partielle déchéance. Les lois de la justice sont-elles mieux comprises, toutes les conditions en profitent. Les notions du juste viennent-elles à s'obscurcir, toutes les conditions en souffrent. Est-ce que, dans le corps humain, une jambe malade ne gêne pas l'exercice de la jambe saine ? Ah ! les hommes peuvent bien, à force de folie, changer les effets de la solidarité qui les unit, mais il ne

leur est pas donné de la détruire, et lorsqu'ils ne l'acceptent pas dans le bien, il faut que, tôt ou tard, ils la subissent dans le mal.

C'est donc plaider la cause de ceux qu'on nomme les heureux que de plaider la cause de ceux qui souffrent, la question étant d'élever pour le bonheur de tous, de tous sans exception, le niveau de l'humanité.

Quelle société voulons-nous pour demain ?

En résumé, quelle société sortirait de l'application des principes que nous venons d'exposer ? Quel est le but lointain qui doit donner le ton des réformes à penser et à mettre en mouvement ? Quel est le repère à l'horizon, le cap à suivre ?

Voyons ensemble s'il mérite que l'on s'y attarde et si il y a une menace pour la Liberté ou une présence de l'État plus ou moins forte qu'aujourd'hui.

Selon nous, ce serait une société :

Où grâce à l'éducation véritable, commune, gratuite et obligatoire jusqu'à 18 ans, tous les citoyens seraient admis à s'élever aussi haut que possible par l'intelligence et par le cœur.

Où ce principe étant admis, que tous les hommes ont un droit égal au complet développement de leurs facultés inégales, les instruments de travail appartiendraient à tous les associés comme l'air et le soleil car tout autant indispensable pour vivre ;

Où l'hypocrite despotisme de l'usure ferait place au crédit gratuit, dette de tous envers chacun (tout en sachant que l'achat est immédiatement hypothéqué) ;

Où le domaine de l'industrie, celui de l'agriculture et celui des services, au lieu de présenter le spectacle d'un champ de bataille couvert de ruines et de morts, seraient pour ceux qui le souhaitent, fécondés par des associations fraternelles, solidairement liées l'une à l'autre.

Où, par conséquent, seraient étouffés, à leur origine, les vices, les crimes et les malheurs qui naissent de l'ignorance et de la misère ;

Où la distribution du travail et la répartition de ses fruits seraient basées sur ce principe, qui est aujourd'hui le principe dans toutes les familles : DE CHACUN SELON SES FACULTÉS ET A CHACUN SELON SES BESOINS ;

Où, l'intérêt de chacun se trouvant inséparablement uni à l'intérêt de tous, l'émulation cesserait d'être dans l'envie, dans la cupidité, dans l'orgueil, dans la haine ;

Où la richesse publique, dont la concurrence aveugle et anarchique arrête les progrès, recevrait de l'harmonieuse combinaison de toutes les aptitudes et de toutes les forces un accroissement indéfini ;

Où ne se presserait plus, pour en dévorer la substance, cette foule d'agents parasites (Ce sont par exemple les différents échelons de production avec les sous traitants qui, tout en créant dans les ténèbres vont chercher à vendre au prix le plus bas) que la séparation des intérêts et leur antagonisme rendent seuls maintenant nécessaires et qui empêche la rencontre directe entre l'offre et la demande (que nous voyons se rencontrer directement avec le principe associatif).

Où la fraternité, rapprochant les peuples après avoir rapproché les individus, amènerait à regarder la guerre comme une folie atroce et aboutirait à la suppression des armées ;

Où l'État ne serait qu'une réunion d'hommes dévoués et intelligents, librement choisis par leurs égaux, nationalement, pour jouer, à l'égard de la société, le rôle que, dans l'organisme humain, la tête joue à l'égard du corps ;

Où l'impôt ne serait qu'une portion du bénéfice commun affectée aux choses d'utilité générale ;

Où, les « méchants » étant considérés comme des malades, on songerait moins à s'en venger qu'à s'en préserver, et moins à les torturer qu'à les guérir ;

Où enfin la civilisation, qui a fait reculer devant elle, en s'avancant, les bêtes fauves et qui cherche à détruire les épidémies, serait arrivée de même, à détruire la misère, et, avec la misère, tous les vices, tous les crimes, tous les malheurs dont elle est la source.

Quelques précisions concernant la présidence dans une République

Plus de président, plus de rois parvenus : une Assemblée d'élus au suffrage universel représentant réellement la nation.

Je sais bien que la Constitution a soin de mettre des conditions restrictives à l'exercice du pouvoir du président de la République. Mais quoi ! Opposer de pareilles entraves à un pouvoir qu'on a rendu assez fort pour s'en jouer, n'est-ce pas une contradiction folle ? Comment n'a-t-on pas vu qu'ici on donnait à la fois trop et trop peu au président de la République, pour qu'il ne fût pas tenté d'acquiescer davantage ? Se peut-il que le désir d'usurper ne vienne pas tôt ou tard à qui croit en avoir la puissance ? Un homme qui s'appuie sur le suffrage universel, qui dispose de l'armée, qui distribue les emplois, ne se laissera-t-il pas aller aisément à regarder la Constitution comme une de ces toiles d'araignée qui arrêtent les moucherons, mais à travers lesquelles les mouches passent en les brisant ? Peut-être, à cet égard, se trompera-t-il ; mais enfin l'erreur est assez naturelle pour être prévue. Et cette erreur, qu'enfanterait-elle ? L'anarchie.

Les partisans de cette combinaison anarchique, qu'on a pompeusement appelée la pondération des pouvoirs, n'ont pas observé que cette idée d'équilibre relève d'une méfiance qui, par essence, le rend instable.

Ne mettez donc point le salut de la liberté dans des distinctions vaines. La responsabilité est un problème difficile, et la monarchie le résout d'une manière bien plus terrible que la république. C'est un nœud que, dans une république on défait, et que dans une monarchie on coupe !

Mais pour qu'on puisse se borner à défaire, dans une république, ce que, dans une monarchie, on est, tôt ou tard contraint de couper, au moins faut-il que le premier de ces deux régimes ait les princi-

paux caractères qui servent à le distinguer du second. S'il en est autrement, si le président de la république, par exemple, ressemble trop à un roi ; si son pouvoir ne diffère de celui d'un roi que par une durée nominale et une responsabilité dérisoire ; s'il est soumis, comme un roi, à la tentation d'appuyer ses prérogatives honorifiques sur des prérogatives réelles ; si, rendu indépendant de l'Assemblée, il est conduit, comme un roi, à en devenir l'ennemi ; si, en un mot, son fauteuil est à la hauteur d'un trône..., alors revient la question, la terrible question de savoir comment on réprimera les écarts du chef de l'État. Invoquer les lois contre lui serait peu efficace s'il dispose de l'armée, et engager le combat est hasardeux, parce que c'est arrêter les affaires à l'intérieur, bouleverser les relations à l'extérieur, dissoudre momentanément la société.

Pour caractériser un semblable état de choses, je ne sais qu'un mot, et ce mot c'est : anarchie !

La présidence est une illusion qui peut devenir plus funeste que la royauté elle-même.

La monarchie déconcerte les ambitions : la présidence à conquérir les met en mouvement et les irrite. Si l'espoir d'obtenir la neuf centième partie de la puissance qu'exerce un Parlement ou une assemblée suffit pour exciter tant de brigues, pour remuer tant de passions, jusqu'où ne s'emportera pas le désir d'être salué chef de l'État ?

Celui que sa naissance appelle au trône n'a point à s'ouvrir un chemin à travers le peuple agité. Le besoin d'avoir des créatures ne lui coûte ni tentative factieuse, ni effort sanglant. Le hasard, qui le dispense de mériter le pouvoir par des vertus, le dispense aussi de l'acquiescer par des intrigues. Sans qu'il ait à s'en inquiéter, sans qu'il y songe, il verra venir à lui une foule impatiente d'obéir. Pourquoi prendrait-il par ruse ou par violence ce qu'il possède avant même d'avoir étendu la main ? La fortune s'est chargée de lui faire d'avance des partisans, qu'il a trouvés se pressant autour de son berceau, et il a commencé de régner dans le ventre de sa mère !

Convention bizarre assurément! Convention humiliante pour l'espèce humaine, mais qui peut, du moins, ne pas troubler la société, qu'elle abaisse.

Dans la question de la présidence, rien de semblable.

Ici, le succès ne saurait être qu'au prix d'efforts prodigieux, à moins qu'on ne soit un de ces hommes que Napoléon peignait à Sainte-Hélène en parlant de lui-même: « Puissants mortels choisis par la destinée pour tenir, à certains moments donnés de l'histoire, la place d'un peuple, et vers lesquels, dès qu'ils se sont montrés, chacun se tourne en criant: le voilà! ». Mais, de tels hommes ne sont guère plus possibles de nos jours, et surtout en France. Au milieu d'une société où les intérêts sont si divers et les relations si compliquées, un mérite éclatant, des services incontestables, une popularité bien assise ne constitueront pas toujours des chances suffisantes. Il faudra donc, si par malheur il en était ainsi, les compléter à force d'habileté ou d'audace; il faudra calomnier ses rivaux, faire à ses anciens ennemis d'ignominieuses avances, sacrifier des amis à des partisans et à la violence des majorités les droits saints de la justice; il faudra ajouter au retentissement de son nom le bruit de mille clameurs vénales, prendre de frauduleux engagements, ouvrir à tous les partis, caressés tour à tour des perspectives trompeuses, se créer un cortège d'ambitions subalternes, s'entourer de faux séides, perdre sa propre estime pour capter les suffrages d'autrui et s'avilir pour devenir le maître: omnia serviliter, pro dominatione.¹

Sans doute il existe des moyens légitimes de succès; mais l'élection d'un président pousse à leur faire préférer les moyens honteux. Remarquez, en effet, de quelle nature sont les passions que provoque l'appât d'une présidence à conquérir!

1. Être servile en tout pour arriver au pouvoir.

Qu'un fils de roi arrive à la couronne, nul ne s'en trouve humilié. L'événement était prévu: ce n'est pas la victoire d'un homme sur un autre homme; c'est le triomphe d'une abstraction insolente, dont le philosophe s'indigne, que le publiciste condamne, mais qui ne blesse pas l'ambitieux! Ce sera un malheur pour tous, peut-être, pour personne ce n'est une offense. La médiocrité même du prince, si elle est reconnue, plaît aux premiers de l'État; elle les console d'avoir un chef; et, soumises sans leur aveu à l'élu du hasard, les âmes fières se dédommagent, en le dédaignant, de la nécessité de le subir.

Quand il s'agit d'être l'élu d'un peuple, quelle différence! La supériorité du rang, dans ce cas, pouvant servir à constater celle du mérite, il s'établit entre les hommes les plus marquants une lutte où l'amour-propre est appelé naturellement à jouer un rôle implacable. Aux yeux des compétiteurs qui échouent, le succès du compétiteur qui l'emporte revêt l'odieux caractère de l'intrigue récompensée et de l'injustice heureuse, de sorte qu'au lieu de s'unir en vue du bien public, les meilleurs esprits vont s'amoindrisant à l'envi et s'usant l'un contre l'autre en d'amers débats.

Ce serait déjà un mal immense, alors même que la querelle se renfermait dans la sphère où s'agitent les candidatures. Mais non: comme il y a un parti à la suite de chaque candidat et des emplois nombreux à la suite de chaque dignité, les passions des chefs descendent dans la société, la traversent tout entière; et, après les prétentions fastueuses, viennent les haines en sous-ordre, les vanités serviles, les jalousies de seconde main.

Cependant, l'élection terminée, qu'arrive-t-il?

Souvent on a dit que nos mœurs étaient fortement empreintes d'égalité, et que, de nos lois associées à nos mœurs résultait un esprit d'opposition incompatible avec la stabilité des gouvernements. Ceci veut être expliqué. Il est certain qu'en France, ce qu'on aime le moins dans un gouvernement, c'est sa durée; mais il n'en est pas moins vrai que le pouvoir, considéré en soi, y possède un prestige considérable,

et peut-être n'existe-t-il pas de pays au monde où le succès compte autant d'adorateurs. Qu'on s'attende donc à voir des flots d'encens fumer aux pieds de l'idole, dès qu'elle aura été placée sur l'autel. Or, si cette idole est un président, à qui s'adresseront les hommages ? À la personne, évidemment ; car, ainsi que nous l'avons montré plus haut un président de république, en France, ne représente aucun principe. De là, pour une nation, une cause d'avilissement.

Oh ! Certes, je ne suis pas de ceux qui excusent volontiers les superstitions monarchiques, ni même de ceux qui les comprennent. Il faut qu'un peuple ne soit pas encore sorti de l'enfance, ou qu'il y soit retombé, pour s'applaudir du premier maître venu que le hasard lui envoie.

Mais enfin, il est juste de le reconnaître, sous le régime constitutionnel, ce que les royalistes honorent dans leur roi, c'est une idée plutôt qu'un individu. Eh bien ! la dignité humaine a moins à perdre au culte d'un principe qu'au culte d'un homme, quelque faux que soit ce principe et quelque grand que soit cet homme.

Ainsi, marquer la limite à laquelle le pouvoir du président s'arrêtera pour faire place à celui de son successeur, c'est souffler au chef de l'État la plus dangereuse des tentations ; c'est l'exciter à conquérir, avec la force dont on entoure son pouvoir, la durée qu'on lui refuse ; c'est lui créer un intérêt à renverser la Constitution, ou, du moins, à en désirer le renversement.

D'autres inconvénients sont à prévoir.

Un monarque n'est pas forcé de violenter l'histoire pour s'y faire un rôle imposant. La majesté de convention qui l'environne a de quoi tromper son orgueil. La bêtise humaine lui compose une gloire factice dont il peut, à la rigueur, se contenter. Mais un président de République n'apporte sur les cimes de la société qu'un prestige, tout personnel, qu'il se doit de soutenir. Il ne saurait échapper, dans un pays comme la France, à l'obligation de se montrer sous un aspect saisissant ; il ne saurait se soustraire au secret désir de

justifier son élévation par ses actes ; désir toujours téméraire quand on est cité devant la gloire à bref délai !

Un prince, qui ne sait de terme à son autorité que sa mort, et qui, d'ailleurs, compte se survivre dans ses héritiers, peut, s'il est un grand homme, concevoir de longs desseins et mesurer de sang-froid sa marche vers la postérité. Un président de République, au contraire, risquera de remplir ses hautes fonctions d'autant plus mal, qu'il aura plus de génie. Sachant que ses moments sont comptés, il sera porté naturellement à signaler son passage aux affaires moins par des entreprises utiles que par des coups d'éclat qui se comptent en centaines de milliards d'euros. Tandis qu'au-dessous et autour de lui ses créatures s'arracheront avec emportement les lambeaux d'une puissance destinée à passer vite, lui, inquiet, éperdu, l'œil fixé sur le terme fatal, il dévorera l'avenir. Ce qu'il serait bon d'ajourner, il le hâtera pour n'en point laisser le mérite à ses successeurs. Ce qui ne doit point porter immédiatement des fruits, il le négligera de peur que ses successeurs ne recueillent ce qu'il aurait semé.

Dans son Contrat social, Jean-Jacques Rousseau dit (chapitre VI), en traitant de la monarchie :

« On a rendu les couronnes héréditaires dans certaines familles, et l'on a rétabli un ordre de succession qui prévient toute dispute à la mort de rois ; c'est-à-dire que, substituant l'inconvénient des régence à celui des élections, on a préféré une apparente tranquillité à une administration sage, et qu'on a mieux aimé risquer d'avoir pour chefs des enfants, des monstres, des imbéciles, que d'avoir à disputer sur le choix des bons rois. On n'a pas considéré qu'en s'exposant ainsi aux risques de l'alternative, on met presque toujours les chances contre soi. C'était un mot très sensé que celui du jeune Denys, à qui son père, en lui reprochant une action honteuse, disait : T'en ai-je donné l'exemple ? Ah ! répondit le fils, votre père n'était pas roi. »

Rien de plus vrai, rien de plus accablant que cette critique du gouvernement royal par Rousseau et nous ajouterons volontiers

comme lui: « Tout concourt à priver de justice et de raison un homme élevé pour commander aux autres. » Mais si tels sont les effets du rang suprême qu'il cause de mortels vertiges, même à ceux qui ont été préparés par leur éducation à ce qu'il a d'éblouissant, qu'en sera-t-il de celui qui se verra tout d'un coup porté du fond de la société à son sommet? Croit-on qu'il y ait beaucoup de cœurs capables de renoncer à ces soudaines et terribles faveurs de la fortune?

Voyez Napoléon! Il semblait certainement, celui-là, être fait pour habiter les hauteurs de l'histoire. Et qui jamais, plus que lui, aurait dû avoir ce regard de l'aigle, qui soutient l'éclat du soleil? Cependant il fut ébloui comme eût pu l'être le plus vulgaire des humains... Impatient de posséder le monde et inhabile à se posséder lui-même, il manqua de cette sérénité dans la puissance que donne l'habitude de la grandeur; il eut des ardeurs immodérées, il eut des caprices prodigieux. Et, d'un autre côté, par une contradiction commune à tous les hommes qu'aveugle une élévation subite, autant son orgueil fut démesuré, autant sa confiance en lui-même fut médiocre. Quoiqu'aussi fataliste que Wallenstein, il n'osa s'en fier du soin de le maintenir à la seule force de son génie. Premier consul, il eut peur de tomber de si haut; et, semblable à celui qui, marchant sur les bords d'un précipice, cherche un appui quelque part, lui, pour s'appuyer, il chercha l'empire! L'empire avec des chambellans et des pages, des ducs nouveaux et des contes anciens; l'empire avec tout l'attirail des royautés les plus banales!

Non, non! N'espérez pas qu'un homme soit toujours assez supérieur à sa fortune, pour se défendre de l'ivresse du pouvoir, quand il s'agit d'un pouvoir solitaire et suprême. Il est quelque chose de plus corrompue encore que d'avoir été élevé pour commander aux autres; c'est d'être improvisé tel. On sait ce dont les parvenus sont capables. Eh bien! un président de République, quelque loyale que vous puissiez supposer ou que soit son âme, risquera d'être... un roi parvenu.

La conclusion de tout ceci, c'est que la première condition de l'ordre consiste dans l'unité du pouvoir. Qu'une société à deux têtes (Assemblée Nationale et Président de République élus au suffrage universel) ne peut vivre qu'au prix des plus douloureuses convulsions, et encore ne peut-elle vivre ainsi bien longtemps. Je n'ignore pas, toutefois, ce que présente de menaçant le règne trop absolu d'une Assemblée, et qu'un tel gouvernement a besoin de contre-poids. Nous les avons placés, plus haut, dans une autonomie administrative de la commune, dans la responsabilité pénale et la révocabilité des élus aux Assemblées nationales et locales, dans la réaffirmation du suffrage universel et des droits fondamentaux (la liberté de la presse, droit des minorités, etc.), dans une Constitution, dans des élections tous les deux ans au maximum, dans des associations industrielles et commerciales autonomes de l'État.

Notons enfin que dans le cas contraire, lorsque le pouvoir flotte entre un homme et une assemblée, on peut tenir pour certain que cette assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire.

Au fond, l'idée qui domine aussi bien dans l'entreprise associative, dans la commune ou à l'Assemblée nationale est l'élection d'individus responsables de leur mandat et qui, ensemble – sur le modèle associatif d'aujourd'hui – nomment en leurs seins (dans leurs sphères) un « gouvernement ». C'est-à-dire un directeur, un secrétaire général, un trésorier, un responsable correspondant aux diverses fonctions nécessaires (travail, santé, justice, police, armée, banque, assurance, éducation, logement, etc.). Ainsi, le travailleur citoyen a des serviteurs révocables qu'il désigne et contrôle par le vote. Les élus travaillent pour son compte et sont responsables ce qui lui permet de se consacrer pleinement à son emploi et à sa famille; tout en étant assuré d'une juste répartition des fruits de son travail.

En attendant, persuadons-nous que tout retour vers le passé est désormais impossible. Que la tête du corps social ne peut se composer d'un neurone... aussi efficace soit-il. Qu'autour de nous les solutions proposées sont insuffisantes. Pour trouver le mieux, pour arriver au bien, regardons devant nous.

Conclusion sur la Liberté (1)

Que des esprits généreux, des philosophes dans le talent desquels j'ai senti palpiter le cœur de l'homme, aient été souvent si mal inspirés dans leurs recherches sur la question du travail, c'est là certainement une des preuves les plus poignantes de l'empire des préjugés en vogue, et de la force de résistance que possèdent les erreurs de longue date.

Quoi! Ils parlent de Liberté, et ils ne comprennent pas que l'ignorance et la misère constituent le plus dur de tous les genres d'esclavage! Et ils appellent sectaires – mot emprunté de la grammaire de l'inquisition – ceux qui mettent au premier rang des devoirs sociaux le devoir d'intervenir pour empêcher l'oppression de qui ne saurait, abandonné à sa faiblesse, se défendre! Et ils refusent, sous prétexte de réglementation, tout dédommagement social à ces millions d'hommes à qui cependant ils demandent de respecter et de chérir la loi, réglementaire s'il en fut jamais, qui tend, à la concentration de tous les instruments de travail!

Et lorsqu'ils déclarent le droit de propriété un droit naturel, un droit essentiel à la nature de l'homme, ce qui est vrai, ils ne voient pas que c'est à cause de cela même qu'il faut, par l'association, rendre ce droit accessible à tous, afin que nul ne manque de ce qui est essentiel à sa nature! Et ceux qui ne doutent pas de l'équité d'un système général d'impôts qui appelle tant de Travailleurs à contribuer au maintien d'un ensemble d'institutions dont profitent tant d'oisifs, ils s'indignent à l'idée d'une taxe ayant pour but de fournir du travail à ceux qui, voulant travailler, meurent de faim, faute d'emploi! Et ceux qui n'ont rien à objecter à l'intervention de l'État quand, sous la forme de gendarme, de soldat, ou de policiers, il protège la propriété du riche, ils lui crient anathème, quand on lui demande de s'exercer, au nom de la justice, du travail, pour la protection de la vie du pauvre! Et il leur échappe que, dans une démocratie, l'État, c'est tout le monde prenant souci de ce qui est de l'intérêt de tout le monde! Et parce que, en droit, nul abîme ne peut se creuser entre « le travail et

le capital », ils ne veulent pas qu'on s'inquiète de savoir si cet abîme se creuse en fait ! Et parce que, « le capital a autant besoin du talent et de la main-d'œuvre, que le talent et la main-d'œuvre du capital », ils s'imaginent que le capitaliste a autant besoin du travailleur, que le travailleur du capitaliste, ne prenant pas garde que le premier stipule pour son gain, et le second pour son pain, le premier pour s'enrichir, le second pour ne pas mourir ; ce qui établit entre eux toute la différence qu'il y a entre pouvoir attendre et ne pas pouvoir, entre être libre et ne l'être pas ! Et ils pensent être des partisans de la liberté, quand ils ont dit que « le marché s'établit par la force des choses », comme si la loi du plus fort était la liberté. Et ils nient le droit au travail : pourquoi pas le droit à la vie ?...

Si l'on me demandait quel est le mot dont on a le plus abusé dans notre civilisation moderne, celui qui a le mieux servi à masquer l'oppression et à déjouer le désespoir de ses victimes, je répondrais : c'est le mot LIBERTÉ. De ces deux hommes, faits tous les deux, dit-on, à l'image de Dieu, le premier vend la vie, oui, la vie même, et le second l'achète : laissez passer la liberté des transactions !

Shylock, un contrat dans une main et un couteau dans l'autre, va tailler dans la poitrine de son débiteur Antonio la livre de chair convenue : laissez passer la liberté du capital !

La Bourse est ouverte : laissez passer la liberté de l'agiotage !

Le ciel en soit loué ! On n'est pas encore parvenu à s'approprier exclusivement les rayons du soleil. Sans cela, on nous aurait dit : « Vous paierez tant par minute pour la clarté du jour », et le droit de nous plonger dans une nuit éternelle, on l'aurait appelé Liberté !

Ô Liberté ! Liberté ! Déesse des cœurs fiers, que de tyrannies se sont données carrière en se couvrant de ton nom ! Il est temps de s'entendre. Vous me parlez de ce que la Liberté vaut ? Je veux d'abord savoir ce qu'elle est. Or, comme je l'ai signalé ailleurs, je la trouve définie avec autant de netteté que de profondeur dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 : « La Liberté est le

Pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés : elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. »

Qu'on remarque bien le mot pouvoir, car il contient toute une doctrine. Droit, Pouvoir ! Entre ces deux idées, il existe la même différence qu'entre la théorie et la pratique, l'abstraction et la réalité, l'ombre et le corps. Qu'importe que vous disiez à ce paralytique qu'il a le droit de se lever et de marcher ! Il lui en faut le pouvoir.

La question se réduit donc à rechercher quel est l'ordre social dans lequel chacun pourrait le mieux développer, à son gré, toutes ses facultés, sans nuire au développement de celles d'autrui. Et qu'on n'objecte pas l'impossibilité ou la difficulté d'atteindre à cet idéal. Nous avons déjà démontré comment, graduellement, notre système pourrait être réalisé en parallèle de l'organisation actuelle, sans commotion ni violence, par la simple mise en œuvre d'une démocratie réelle accompagnée d'un mode de scrutin le permettant, et après un vote à l'Assemblée. On a vu qu'en les supposant appliquées dans ce qu'elles peuvent avoir de plus hardi et de plus idéal, nos doctrines réalisent la liberté pour tous aussi complètement qu'il soit permis de le concevoir.

Il est vrai cependant que dans l'ordre social nouveau, personne n'aurait :

Ni la liberté d'empiéter sur la part de ses frères, dans l'exploitation du grand domaine donné par la nature à l'Humanité ;

Ni celle de s'assurer, par l'accaparement des instruments de travail, le moyen de jouir des fruits du travail, à l'exclusion du travailleur (entrepreneur et employé) ;

Ni celle d'asservir l'homme au capital, la richesse vivante à la richesse morte ;

Ni celle, comme dit énergiquement saint Ambroise, de s'enrichir par des malheurs, de chercher son profit dans les larmes, de se nourrir de la faim d'autrui ;

Ni celle d'armer la moitié des pauvres pour contenir par elle l'autre moitié.

Si ce sont là des libertés dont on redoute la perte, qu'on ose le dire; qu'on ose recommander à nos respects la liberté d'être tyran!

Or, ce qu'on trouve aujourd'hui au fond de toutes les relations économiques, n'est-ce pas la guerre, oui, la guerre! et pour armes de combat: la ruse, le dénigrement, l'hypocrisie, la calomnie, tout ce qu'il y a d'impur dans les abîmes du cœur. Une corruption universelle naissant d'un antagonisme universel, un immense désordre moral couvé par un désordre matériel immense: tel est le résumé de l'histoire contemporaine.

Si les malheureux prolétaires se combattent pour s'arracher un peu de pain, ne trouvons-nous pas au-dessus d'eux les bourgeois qui se combattent pour s'arracher un peu d'or? Qui donc tire parti de cet état de choses? Est-ce vous, hommes de lettres, avocats et médecins distingués, dont mille voix déchirent en ce moment la réputation? Est-ce vous, négociants intègres, dont un mensonge adroitement répandu ébranlera demain le crédit et sapera la fortune? Est-ce nous tous qui soldons le compte des aventureux capitalistes financiers, des banquiers sans âmes? Est-ce nous qui réglons les dilapidations administratives et payons les mémoires des maîtresses?... Je m'arrête.

On ne porte pas impunément la corruption dans son sang: un jour vient où elle vous monte à la gorge et vous étouffe. Que de banqueroutiers morts sous le coup de la faillite du voisin! Le mal est comme les flèches de Philoctète: c'est une arme qui finit par blesser ceux qui la manient. Non, il n'y a profit pour personne dans la situation où nous voici tous accroupis.

Il nous reste à examiner si c'est dans le système par lequel nous entendons amener le triomphe de la liberté que réside ce prétendu despotisme de nos tendances dont on fait peur aux ignorants.

Conclusion sur la Liberté (2)

Qu'on reprochât à nos doctrines de reposer sur une hypothèse difficilement admissible, celle de la liberté pour tous ou la stabilité dans la mise en mouvement des trois univers économiques (service public, association fraternelle, libéralisme concurrentiel) nous concevions ce reproche, sans toutefois l'admettre; mais qu'on nous combatte comme prôneurs d'un régime de compression et de despotisme, voilà ce qui nous confond.

Ce système, on sait en quoi il consiste. Nous voudrions qu'au milieu de la société actuelle, l'État créât le modèle de la société future, de telle sorte que, graduellement et par le seul fait d'un éclatant exemple, la seconde arrivât à absorber la première. Car, il importe de ne pas oublier que lorsque nous invoquons l'intervention de l'État, ce n'est que dans l'hypothèse de la démocratie organisée et de la souveraineté du peuple rendue vivante. Ceux devant qui l'on ne peut prononcer le mot État sans les faire frémir s'imaginent toujours que l'État c'est nécessairement le pouvoir exécutif, tel ministre tout puissant, tel monarque absolu, tel dictateur, que sais-je? Louis XIV ou Cromwell. Prenant le passé pour mesure et pour règle de l'avenir, mêlant tous les principes, confondant tous les régimes, ils se figurent que l'État n'existe qu'à la condition d'être un homme et de porter un nom propre.

Erreur! Dans une démocratie, l'État c'est la société même agissant en cette qualité par des mandataires responsables et révocables.

Or, une société ne saurait-elle, sans despotisme, modifier et améliorer sa constitution sociale aussi bien que sa constitution politique? Dira-t-on qu'un malade se comporte tyranniquement envers lui-même lorsqu'il pourvoit à sa guérison? Eh quoi! la nation résumée dans la réunion de ses mandataires peut améliorer le régime des prisons, et elle ne pourrait pas, sans encourir l'accusation de despotisme, améliorer le régime du travail! Il y aurait tyrannie à fonder, au nom de la volonté générale, des associations de travailleurs, et il n'y

en a pas à fonder ou à (re) financer au nom de quelques intérêts particuliers, des compagnies de capitalistes ! Chose étrange ! Que des lois soient faites pour protéger et maintenir la possession exclusive par un petit nombre de tous les instruments de travail, ou des avances de plusieurs milliards d'euros, ou bien pour proclamer que la misère est de droit divin et d'essence immortelle, personne ne protestera au nom de la liberté ; mais qu'on propose de faire des lois pour bannir de ce monde l'ignorance (par l'ÉDUCATION NATIONALE) et la pauvreté (par l'ASSOCIATION), double forme de l'esclavage du peuple, vous entendrez crier au despotisme. Comme si l'amélioration morale et physique du sort de tous ne devait pas être la grande préoccupation de tous et leur principale affaire ! Comme si la société agissant en qualité de société – en d'autres termes l'État réellement démocratique – n'était pas compétente pour rechercher et détruire la cause des souffrances de la majeure partie de ses membres !

Voilà pourtant à quoi se réduit toute la question ! Car enfin, est-ce que nous avons jamais parlé de doctrines particulières ayant le droit de s'imposer par la force ?

Est-ce que nous avons jamais reconnu à un homme, quel qu'il fût, le droit de plier violemment les autres hommes au joug de ses convictions ?

Est-ce que nous n'avons pas toujours réclamé, vanté, invoqué le suffrage universel comme l'épreuve suprême à laquelle toute idée devait humblement se soumettre ?

Est-ce que nous avons jamais tenu pour légitime un pouvoir autre que celui du peuple manifestant son vouloir par une assemblée sortie de son choix (nationalement, système de Hare) ?

Est-ce que la subordination absolue de la puissance exécutive à la souveraineté législative n'a pas été mille fois présentée par nous comme une des grandes nécessités du régime républicain ?

Est-ce que nous n'avons pas, tout en soutenant la centralisation politique, combattu la centralisation administrative, au nom de la liberté communale ?

Est-ce que ce n'est point la liberté du faible et du pauvre que nous avons défendue, en attaquant la concurrence, lutte inégale dans laquelle le pauvre et le faible sont inévitablement opprimés ?

Est-ce que nous n'avons pas montré enfin jusqu'à quel point nous redoutions l'abus, soit de la force, soit du nombre, quand nous avons déclaré supérieurs au droit même des majorités et absolument inviolables :

La liberté de la presse,
 La liberté de conscience,
 La liberté de travailler dans le système économique de son choix,
 La liberté d'association,
 Le droit de réunion,
 Le droit au travail ?

Notre profession de foi, la voici en quelques mots :

1° Notre idéal est l'état de société dans lequel, chacun ayant le pouvoir d'exercer complètement toutes ses facultés et de satisfaire pleinement tous ses besoins, jouirait de la plus grande somme de liberté qui se puisse concevoir ;

2° Convaincu que cet idéal diffère trop de l'organisation actuelle de la société pour être réalisé immédiatement, nous avons proposé des mesures transitoires propres, selon nous, à y conduire progressivement et sans secousse ; mais ces mesures, nous n'entendons pas qu'on les impose. Elles appartiennent à la discussion : que l'opinion publique les juge, et que l'opinion publique, s'exprimant par le suffrage universel, les rejette si elle les croit mauvaises ou les adopte si elle les croit bonnes. Voilà ce que nous demandons et nous n'avons jamais demandé autre chose.

La liberté ! Ah ! Qu'on la définisse donc une fois pour toutes ; qu'on ne la sépare pas de l'égalité et de la fraternité, ses divines compagnes ; qu'on reconnaisse qu'elle doit exister pour tous, pour tous sans exception, sous peine de n'exister pas..., et alors nous osons affirmer que jamais homme sur la terre ne porta plus loin que nous l'amour, le culte, la passion de la liberté.

Grève et libre examen

La révolution de 1789 fut certainement une révolution socialiste puisqu'elle modifia la constitution économique de la société, au profit d'une classe très nombreuse et très intéressante de travailleurs; mais la révolution de 1789 laissa beaucoup à faire pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre!...

Si j'avais à définir l'ignorance et la misère, je les comparerais à deux boulets qui sont attachés aux pieds du prolétaire. Figurez-vous qu'à l'entrée du stade on place deux hommes, dont l'un n'aurait rien qui le gênât dans ses mouvements et dont l'autre aurait un boulet attaché à chacun de ses pieds, et supposez qu'on crie à ces deux hommes: « La route est déblayée, elle est libre devant vous! Vos droits de la parcourir sont égaux. Au premier qui arrive le prix de la course! Partez! » Est-ce que ce cri ne réveillerait pas dans le cœur de ces deux hommes un écho douloureux?

Eh bien, c'est là le cri que la Révolution de 1789 poussa. En abolissant la féodalité, en faisant justice des corporations privilégiées, en détruisant les jurandes et les maîtrises, elle déblaya – ce sera sa gloire éternelle – la route de la liberté; mais elle laissa sans solution la question, très importante pourtant, de savoir si beaucoup de ceux qui étaient à l'entrée de la route n'étaient pas condamnés par les circonstances du point de départ à l'impuissance de la parcourir.

Ceux qui veulent connaître les remèdes qu'avec l'humilité qui sied à tout chercheur de la vérité, j'ai proposés, ceux-là, s'ils en ont envie, n'ont qu'à relire ce petit livre avec attention.

Les Grèves

Les grèves, au point de vue moral, ont certainement cela de funeste, qu'elles aigrissent les esprits, qu'elles font appel à la Némésis populaire... qu'elles enveniment les animosités de classe à classe, et que les qualités mêmes de fermeté d'âme, de stoïcisme,

qu'elles peuvent développer chez le travailleur, sont des qualités qui conviennent à la guerre et non pas à la paix.

Je reconnais cela, et je reconnais aussi qu'au point de vue économique, elles soulèvent des objections qui ne sont pas moins sérieuses.

Le régime de la concurrence tendant à égaliser les profits qui émanent des professions diverses, que font les employés, lorsqu'ils insistent pour une augmentation de salaire dans une branche d'industrie où aucune cause temporaire n'est venue déterminer des profits exceptionnellement élevés? Ils exigent une chose qu'il est impossible qu'on leur accorde, ou qui, si on la leur accordait, diminuerait le fonds sur lequel est prise la rémunération du travail: de sorte qu'ils se trouveraient avoir empiré leur condition et éventré la poule aux œufs d'or.

C'est seulement lorsque certaines circonstances heureuses déterminent, dans une branche particulière d'industrie, des profits exceptionnellement élevés, et durant l'intervalle qui s'écoule avant que le niveau baisse par l'arrivée de nouveaux capitalistes impatientes de les partager, c'est seulement alors que les employés peuvent, par une grève bien soutenue, amener les capitalistes à leur faire un partage équitable dans le surplus résultant des circonstances dont il s'agit. Mais, même dans ce cas, il est douteux que les fruits, purement temporaires, de la victoire vailtent la peine que, pour les recueillir, les travailleurs affrontent une lutte où ils ont toujours de grands sacrifices à faire et souvent d'horribles souffrances à endurer.

Les grèves sont donc une mauvaise chose, soit au point de vue moral, soit au point de vue économique.

Mais cela, messieurs du pouvoir (serviteur théorique du souverain), croyez-vous que les travailleurs l'ignorent? Et d'ailleurs, l'expérience n'est-elle pas là pour les avertir des douleurs auxquelles ils s'exposent, eux, leurs femmes et leurs enfants, lorsqu'ils s'engagent dans une grève, funeste pour eux-mêmes quand elle réussit, et, à plus forte raison, quand elle échoue? Dès lors, à la vue de telles tragédies,

on se demande comment il se fait que les travailleurs ne renoncent pas définitivement à l'usage des grèves. Et pourquoi s'y obstinent-ils ?

Parce que dans un régime fondé sur l'antagonisme, le travailleur ne connaît point, hélas ! d'autre moyen de défendre ses intérêts quand il les croit menacés. Pourquoi ? Parce que les grèves ne sont pas une cause, mais un effet. Pourquoi ? Parce que les grèves ne sont pas le principe du mal, et qu'elles n'en sont que le symptôme.

C'est donc à ce principe qu'il faudrait s'attaquer : voilà où devrait porter le remède.

Et c'est ce qui est proposé, à l'étude, dans ce petit livre. D'ailleurs, s'il suffisait de flétrir et de frapper pour étouffer le cri de la conscience, le cri de l'intelligence humaine, jamais, non, jamais le principe du libre examen n'aurait été inauguré dans le monde. Car, que de coups ne lui furent pas portés ! Mais rien n'y fit rien : ni les bûchers de l'Inquisition en Espagne, ni les fureurs en sens inverse de Marie Tudor et d'Élisabeth en Angleterre, ni l'établissement du sinistre Conseil des troubles dans les Pays-Bas, ni les massacres de la Saint-Barthélemy en France, ni ceux de la Terreur.

Et combien, messieurs, cette impuissance à vaincre la pensée n'est-elle pas plus manifeste, quand on compare les moyens dont le système de compression dispose aujourd'hui à ceux dont il disposait dans les âges antérieurs ! Pensez-vous donc faire avec un emprisonnement de je ne sais plus combien de mois, avec une amende de je ne sais plus combien d'euros, et même avec la menace qu'on perdra la qualité de Français ou notre travail, pensez-vous faire avec cela ce que, dans les âges qui nous ont précédés, on n'a pu faire avec des chevalets de fer, avec des tenailles rougies au feu... Et avec l'exécration mortelle où Corneille de Witt eut les mains pilées pendant qu'il récitait la fameuse strophe : *Justum et tenacem propositi virum*¹ !...

1. Homme juste qui maintient sa décision.

Non ! Vous ne pouvez pas l'espérer ! Non ! Vous ne l'espérez pas. Attention au danger du système de compression que vous initiez, qui, comme tel, tend à faire dégénérer la discussion en complot, et une société publique en une société secrète. La compression !... mais c'est une bien étrange faute, et, dans le siècle où nous sommes, bien inconcevable, que l'adoption d'un pareil système par les gouvernements qui y ont recours. Eh quoi ! avoir intérêt à tout connaître, et arrêter toute manifestation ! Avoir intérêt à voir venir ses adversaires, à les compter, à les entendre énumérer leurs forces, à les entendre dévoiler leurs desseins, et se plonger dans une volontaire ignorance des dangers qu'on redoute ! Est-ce donc là le dernier mot de la sagesse politique ? Est-ce un procédé bien sûr pour préserver la société, pour la conduire, que de s'enlever à soi-même le moyen de connaître de quels éléments elle se compose, et quelle est la portée des préoccupations qui la tourmentent ?

Nous avons tous, riches et pauvres, un intérêt suprême à ce qu'aucun malentendu n'existe entre des classes dont l'infime alliance et l'union sont la seule garantie possible de la réalisation pacifique du progrès. Et tout ce qui tendrait, je ne dis pas à empêcher, mais même à ajourner ce salutaire résultat, que nous devons désirer tous, serait une calamité publique.

Le commerce

Dans l'inconcevable confusion où nous sommes aujourd'hui plongés, le commerce ne dépend pas et ne peut pas dépendre de la production. Tout se réduisant pour la production à trouver des consommateurs que tous les producteurs sont occupés à s'arracher, comment se passer des courtiers et des sous-courtiers, des commerçants et des sous-commerçants ? N'y a-t-il pas une rencontre éloignée et hasardeuse entre l'offre et la demande ?

Le commerce devient de la sorte, et dans le système actuel, le ver rongeur de la production.

Placé entre celui qui travaille et celui qui consomme, le commerce les domine l'un et l'autre, l'un par l'autre. Fourier, qui a si vigoureusement attaqué l'ordre social actuel, et, après lui, Victor Considérant, son disciple, ont mis à nu, avec une logique irrésistible, cette grande plaie de la société qu'on appelle le commerce.

Le commerçant doit être un agent de la production, admis à ses bénéfices et associé à toutes ses chances.

Voilà ce que dit la raison et ce qu'exige impérieusement l'utilité de tous. Dans le système associatif que nous proposons, rien n'est plus facile à réaliser. Tout antagonisme cessant entre les divers centres de production dans une industrie donnée, elle aurait, comme en ont aujourd'hui les maisons de commerce considérables, partout où l'exigent les besoins de la consommation, des magasins et des dépôts. Ce sont les supermarchés sociaux.

C'est tout l'intérêt de faire vivre ensemble les différents systèmes d'organisation du travail. Nous le croyons plus efficace, plus économique, plus juste, plus morale et plus profitable aux associés. Mais pour que la preuve en soit faite, il faut le mettre en œuvre.

Dans notre projet, et de façon à l'exprimer une dernière fois, nous aurions ainsi :

- Une organisation bleue, associative, fraternelle et autonome de l'État.
- Une organisation libérale, concurrentielle, blanche, monarchique (tout le monde travaille pour le sommet, pas de citoyenneté dans le travail, pas de démocratie d'entreprise).
- Une organisation de service publique, rouge, car Étatique.

L'unité sous ses trois aspects : la liberté, le choix.

Relevons à présent rapidement et simplement à titre indicatif le propos de Fourier sur le commerce¹ (pour le reste nous ne partageons pas aussi complètement ses analyses).

« Quelle est la cause de cette vénération des modernes pour le commerce qui est détesté en secret par toutes les autres classes du corps social ? D'où vient ce stupide engouement pour les marchands que Jésus-Christ battait de verges ? La cause en est qu'ils ont gagné beaucoup d'argent, et qu'une puissance insulaire exerce sur le monde industriel une tyrannie de monopole mercantile.

Ces extorsions, cette tyrannie, ne proviendraient-elles pas de quelque erreur commise par la politique moderne ? Cette science rampante n'a pas osé faire l'analyse du commerce, de ses caractères qu'il faut distinguer en genres et espèces ; de sorte que le monde social ne sait pas ce qu'est le commerce. Quelques flagorneurs de l'agiotage dépeignent les marchands comme une légion de demi-dieux ; chacun reconnaît au contraire qu'ils sont une légion de fourbes ; mais à tort ou à raison ils ont envahi l'influence – tous les philosophes sont pour eux –, le ministère même et la cour fléchissent devant les vautours mercantiles, tout suit l'impulsion donnée par la science dite économisme, et par suite le corps social tout entier se soumet aux rapines mercantiles, de même que l'oiseau fasciné par le serpent, va se rendre dans la gueule du reptile qui l'a charmé.

1. Charles Fourier, *le Nouveau monde industriel et sociétaire*, Tome VI, chapitre XLIII, Caractère du commerce, en genres.

Une politique honorable aurait dû mettre au concours les moyens de résistance, et s'enquérir des bévues qui donnent le sceptre du monde industriel à une classe improductive, mensongère et malfaisante.

On est si neuf sur l'analyse du commerce, que chacun le confond avec les manufactures qu'il s'occupe à entraver et rançonner. Les principaux négociants, nommés marchands de matières premières, ne sont occupés qu'à machiner la spoliation des manufacturiers et des consommateurs, s'informer des raretés qui surviennent sur chaque denrée, pour l'accaparer, l'enrichir, la raréfier, et par suite pressurer le fabricant et le citoyen.

La science dite économisme suppose un profond génie à ces accapareurs et agioteurs qui ne sont que des barbouillons, des joueurs aventureux, des malfaiteurs tolérés. On en a vu en 1826 une preuve des plus frappantes, lorsqu'en pleine paix, après dix ans de calme, il survint tout à coup une stagnation et un engorgement d'autant plus imprévus, que tous les journaux triomphaient des nouvelles chances ouvertes au commerce par l'émancipation des deux Amériques (aujourd'hui la Chine et l'Inde). Quelle était la cause de cette crise qui fut si mal jugée? Elle provenait du jeu compliqué de deux caractères commerciaux... »

Quelques citations :

« Le commerce, l'idole des sots » (Charles Fourier, le Nouveau monde industriel et sociétaire, Tome VI, chapitre XLIII, La librairie sociétaire, Paris, 1966, p. 394).

« Tout l'argent est concentré dans le commerce, vampire qui pompe le sang du corps industriel, et réduit la classe productive à se livrer à l'usurier. » (Ibid., p. 395.)

BILAN 3

Dialogue (suite et fin)

Peut-on humainement parler d'un marché du travail ?

LB. : Non, à l'évidence. Car, ce que l'employé – qui du reste est devenu bien souvent le valet d'une manivelle – vend, quand il dispose de son travail, c'est tout son temps, c'est tout l'ensemble de ses facultés, c'est sa vie, c'est son être. Il ne s'agit pas d'une table ou d'un joujou.

Alors, le travail n'est pas une marchandise ?

LB. : Exactement, considérer le travail comme une marchandise c'est, au même titre que l'esclavage, pouvoir en être propriétaire. Or, c'est un service que le travailleur (entrepreneur et employé) rend en transformant le capital en richesses (emplois et marchandises). C'est ce service qui est rémunéré. On ne demande que de la compétence dans la fonction. C'est être bon dans ce que l'on fait, quoique l'on fasse.

En cela, dans notre esprit il n'y a pas de différence entre Travailleurs et l'égalité des salaires devrait être la règle dans l'entreprise. D'ailleurs, le droit prétendu que l'homme à l'intelligence labellisée s'arroge sur l'homme qui, dit-on, a moins d'intelligence est une usurpation bien plus condamnable que celle de l'état sauvage car la force musculaire ne raisonne pas ses actes et que l'intelligence est tenue de raisonner les siens.

Qui plus est, dans les relations entre l'entrepreneur et l'employé il faut qu'ils s'unissent pour produire, et lorsqu'ils se divisent sur la question de savoir quelle portion de la valeur produite doit appartenir au capital sous forme de profits, au travail sous forme de salaires, il y a là un genre de conflit qui, par son importance, sa généralité et son rapport avec la prospérité publique, intéresse la société tout entière, réclame son attention et sollicite sa vigilance. D'où le rôle de l'État dans le système associatif.

La liberté existe-t-elle dans le travail en concurrence ?

LB. : Aujourd'hui, la liberté dans le travail est une illusion. Est-il libre de discuter longtemps les conditions de son travail, l'ouvrier qui meurt si le débat se prolonge? L'urgence du pain à gagner mensuellement pour l'employé ne peut rivaliser avec le gain à moyen et à long terme du financier. Est-il libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, celui qui dépend (entrepreneur et salarié), rien que pour vivre, non de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de mille incidents qu'enfante naturellement la concurrence: d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une panique industrielle, d'un chômage imprévu? Est-il libre de ne pas préférer, pour son enfant, à l'université où on l'instruirait, l'usine où on le paye, le malheureux réduit à voir dans chaque membre de sa famille un supplément de salaire? Est-elle libre de conserver à la fois sa vertu et la vie, cette pauvre jeune fille qui, un jour, ayant à choisir entre la prostitution et la mort, choisit la mort? Est-il libre d'entreprendre avec 10 000 euros celui qui se trouve en concurrence avec un possesseur d'1 million et ce dernier contre un milliardaire?

Ah! L'on parle de Liberté? Avant de savoir ce qu'elle vaut, je veux savoir ce qu'elle est. Et c'est en présence d'une telle situation qu'on vient nous dire: Laissez passer, chacun pour soi, et vive la liberté! Or, comme nous l'avons précédemment souligné, la Liberté c'est avant tout le pouvoir d'être libre.

Est-ce à dire qu'il n'y aura plus qu'un mode d'organisation du travail: l'association ?

LB. : Non, et nous ne saurions trop insister sur ce point. Il s'agit de faire coexister, dès à présent, une organisation du travail libérale, c'est-à-dire monarchique (le pouvoir d'un seul, le chef d'entreprise) dans laquelle celui-ci aurait un pouvoir limité au respect des droits de l'homme dans le travail. L'État n'interviendrait ni par le droit du travail ni par des subventions. Un simple impôt forfaitaire (foncier) serait prélevé afin de participer à l'entretien et au développement du

domaine public et de ce qui est dû à chacun des membres de la société. C'est l'organisation blanche du travail.

Il y aurait aussi une organisation du travail étatique, principalement de service public, rouge. Et enfin une organisation associative du travail, bleue, basée sur la liberté, l'égalité et la fraternité, sur la répartition, le droit du travail, et pouvant bénéficier des subventions publiques.

C'est selon nous la Liberté dans le choix du citoyen travailleur d'exercer son métier dans l'univers économique qui convient le mieux à son idéologie. C'est l'unité républicaine française sous ses trois couleurs.

Qui peut mettre en place ces mesures? Qui résoudra ce problème ?

LB. : Si l'on admet que le soulagement de ceux qui souffrent est le devoir de tous (et non de chacun séparément), et si, d'autre part on admet qu'il faut à l'homme, pour être vraiment libre, le pouvoir d'exercer et de développer ses facultés, la conséquence est claire: la société doit à chacun de ses membres:

- L'instruction véritable (gratuité de l'enseignement et moyens réels donnés aux écoles, collèges, lycée et universités nationalement), sans laquelle l'esprit humain ne peut se déployer.
- Les instruments de travail (gratuité du crédit aux associations), sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière.
- Un accès sans restrictions à la santé et à la justice: la sécurité sociale.
- L'essentiel au prix comptant (eau, électricité, téléphone, m², aliments)

Nous avons un budget de la guerre, et il serait monstrueux d'avoir un budget de la paix au moins équivalent!

Que proposez-vous concrètement ?

LB. : De façon à répondre à la question du travail, nous proposons la mise en place d'entreprises associatives, bénéficiant en raison de leurs statuts républicains de la gratuité du crédit. Entendu qu'il ne s'agit que d'un prêt à faire à des associations libres et ouvertes, prêt hypothéqué sur la valeur de leurs établissements. Il y a dans notre proposition une idée de remboursement intégral de la somme prêtée par l'État contrairement aux dons d'argent qui sont faits, aujourd'hui, aux entreprises privées sous la forme de subventions et qui profitent (bien souvent) aux seuls capitalistes. D'ailleurs, ce sont leurs dettes que nous épongeons aujourd'hui (injustice morbide, humiliante situation digne des plus barbares civilisations).

De façon à répondre à la question de la misère, nous proposons tout d'abord le calcul d'un seuil de consommation d'eau et d'électricité par mois et par habitant en dessous duquel le prix correspondra au coût réel et au-dessus duquel le marché jouera son rôle régulateur. Concernant le logement, nous proposons également un seuil de m² par individus, sur le même principe : au dessous prix réel, au dessus au prix du marché. Enfin, nous proposons l'ouverture immédiate de supermarchés sociaux – à travers le réseau postal public – et d'entrepôts où les producteurs viendront déposer leurs produits. La distribution se fera, soit suivant les commandes par internet, soit directement dans une section alimentaire des bureaux de poste. Les nouveaux et nombreux fonctionnaires pourront ainsi distribuer, par exemple, en même temps que le courrier, les produits frais choisis aux personnes qui le souhaitent et au prix réel.

Pourquoi la gratuité du crédit aux associations ?

LB. : Simplement en raison de la communauté de valeurs qui existent entre la République et l'Association à savoir la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, la démocratie et le suffrage universel : la souveraineté populaire. C'est le contrat social dans le travail. Il y a un lien de confiance qui remplace l'intérêt et qui n'existe pas dans le système libéral concurrentiel.

Que se passe-t-il si le lien de confiance est rompu ?

LB. : Vous voulez dire si il y a un non-respect du contrat, des statuts. Et bien, comme c'est le cas pour tous les contrats, c'est devant la justice que se réglerait le contentieux. Dans tous les cas, si nécessaire, une sanction directement et rapidement applicable serait le renvoi du travailleur du système associatif vers le système libéral.

En somme vous ne souhaitez pas la destruction autoritaire de l'organisation libérale du travail.

LB. : Non, je le répète, ce que nous voulons, c'est que deux modes de relations industrielles soient en présence (association et concurrence). En conséquence, l'expérience étant appelée à décider lequel des deux modes serait le meilleur, celui en faveur duquel elle se serait prononcée aurait gagné peu à peu du terrain, sans violence, sans commotion, par la seule puissance de l'attrait.

D'ailleurs, est-ce là, je le demande, ne tenir aucun compte de l'intérêt privé, détruire toute initiative individuelle, proclamer l'État omnipotent et omniscient, faire de lui tout et de l'individu rien ? Le choix doit être garanti. Chacun devant pouvoir vivre dans le système convenant le mieux à son idéologie : c'est la Liberté.

Mais lorsque vous parlez de la création d'association, d'un système de solidarité, d'où vient le budget ?

LB. : Il vient principalement d'une nationalisation de la banque. Pour nous, c'est au souverain de donner le crédit et non à le recevoir ; c'est au souverain de bénéficier des énormes profits que cet univers économique dégage. En ce qui concerne la Banque aujourd'hui, est-ce qu'on ne pourrait pas la comparer à une compagnie d'assurance contre les incendies des maisons incombustibles ? Et si le crédit est un puissant moyen de travail, une source abondante de richesse, pourquoi ne conférerait-on pas le soin d'en dispenser les bienfaits à l'État, seul capable d'admettre à en jouir tous les citoyens à égalité, grands et petits ? Et si l'opération de l'escompte a pour résultat, tout

en facilitant les relations commerciales et en fécondant l'industrie, d'assurer à ceux qui s'y livrent d'énormes bénéfices, pourquoi ces bénéfices n'iraient-ils pas grossir le trésor public, au lieu de s'entasser dans quelques caisses particulières ?

De plus, en complément économique, ne pourrions-nous pas envisager, de mettre sur le marché, une assurance d'État couvrant toutes les activités (habitation, voiture, santé, justice, etc., chacun payant en fonction de ses biens et de ses revenus) ? Est-il besoin d'insister sur les avantages d'un système qui établirait une étroite solidarité entre tous les citoyens, et qui ferait baisser le taux des primes, et, tout en garantissant aux assurés la sécurité la plus complète, donnerait des revenus considérables ?

Mais, dans le cœur de la très grande majorité des hommes et dans le plus grand nombre des circonstances, dans les actes de la vie courante, le sentiment de l'intérêt personnel prime celui du devoir... Le sentiment immédiat et direct du gain individuel est un mobile sans cesse agissant : il mène et mènera toujours le genre humain. Et c'est là une justification décisive d'un régime social basé sur l'antagonisme des efforts.

LB. : Mais qui donc a jamais nié que l'activité humaine eût dans l'intérêt personnel un très énergique mobile ? La question n'est pas là. La question est de savoir si l'énergie même de ce mobile n'est pas un mal lorsqu'il agit sur la société d'une manière subversive ; la question est de savoir s'il ne peut pas, sans perdre sa force, se concilier avec le sentiment du devoir, et si le régime de l'antagonisme, qui tend à rendre cette conciliation impossible, vaut celui de l'association, qui la rend naturelle et permanente. Est-il bon que l'intérêt personnel arme producteurs contre producteurs, commerçants contre commerçants, boutiquiers contre boutiquiers, ceux qui possèdent les instruments de travail contre ceux qui en manquent, chacun contre tous et tous contre chacun ?

Par ailleurs, si l'on considère, d'un côté, la force du principe d'association, sa fécondité presque sans bornes, le nombre des gaspillages

qu'il évite, le montant des économies qu'il permet ; et, d'un autre côté, si l'on calcule l'énorme quantité de valeurs perdues que représentent, sous l'influence du principe contraire, les faillites qui se déclarent, les magasins qui disparaissent, les ateliers qui se ferment, les chômages qui se multiplient, les marchés qui s'engorgent, les crises commerciales enfin qui, à des époques de plus en plus rapprochées, éclatent comme la foudre, sans passer comme elle, il faudra bien reconnaître que, par la substitution du premier principe au second, les peuples gagneraient en richesses ce qu'ils auraient gagné en moralité.

Car on ne prétendra pas, j'espère, que la morale trouve son compte à l'emploi que l'intérêt personnel fait des armes nécessitées par un tel combat : baisse systématique des prix, falsification des marchandises, réclames mensongères, ruses de toute espèce pour grossir sa clientèle aux dépens de celle du voisin, vente d'armes, produits génétiquement modifiés au nom du profit et de la rentabilité, pollution, corruption du corps (obésité, cancers, etc.) et des esprits (télévision, publicité, etc.) dès le plus jeune âge.

Admettons que votre approche soit juste ; qui a pour rôle d'unir le corps social ?

LB. : Travailler à rapprocher les hommes, à leur prouver que, sainement considérés, leurs intérêts sont solidaires, à les unir dans un noble sentiment de concorde et de fraternité, de paix, est la tâche imposée à tout homme d'État. Or, c'est mal le défendre que de puiser dans l'égoïsme décoré du nom d'intérêt personnel la source de notre émancipation. D'où vient que le législateur, dont la mission est d'apaiser le corps social, cherche dans ce qu'il y a de plus sombre dans le cœur des hommes pour ériger son système d'organisation économique et social ?

Or, nous le savons, l'intérêt personnel est une puissance qu'il serait absurde de méconnaître ; mais ce n'est ni la méconnaître ni la diminuer que de l'ennoblir. C'est ce que fait l'association, qui emploie le pouvoir de tous à mettre en action celui de chacun et

appelle chacun à profiter de ce qui est le profit de tous. C'est ce que fait l'association, qui, loin d'arrêter l'essor de l'initiative individuelle, le favorise, en fournissant à cette initiative, au moyen de l'union des forces, les ressources économiques dont elle a besoin pour s'exercer. C'est ce que fait l'association qui, en développant la conscience de l'intérêt commun et de ce qui est essentiel pour vivre, rend possible l'écologie.

Que pensez-vous du désormais fameux « travailler plus pour gagner plus » c'est proche du « enrichissez-vous » de Guizot n'est-ce pas ?

LB. : Oui, en effet, disons simplement que c'est imprécis comme ça l'a été pour Guizot. Car cela suppose que travailler moins entraîne une baisse des salaires. Or, ceux qui systématiquement présentent comme conséquence de la réduction des heures de travail une baisse inéluctable des salaires ne prennent pas garde que, dans l'organisation sociale actuelle, le prix du travail ne se détermine pas seulement par les frais de production et par le travail exécuté : ce prix varie selon le rapport de l'offre à la demande.

On tient compte de la durée du travail lorsque l'offre est balancée par la demande ; mais, lorsque le travail est plus demandé qu'offert, le salaire hausse, bien que le travail reste le même, et lorsque, au contraire, le travail est plus offert que demandé, le salaire baisse, sans que le travail diminue. Telle est la loi du salaire.

Or, s'il était vrai que les ouvriers employés dussent nécessairement produire moins en travaillant moins longtemps, il faudrait en employer un plus grand nombre, et, la demande tendant alors à excéder l'offre, comment une baisse des salaires pourrait-elle s'en suivre ?

Que si un semblable résultat était à craindre, explique qui pourra l'ardeur avec laquelle les employés ont, toujours et partout, réclamé la réduction des heures de travail. Ce fut, on s'en souvient, la première réclamation que le peuple de Paris fit entendre le lende-

main de la Révolution de 1848, et il la présenta comme la conséquence la plus naturelle du grand événement qui venait de s'accomplir.

Que de fois ces mots : « réduction des heures de travail » n'ont-ils pas été écrits sur le drapeau des grèves ! Je dirai simplement aux adversaires de notre proposition : N'invoquez pas contre nous l'intérêt des employés. Quelle que soit votre sollicitude pour eux, vous ne sauriez lui porter plus d'intérêt qu'ils ne s'en portent eux-mêmes.

On nous crie de prendre garde, que nous allons porter atteinte à la production. Comme si l'on avait tout dit quand on a prononcé ce mot : la production ! Comme si l'accroissement de la production était nécessairement l'accroissement de la richesse ! Comme si la production ne pouvait pas devenir une cause de ruine, lorsque, se développant à l'aventure, elle dépasse la limite marquée par les besoins et les ressources de la consommation ! Comme si la richesse enfin, ne devait pas être appréciée dans son rapport avec le bonheur de tous ceux qui contribuent à la produire !

Et puis, l'argument dont s'arment ici nos adversaires est-il aussi fondé qu'ils l'imaginent ?

Abréger la durée du travail ! disait-on. Mais vous n'y pensez pas ! Si vous diminuez le travail d'une heure, rien que d'une heure, c'est 13 pour cent que vous enlèverez au produit de la fabrique. Or, les heures de travail furent limitées. Eh bien, qu'est-il résulté de cela ? L'intérêt industriel a-t-il souffert de cette grande victoire de l'humanité ? Non. Au contraire, jamais la richesse n'a été aussi bien et rapidement produite.

La question est donc celle-ci :

À quel système demanderons-nous l'accroissement de la richesse ? Est-ce à celui qui, par un labeur trop prolongé, tend à saper dans l'employé la vigueur du corps et la vigueur de l'âme, ou bien à celui qui, en ménageant ses forces et en lui donnant, avec le temps de s'instruire, le moyen de goûter les joies de la famille, tend à le

rendre plus éclairé, plus robuste et meilleur ? Oui, lequel de ces deux systèmes est préférable ?

Y a-t-il eu, dans l'histoire de France, des événements qui vont dans ce sens ?

LB. : Certainement, et ils sont nombreux, parlons simplement des plus célèbres : 1789 et 1848. A tout bien considérer, la révolution de 1789 fut certainement une révolution socialiste puisqu'elle modifia la constitution économique de la société, au profit d'une classe très nombreuse et très intéressante de travailleurs ; mais la révolution de 1789 laissa beaucoup à faire pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre !... En abolissant la féodalité, en faisant justice des corporations et privilèges, en détruisant les jurandes et les maîtrises, elle débâta – ce sera sa gloire éternelle – la route de la liberté ; mais elle laissa sans solution la question, très importante pourtant, de savoir si beaucoup de ceux qui étaient à l'entrée de la route n'étaient pas condamnés par les circonstances du point de départ à l'impuissance de la parcourir.

On notera, qu'il fut heureux pour nous, que parmi les révolutionnaires de l'époque, personnes n'ait osé dire : « Voyez ce qui se fait dans les autres pays européens. Ce sont des monarchies, pourquoi vouloir la République, la démocratie, le suffrage universel et les droits de l'homme ? Surtout, ne changeons rien ! ». La France a ceci de formidable qu'elle construit son histoire indépendamment des pays voisins.

En février 1848 également, l'idée qui, depuis quelques années, se trouvait avoir le plus fortement pris possession de l'esprit public français était celle qui avait trait aux dangers que présente et aux maux que peut entraîner le système d'agression mutuelle décoré par les économistes du nom de concurrence. Dès le 28 février, avant même que le sang qui tachait les barricades eut été lavé, toute une armée d'ouvriers vint se ranger en ordre de bataille devant l'Hôtel de ville. Les membres du Gouvernement provisoire étaient rassemblés. Flottaient au vent d'innombrables bannières portant ces mots :

Ministère du travail, et une députation fut envoyée au gouvernement provisoire pour en réclamer la création.

Que de maux épargnés à notre pays, peut-être, si cette réclamation eût été admise !

C'est à cette époque que fut mis en place pour la première fois le suffrage universel en France. Pouvez-vous définir le suffrage universel ?

LB. : Le suffrage universel est à la fois une fonction, un droit et un devoir. Une fonction, parce que c'est un acte dont le caractère est social en même temps qu'individuel ; un droit et un devoir, parce que cette fonction est la fonction initiale, la fonction souveraine, de qui toutes les autres dérivent ou dépendent.

Le suffrage universel a cela de merveilleux qu'il donne une fixité presque inébranlable aux bases du droit politique. Le suffrage universel est moins un principe de liberté qu'un principe d'ordre. En ce sens, l'inconvénient des pouvoirs fondés sur le privilège, c'est qu'ils fournissent une excuse permanente à l'esprit de révolte et lui communiquent toute la force morale dont ils sont eux-mêmes dépourvus.

Peut-on faire un lien entre le suffrage universel et la liberté de la presse ?

LB. : Oui, l'un ne peut fonctionner sans l'autre. Tout d'abord, dire que le suffrage universel transforme les gouvernants en mandataires du peuple et les force comme tels à servir les besoins et à s'associer aux idées que le mouvement graduel de la civilisation apporte aux sociétés, c'est assez dire que le suffrage universel est un instrument de progrès ; mais il est aussi un instrument d'ordre. Je me trompe, il est l'instrument d'ordre par excellence.

Pourquoi ?

LB. : Parce qu'en faisant de la loi l'œuvre de tous, il l'impose au respect de tous ; parce qu'en permettant à chacun de poursuivre sans

violence le redressement de ses griefs, il désarme la violence ; parce qu'il investit le pouvoir émané de lui d'une force morale immense qui rend toute entreprise factieuse impossible et dispense de recourir à l'emploi de la force matérielle. Et surtout parce qu'il est la légitimité dans la puissance, et que là où il est pratiqué, l'État est le « moi » de Louis XIV prononcé non plus par un homme, mais par un peuple. Il n'y a qu'un seul souverain en démocratie et c'est le peuple ! Défendons-nous alors contre les attaques faites au souverain, défendons-nous par les armes de la raison et avec le calme qui lui convient, mais résolument.

Ce droit des majorités qui est la conséquence du suffrage universel doit néanmoins avoir des contrepoids.

LB. : Exactement, et c'est là que vient jouer la presse libre. Car, si à ces intérêts, qui n'auront pas le droit de résistance matérielle (car minoritaire), on enlève les ressources de la protection morale, il pourra arriver que la tyrannie se perpétue. Oui, c'est précisément parce que le suffrage universel possède une force immense, qu'il faut à cette force un contrepoids. Eh bien ! ce contrepoids, c'est principalement la liberté de la presse facilitée, généralisée, accordée à tous, à tous sans exception.

Le suffrage universel ! Là est le principe d'ordre. La presse ! Là il faut mettre la liberté.

Alors, est-ce que l'indépendance du public, à l'égard de la presse, ne sera pas d'autant plus grande que le public se trouvera placé au milieu d'influences plus nombreuses et plus divisées ? Entre plusieurs opinions qui se combattent, entre plusieurs intérêts qui se tiennent en échec, le public reste juge de la presse : devant un seul intérêt, devant une seule opinion, sans contradicteur, le public risque d'être asservi, il risque d'être abusé ou entraîné. Et remarquez que la concentration de la presse n'est pas dangereuse seulement pour ceux qui subissent son pouvoir ; elle est corruptrice pour ceux qui l'exercent. Alors, si vous

rendez l'argent responsable des écarts de la pensée, la conséquence naturelle et nécessaire, c'est que la pensée devient justiciable de l'argent. Ainsi, l'intelligence, la conscience humaine, la vérité seront soumises à la plus aveugle et à la plus grossière des censures. L'écrivain deviendra l'instrument de l'homme d'affaires. Il faut alors une presse indépendante du pouvoir sur le même principe que la justice.

D'accord sur le principe mais concrètement, la presse n'est-elle pas une industrie ?

LB. : Non, pas réellement ou du moins pas plus que la justice, la banque, l'éducation, la santé ou l'armée. Est-ce bien là connaître son caractère et ce qu'il peut y avoir de grandeur dans sa mission ?

La presse, une industrie ! Mais c'est précisément ce caractère de mercantilisme qu'il importe de lui enlever ; car enfin, la presse a droit de direction sur l'esprit public. Or, pour que ce droit de direction soit exercé d'une manière salubre, féconde et surtout morale, ne faut-il pas que l'écrivain puisse s'élever au-dessus des préjugés communs s'il le souhaite, que pour l'instruire de son regard il ait, s'il le faut, le courage de lui déplaire ?

Le pourra-t-il si, l'industriel dominant le penseur, la préoccupation de la vérité à dire est combattue dans son esprit par la préoccupation du gain ou de l'audience à faire ; s'il en est réduit à se demander combien coûtera de points d'audience, d'abonnés, l'énonciation d'une idée qu'il croit juste ? Est-ce à dire que cette presse mercantile doit disparaître autoritairement ? Non, certainement pas, nous pouvons supposer qu'à côté d'un service public de la presse autonome de l'État, existe une presse libérale et mercantile (celle d'aujourd'hui). Car, dans le domaine des idées publiques, si la pensée est bonne, on en profite ; si elle est mauvaise, on la corrige et on en profite encore.

En résumé, nous estimons que la liberté de la presse doit être un droit fondamental, absolu, auquel aucune majorité ne saurait toucher car, sous l'empire du suffrage universel, il tend à désarmer certains

intérêts de minorité qui peuvent être respectables et peuvent avoir été injustement sacrifiés.

La presse doit être indépendante et libre parce que dans le cas contraire elle soumet la conscience humaine à la plus brutale des censures ; parce qu'ainsi elle tend à altérer le caractère de la presse, à dégrader sa mission ; parce qu'enfin elle ne se concilie pas avec les mœurs d'une nation loyale. Son indépendance est conforme aux caractéristiques d'un État républicain. Nous disons que le suffrage universel ne peut exister réellement sans liberté de la presse.

Que pensez-vous de la présidence dans une République ?

LB. : C'est un danger inutile à faire courir à la République. Plus de président, plus de rois parvenus : une Assemblée d'élus au suffrage universel représentant réellement la nation et désignant en son sein, à la manière des associations, un directeur, un secrétaire général et des responsables de ministères ; voilà l'appel des vrais républicains. Je n'ignore pas, toutefois, ce que présente de menaçant le règne trop absolu d'une Assemblée, et qu'un tel gouvernement a besoin de contrepoids. Nous les avons placés dans une autonomie administrative de la commune et de ce qui lui est immédiat politiquement, dans la responsabilité pénale et la révocabilité des élus aux Assemblées nationales et locales, dans la réaffirmation du suffrage universel et des droits fondamentaux (la liberté de la presse, droit des minorités, etc.), dans des élections tous les ans.

Notons enfin que dans le cas contraire, lorsque le pouvoir flotte entre un homme et une assemblée, il est à craindre que cette assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire.

Auriez-vous une dernière remarque à faire concernant l'ensemble de votre projet et la perception de celui-ci par vos détracteurs ?

LB. : Oui... qu'on reprochât à nos doctrines de reposer sur une hypothèse difficilement admissible, celle d'une égale liberté pour

tous, nous concevrions ce reproche, sans toutefois l'admettre ; mais qu'on nous combatte comme prôneurs d'un régime de compression et de despotisme, voilà ce qui nous confond.

Notre profession de foi, la voici en quelques mots :

1° Notre idéal est l'état de société dans lequel, chacun ayant le pouvoir d'exercer complètement toutes ses facultés et de satisfaire pleinement tous ses besoins, jouirait de la plus grande somme de liberté qui se puisse concevoir ;

2° Convaincu que cet idéal diffère trop de l'organisation actuelle de la société pour être réalisé immédiatement, nous avons proposé des mesures transitoires propres, selon nous, à y conduire progressivement et sans secousse ; mais ces mesures, nous n'entendons pas qu'on les impose. Elles appartiennent à la discussion : que l'opinion publique les juge, et que l'opinion publique, s'exprimant au nom du suffrage universel, les rejette si elle les croit mauvaises ou les adopte si elle les croit bonnes. Voilà ce que nous demandons et nous n'avons jamais demandé autre chose.

La liberté ! ah ! qu'on la définisse donc une fois pour toutes ; qu'on ne la sépare pas de l'égalité et de la fraternité, ses divines compagnes ; qu'on reconnaisse qu'elle doit exister pour tous, pour tous sans exception, sous peine de n'exister pas..., et alors nous osons affirmer que jamais homme sur la terre ne porta plus loin que nous l'amour, le culte, la passion de la liberté.

Pour vous, le libre examen ne se voit-il pas menacé par la situation actuelle, l'unité du discours médiatique et politique ?

LB. : S'il suffisait de flétrir et de frapper pour étouffer le cri de la conscience, le cri de l'intelligence humaine, jamais, non, jamais le principe du libre examen n'aurait été inauguré dans le monde. Car, que de coups ne lui furent pas portés ! Mais rien n'y fit rien : ni les bûchers de l'Inquisition en Espagne, ni les fureurs en sens inverse de Marie Tudor et d'Élisabeth en Angleterre, ni

l'établissement du sinistre Conseil des troubles dans les Pays-Bas, ni les massacres de la Saint-Barthélemy en France, ni ceux de la Terreur.

Et combien cette impuissance à vaincre la pensée n'est-elle pas plus manifeste, quand on compare les moyens dont le système de compression dispose aujourd'hui à ceux dont il disposait dans les âges antérieurs! Attention néanmoins au danger du système de compression, car, comme tel, il tend à faire dégénérer la discussion en complot, et une société publique en une société secrète.

Nous avons tous, riches et pauvres, un intérêt suprême à ce qu'aucun malentendu n'existe entre des classes dont l'infime alliance et l'union sont la seule garantie possible de la réalisation pacifique du progrès. Et tout ce qui tendrait, je ne dis pas à empêcher, mais même à ajourner ce salubre résultat, que nous devons désirer tous, serait une calamité publique.

Dans cette discussion, vous n'avez pas abordé la question du commerce.

LB. : Non, principalement en raison de son inexistence dans le système que nous proposons. Ce que nous souhaitons c'est une rencontre directe entre producteur et consommateur dans l'association. Le commerce est ainsi un élément de la production. Il est associé aux bénéfiques ou aux pertes.

En quelques mots, dans l'inconcevable confusion où nous sommes aujourd'hui plongés, le commerce ne dépend pas et ne peut pas dépendre de la production. Tout se réduisant pour la production à trouver des consommateurs que tous les producteurs sont occupés à s'arracher, comment se passer des courtiers et des sous-courtiers, des commerçants et des sous-commerçants? Le commerce devient de la sorte, et dans le système actuel, le ver rongeur de la production. Placé entre celui qui travaille et celui qui consomme, le commerce les domine l'un et l'autre, l'un par l'autre. Fourier, qui a si vigoureusement attaqué l'ordre social

actuel, et, après lui, Victor Considérant, son disciple, ont mis à nu, avec une logique irrésistible, cette grande plaie de la société qu'on appelle le commerce.

Le commerçant doit être un agent de la production, admis à ses bénéfiques et associé à toutes ses chances.

Voilà ce que dit la raison et ce qu'exige impérieusement l'utilité de tous. Dans le système que nous proposons, rien n'est plus facile à réaliser. Tout antagonisme cessant entre les divers centres de production dans une industrie donnée, elle aurait, comme en ont aujourd'hui les maisons de commerce considérables, partout où l'exigent les besoins de la consommation, des magasins et des dépôts: les supermarchés sociaux.

Enfin, je souhaite aussi préciser qu'il faut avoir de la pitié (et non de la haine) pour les calomnieurs! Ils ne savent ce qu'ils font! Car si leurs idées sont les bonnes, qu'ont-ils besoin du mensonge pour les faire prévaloir? Et, si elles sont fausses, comment ne voient-ils pas que leur propre intérêt leur commande d'y renoncer?

Pour moi, et cette conviction n'est pas d'hier, je suis convaincu qu'il n'est pour les sociétés ni progrès partiel ni partielle déchéance. Les lois de la justice sont-elles mieux comprises, toutes les conditions en profitent. Les notions du juste viennent-elles à s'obscurcir, toutes les conditions en souffrent. Est-ce que, dans le corps humain, une jambe malade ne gêne pas l'exercice de la jambe saine? Ah! les hommes peuvent bien, à force de folie, changer les effets de la solidarité qui les unit, mais il ne leur est pas donné de la détruire, et lorsqu'ils ne l'acceptent pas dans le bien, il faut que, tôt ou tard, ils la subissent dans le mal.

C'est donc plaider la cause de ceux qu'on nomme les heureux que de plaider la cause de ceux qui souffrent, la question étant d'élever pour le bonheur de tous, de tous sans exception, le niveau de l'humanité.

Dernier point: quelques considérations sur la Laïcité, le cléricalisme et la liberté de conscience.

La Légalité de la religion, voilà évidemment le principe que les cléricaux de toute couleur voudraient faire triompher, principe absolument inconciliable avec la liberté de conscience, principe impie au plus haut point en ce qu'il rend toutes les religions tour à tour également vraies, et que, faisant l'homme auteur de la vérité religieuse, il le fait Dieu. Mais il faut que le cléricalisme en prenne son parti : le temps des religions légales, dans notre pays, est passé. Ce principe impie a péri en France, pour ne plus renaître, le jour où il a été reconnu que l'État devait une protection égale aux catholiques, aux protestants, aux juifs, aux musulmans... à tous les hommes, à tous les cultes. Le jour où il a imposé une fiscalité commune à tous les citoyens français. Ce jour-là, l'État a cessé d'avoir, comme tel, une croyance religieuse, ayant à rester neutre en présence de quatre cultes dont aucun ne peut être vrai sans que les trois autres soient faux. Du reste, les religions d'État ont assez montré ce qu'elles valent, ce qu'elles coûtent, et ce qu'elles durent.

Le monde romain avait une religion d'État, lorsque, au nom de la vérité religieuse que prétendait exprimer le paganisme, on jetait les premiers chrétiens aux lions de Numidie ; lorsque, couverts de peaux de bêtes, on les donnait à manger aux chiens ; lorsque, des lambeaux de leurs corps déchirés, on souillait la poussière du cirque ; lorsque, transformés en flambeaux, ils servaient à éclairer, pendant la nuit, les promenades des libertins avinés conduits par Néron. Nous savons aujourd'hui jusqu'à quel point ces barbaries stupides aidèrent la religion persécutée à devenir à son tour religion d'État.

Et ce que nous savons aussi, c'est comment les atteintes portées à la liberté de conscience finirent par susciter à la papauté ce formidable ennemi : le libre examen. Si le protestantisme se répandit avec

tant de rapidité en Europe et y prit possession de tant d'esprits, ce ne fut certes pas faute d'avoir été combattu et persécuté à outrance.

En France, toutefois, le calvinisme succomba ; il succomba, malgré les persécutions dont il fut l'objet, malgré l'horreur des moyens employés pour l'abattre, malgré l'échafaud d'Amboise, malgré le massacre de Vassi, malgré la férocité de Montluc, malgré les flots de sang calviniste versés dans les plaines de Jarnac et de Moncontour, malgré les égorgements nocturnes de la Saint-Barthélemy, malgré les dragonnades. Mais pourquoi ? Tout cela l'aurait servi loin de lui nuire, si Calvin n'avait commis cette monstrueuse inconséquence de vouloir continuer Luther et de créer la papauté protestante.

Sa doctrine ne recueillit point le bénéfice ordinaire qu'assure à toute doctrine nouvelle la violence avec laquelle on l'attaque, parce qu'il s'érigea – contradiction monstrueuse – en législateur despotique du libre examen ; parce qu'il exagéra les droits de l'autorité, la déclarant « aussi indispensable aux hommes que le pain, l'eau, le soleil et l'air » ; parce qu'il demanda au pouvoir, non pas seulement de maintenir l'ordre matériel, mais de punir les sacrilèges ; parce que, meurtrier de Servet, il écrivit, sur le droit d'examiner les hérétiques, un livre digne de l'inquisition ; parce qu'enfin, franchissant d'un bond l'immense intervalle qui sépare le protestantisme de la théocratie, il poussa jusqu'à ses plus extrêmes limites la sombre logique des religions d'État.

Il fallait à la liberté de conscience d'autres défenseurs : elle se trouva dans les philosophes français du dix-huitième siècle ; et, cette fois, la persécution produisit en faveur de ceux qu'elle atteignait ses résultats inévitables. Ce fut au profit de la philosophie du dix-huitième siècle que le parlement ne cessa de poursuivre les philosophes, que leurs livres furent brûlés en place publique par la main du bourreau, que le génie de Voltaire fut réduit à s'abriter derrière sa

prudence, que Diderot fut jeté en prison, et que Jean-Jacques dut s'enfuir, après la publication de l'Émile.

Est-il besoin de rappeler la guerre que, sous la Restauration, le parti prêtre fit, en vertu du principe sur lequel reposent les religions d'État, à la philosophie du dix-huitième siècle, au libre examen, à la liberté de conscience? Elle aboutit, cette guerre, qui ne s'en souvient, à la domination d'une bourgeoisie voltairienne, sous un roi voltairien.

Il y a dans l'histoire, on le voit, de quoi nous rassurer complètement sur le succès des tentatives cléricales. Ce n'est pas avec de chétifs procédés de despotisme administratif, ce n'est pas avec des moyens de compression si inférieurs aux terribles ressources que fournissait la brutalité des siècles passés, que les théoriciens sans yeux et sans mémoire de la résistance à tout prix, pourront ce que n'ont jamais pu leurs devanciers, lorsque la tyrannie avait sous la main tout ce qui lui était nécessaire.

Voici un passage d'un discours de Royer-Collard, que j'extrais d'une de ses harangues :

« Il y a longtemps que la discussion est ouverte dans le monde entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux ; elle remplit d'innombrables volumes, lus et relus, le jour et la nuit, par une génération curieuse. Des bibliothèques, les livres ont passé dans les esprits. C'est de là qu'il faut les chasser. Avez-vous pour cela un projet de loi? Tant que nous n'aurons pas oublié ce que nous savons, nous serons mal disposés à l'abrutissement et à la servitude. » D'ailleurs, derrière cette intervention se pose également la question de l'éducation publique aujourd'hui mise en péril.

De toutes les libertés, celle qui est le plus profondément marquée au coin du droit individuel, celle qui est la plus indispensable, c'est la liberté de conscience. Tout le monde est appelé à jouir du droit de réunion dans un pays qui s'appartient, mais tout le monde n'en jouit pas. Or, est-il un seul homme, un seul, pour qui la

liberté de son for intérieur ne soit pas le plus précieux des biens à sauvegarder? Impossible qu'un intérêt aussi considérable n'obtienne pas satisfaction. Vainement essayerait-on de nous le ravir. De la liberté de conscience surtout, il est permis de dire ce que Théodore de Bèze, après le massacre de Vassi, disait de la réformation au roi de Navarre: « C'est une enclume qui a déjà usé beaucoup de marteaux. »

Du reste, le temps n'est plus où les curés étaient investis du pouvoir de rédiger les actes de baptême, de mariage et de sépulture ; le temps n'est plus où les protestants étaient placés dans l'alternative de n'avoir pas d'état civil ou d'abjurer.

La Révolution a mis à néant la fameuse ordonnance de Blois ; elle a fait justice de la révocation de l'Edit de Nantes ; elle a, sinon réalisé, du moins posé en principe la séparation du spirituel et du temporel.

Dès que la commune se distingue de la paroisse ; dès qu'elle est une société civile et non une société religieuse ; dès qu'il n'y a d'état civil obligatoire que l'état civil laïque, il est clair que la République appartient logiquement à l'ordre laïque.

Du reste, les écoles qui dépendent de la commune ne peuvent, dans ce cadre, n'être aussi que laïque. En règle général la place de l'enseignement religieux n'est pas dans les écoles de la République ; c'est affaire des âmes pieuses dans l'intérieur de la famille et dans l'église de leur choix.

Que la religion soit laissée au soin de chacun, et qu'ainsi leurs croyances soient rigoureusement respectées, voilà ce que la liberté demande et tout ce qu'elle demande.

Enfin soyons vigilant et entendons-nous. Il ne faut pas que le nom de la République serve à masquer les coups qu'on serait tenté de lui porter. La République est laïque et cette laïcité nous l'étendons, également, et toujours au nom de la liberté aux dogmes économiques. La religion économique doit aussi être laissée au soin de chacun.

L'État doit permettre le développement, garantir l'exercice libre et donc le choix pour chacun de travailler dans l'univers économique et de vivre dans la religion qu'il souhaite.

Table des matières

Pourquoi ?

La Liberté	11
Les effets de la main invisible : une spirale de paupérisation .	14
La liberté, l'égalité et la fraternité dans ses rapports avec l'individualisme et la concurrence	18
D'où vient que le travail n'est pas garanti ?	22
Pourquoi pas l'association industrielle ?	26
De l'opportunité du système proposé ?	32
Où placer les garanties de la Liberté et un frein à la Passion ? .	37
Une proposition de loi	43
Un ministère du travail	51

Lettre ouverte aux hommes politiques libéraux : pourquoi la concurrence ?	52
--	----

Quelques précisions sur la Liberté	57
--	----

Comment ?

La rémunération 1 : Les principes	59
La rémunération 2 : L'association	64
La rémunération 3 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 1)	68
La rémunération 4 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 2)	74
La rémunération 5 : La légitimité de l'intérêt des capitaux (réponse à Bastiat 3)	79

<i>Bilan 1- Dialogue</i>	83
--------------------------------	----

Comment ?

La banque et l'État	89
L'État	93
Président de la République et Suffrage universel	98
De la représentation proportionnelle des minorités 1	102
De la représentation proportionnelle des minorités 2: mode de scrutin	106
Mandat, responsabilité et révocabilité des élus	115
Intervention de l'État et place de la commune 1	119
Intervention de l'État et place de la commune 2	127

<i>Bilan 2 - Dialogue</i>	134
---------------------------------	-----

N'ayons pas peur des mots	139
Durée des heures de travail	149
Suffrage universel et liberté de la presse	153
Rappel historique: février 1848 (1- contexte)	157
Rappel historique: février 1848 (2- conclusion)	165
Quelle société voulons-nous pour demain?	172
Quelques précisions concernant la présidence dans une République	174
Conclusion sur la Liberté (1)	183
Conclusion sur la Liberté (2)	187
Grève et libre examen	190
Le commerce	194

<i>Bilan 3 - Dialogue</i>	197
---------------------------------	-----

Dernier point: quelques considérations sur la Laïcité, le cléricisme et la liberté de conscience.	214
---	-----

Imprimé en France
ISBN 978-2-35508-138-5
Dépôt légal : 2^e trimestre 2009